

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

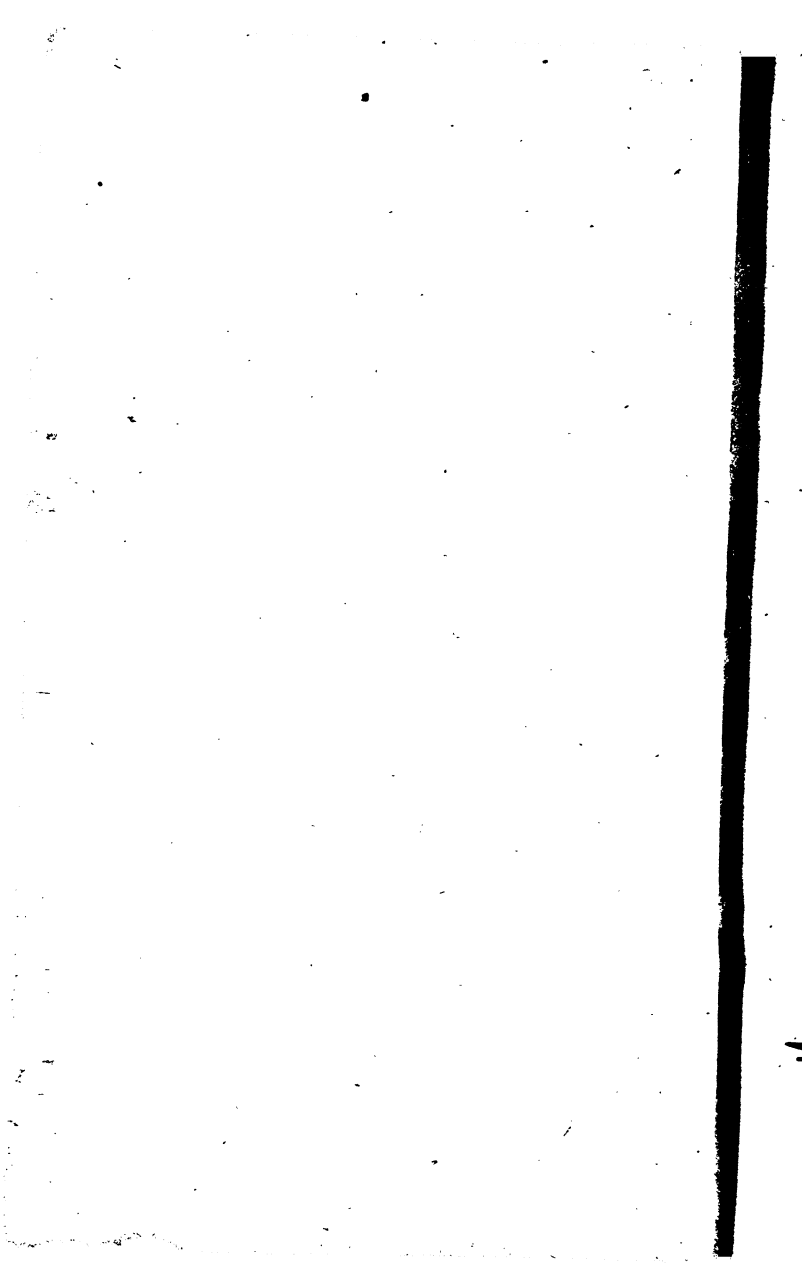
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire, qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



*M. Hamet 1772*

# MEMOIRES

DE

MADAME la MARQUISE

DE

# POMPADOUR.

Où l'on découvre les Motifs des Guerres, & des Traités de Paix, les Ambassades, les Négociations dans les différentes Cours de l'Europe; les Menées & les Intrigues secrètes, le Caractere des Généraux, celui des Ministres d'Etat, la Cause de leur Elévation & le Sujet de leur Disgrace; & généralement tout ce qui s'est passé de plus remarquable à la Cour de France pendant les vingt-dernières Années du Règne de LOUIS XV.

Ecrits par elle-même.

TOME SECOND.

A L I E G E.

---

M D C C L X V L.

McMASTER UNIVERSITY LIBRARY

---

# M É M O I R E S

D E

*P O M P A D O U R.*

**L** OUIS XV. comme je l'ai dit ailleurs, avoit formé l'habitude de me voir. Il ne pouvoit plus se passer de ma société. Je lui étois devenue nécessaire : mais ce penchant n'avoit point éteint en lui le goût pour les amours de passage. Il s'y livroit par tempérament & s'en repentoit par réflexion. Après une aventure galante, il étoit plus assidu que jamais. Ses remords le rendoient à lui & à moi-même. J'ose dire que je jouïssois de ses infidélités; & sans ce goût peut-être se fut-il livré à quelque autre

*Tome II.*

*B*

*passion,*

passion, qui l'eut détaché de moi. Je craignis pendant quelque tems une inclination pour la guerre : j'avois prié Maurice Comte de Saxe, qui lui faisoit régulièrement sa cour après les campagnes de Flandres, de ne point lui parler si souvent de sièges & de batailles : mais Louis m'assura, comme je l'ai déjà dit, qu'il avoit sacrifié ce penchant au bonheur de la France.

Depuis quelque tems le Roi s'étoit adonné à la politique : mais elle ne prenoit point sur ses amusements. Il s'y appliquoit par cette inclination bienfaisante, qui le porte naturellement à soulager ses peuples. Il voulut avoir un état présent de l'Europe : Monsieur de Belleisle lui en fournit un. Le Roi me le fit voir : c'étoit une topographie politique. Le Maréchal entroit dans un grand détail sur la puissance de chaque gouvernement. Il passoit l'Europe en revue, & fixoit l'état des forces des différens peuples.

Mon-

Monsieur de Noailles, qui vit cet état  
 de l'Europe, dit " Qu'il y avoit trop de  
 " géométrie, que la république Chrétien-  
 " enne étoit sujette à des révolutions, qui  
 " tiroient leur source de plusieurs causes  
 " secondes, auxquelles la politique n'a-  
 " voit aucune part : que souvent on fai-  
 " soit honneur aux cabinets de ce qui  
 " n'étoit que l'effet de la fortune. La  
 " France, *me dit-il*, avoit mis en usage  
 " toute sa puissance pour aquérir la Lo-  
 " raine; le Cardinal de Richelieu n'y avoit  
 " pu réussir, Mazarin y avoit échoué,  
 " le hasard la donna à la France sous le  
 " ministere du Cardinal de Fleuri.

" Il y avoit près de deux-cents-ans qu'on  
 " négocioit & qu'on se battoit en Europe  
 " pour empêcher que la couronne d'Es-  
 " pagne ne vint à tomber dans une  
 " branche de la Maison de Bourbon. Le  
 " testament d'un prince foible & languis-  
 " sant la donna en entier à la France, dans  
 " le tems même que Louis XIV. ne croi-

“oit pas devoir penser à entrer dans le  
“traité de partage.

“ Les Anglois n’avoient jamais pu ima-  
“giner qu’ils feroient la conquête de Gi-  
“braltar, qui leur donnoit l’ascendant  
“dans l’océan & les rendoit maîtres de  
“la Méditerranée : lorsque ce même ha-  
“sard, qui donna l’Espagne à la Maison  
“de Bourbon, leur valut la conquête de  
“cette importante place, qu’ils ont tou-  
“jours gardée depuis, quoique les raisons  
“qui les avoient portés à s’en emparer ne  
“subsistent plus : &c. &c.

“ Si on remontoit à l’origine des grands  
“changements, on trouveroit que la for-  
“tune gouverne le monde, & que la po-  
“litique, qui veut régler tous les événe-  
“ments, est de trop dans les cabinets des  
“princes. Il ajoutoit que ces énuméra-  
“tions de la puissance des états de l’Eu-  
“rope sont inutiles, parceque ce n’est pas  
“la forcé qui règle le destin des gou-  
“vernements, mais une certaine combi-  
“naison



“naïson d'accidents, contre lesquels les  
 “négociations & les armées ne peuvent  
 “rien.”

Je ne me rappelle point ici les termes  
 de ce Mémoire de M. de Belleisle, je me  
 souviens seulement que l'Auteur dans sa  
 conclusion s'exprimoit ainsi : “Tous les  
 “grands Etats de l'Europe ne peuvent  
 “point nuire à la France : la Prusse seule  
 “est à craindre & l'Angleterre à re-  
 “douter.”

Quoique le Roi, depuis quelque tems,  
 aimât beaucoup à parler d'affaires d'état, il  
 avoit la politesse avec moi de ne pas trop  
 s'en entretenir. Malgré ce que j'ai dit  
 de son air sombre, Louis XV. est l'homme  
 le plus aimable de la France dans le tête-  
 à-tête. Il a des jours d'une gaité & d'un  
 contentement qui inspirent la joie & le  
 plaisir.

J'ai parlé souvent de sa bonté, je vais  
 en rapporter un trait qui servira à confir-  
 mer ce que j'en ai déjà dit. Un soir après

avoir resté assez tard dans mon appartement, il me dit qu'il ne dîneroit pas le lendemain avec moi, (ce qu'il avoit souvent coutume de faire) parcequ'il devoit se rendre à Marli, où il passeroit une grande partie de la journée. Ce même jour, Marigni mon frere vint me voir dans la matinée, & comme je me trouvois seule, je le retins à diner. Il s'entretint quelque tems avec moi & sortit pour aller se promener dans le parc de Versailles, en attendant l'heure de se mettre à table.

Cependant le Roi, qui devoit monter à cheval, changea de dessein. Au-lieu d'aller à Marli, il rentra chez moi & me demanda à diner. Il remarqua une table avec deux-couverts, &, comme la veille il m'avoit prévenu de son départ, il en fut surpris. Il me demanda pour qui étoit destiné le second couvert. " Sire, lui dis-  
" je, mon frere est venu me voir ce ma-  
" tin, & comme j'étois seule, je l'ai in-  
vité

“vité à diner avec moi : mais, puisque  
 “Votre Majesté me fait elle-même cet  
 “honneur, je vais lui faire dire qu’il ne  
 “peut le partager.” *Non*, reprit le Roi,  
*voire frere est de la maison, au-lieu d’ôter*  
*le couvert qui étoit préparé pour lui, il n’y*  
*a qu’à en ajouter un de plus, nous dinerons*  
*tous les trois ensemble.* Mon frere parut,  
 & le Roi lui fit toutes les politesses possi-  
 bles. Cette anecdote n’est pas grand-  
 chose, mais elle sert à prouver l’attention  
 de ce Prince jusques dans les plus petites  
 choses.

Monfieur Rouillé donnoit tous les jours  
 de nouveaux états au Roi, qui annonçoi-  
 ent le rétablissement de la marine. Ce  
 ministre, en 1751, disoit publiquement  
 qu’il avoit soixante & dix-vaiffeaux de  
 ligne & trente frégates : mais il en disoit  
 plus qu’il n’y en avoit. Messieurs les  
 ministres, pour l’ordinaire, augmentent  
 leur plan, ils confondent presque toujours  
 les établissemens déjà faits, avec ceux qui

restent à faire, & souvent ces derniers ne s'exécutent jamais.

Un homme d'esprit me dit, dans ce tems-là que, si la France avoit une flotte de cent-dix-vaisseaux de guerre ou frégates, prêts à naviguer, le grand ouvrage de la marine Françoisë seroit accomplie. Ce même homme avançoit qu'il ne nous en falloit pas d'avantage pour faire face aux Anglois, qui n'ont pas un plus grand nombre de vaisseaux en état de se présenter au combat : car, ajouta-t-il, il ne faut pas confondre les gardes-côtes, ceux qui sont destinés à convoier les navires qui n'entrent point dans la liste de l'armée navale.

L'ambassadeur d'Angleterre avoit ordre de ne pas perdre de vuë M. Rouillé, de suivre toutes ses opérations pour en donner connoissance à sa cour. Il avoit perdu l'habitude de demander à l'administration ce qu'on vouloit faire de tant de vaisseaux, parcequ'on lui avoit souvent répondu

répondit que la cour de France n'avoit aucun compte à rendre à celle de la Grande-Bretagne.

Le Roi fit une promotion d'officiers de marine, les chefs-d'escadre furent nommés, on avança les capitaines & les anciens lieutenants à des rangs plus distingués, & on fit tant de bruit sur l'état de la marine, que Londres commença à en prendre ombrage.

Un Ambassadeur étranger me disoit un jour à ce sujet qu'il trouvoit un grand vice dans le gouvernement François : c'est-à-dire. “ Qu'il se donne en spectacle  
 “ à l'Europe & à ses ennemis. Il n'y a  
 “ point de secret d'état à Versailles, *ajou-*  
 “ *toit-il*, la république Chrétienne est in-  
 “ formée des desseins de la France, long-  
 “ tems avant-qu'on soit en état de les  
 “ mettre en exécution, ce qui les fait  
 “ échouer.”

Une affaire qui ne regardoit point la France, excita l'attention du Roi pour

quelques moments. Les Génois, (peuple remuant & qui n'a jamais été tranquille depuis la fondation de la république) faisoient la guerre depuis long-tems aux Corfes qu'ils appelloient rebelles, tandis que ceux-ci leur donnoient à eux-mêmes le nom de tirans. Il s'étoit donné de part & d'autre plusieurs combats, qui n'avoient servi qu'à éloigner la paix, qui ne peut jamais être que la suite de la conciliation des esprits. La haine & l'antipatie avoient fermé toutes les portes à la médiation. On se haïssoit encore plus qu'on ne se craignoit. Quand la religion elle-même eut fomenté la division, elle n'auroit pu être plus vive.

Monsieur le Maréchal de Belleisle, en me parlant de cette guerre, m'avoit dit souvent que les Génois ne seroient jamais les dominateurs des Corfes; il disoit pour raison que, lorsque l'état principal se bat contre ses sujets, il faut que la première bataille décide la querelle, sans quoi elle  
est

est long-tems indécise. Des rebelles qui, par des sièges & des batailles, balancent l'autorité souveraine, finissent de porter le nom de sujets pour commencer à prendre celui d'ennemis : car la force des armes, qui détruit tous les privilèges, rétablit le niveau.

Les peuples soumis aux Rois ne le seroient plus, s'ils avoient les moïens de cesser de l'être ; car la subordination n'a pas été une affaire de convention, mais de violence ou de force ouverte. Ainsi un peuple qui secoue le joug, n'est rébelle, qu'autant qu'il se conduit mal dans la révolution ; & qu'il ne fait pas prendre les moïens qui servent à la faire réussir.

Les Génois, après avoir essayé en vain de réduire les Corfes, avoient pris le mauvais parti de s'adresser aux puissances étrangères, la France à qui ils avoient demandé du secours, leur avoit fourni quelques troupes & un commandant. L'Ambassadeur de Venise, qui étoit alors  
à Pa-

à Paris, dit à ce sujet : “ Que les Génois  
“ qui passôient pour se ressouvenir de loïn,  
“ n’avoient point de mémoire à l’égard  
“ de la France, puisqu’ils oublioient  
“ qu’elle avoit fait bombarder Gènes du  
“ tems de Louis XIV. & qu’elle avoit  
“ manqué de faire périr la république sous  
“ le règne de Louis XV.”

Les officiers Génois que le sénat avoit  
envoïés dans cette îste pour deffendre ses  
droits, plus ennemis de la république  
qu’ils ne l’étoient des Corfes, chercherent  
dispute aux François médiateurs, sous  
prétexte qu’ils excitoient dans l’esprit de  
ces Insulaires un sentiment de mépris pour  
eux. Quand le fait auroit été vrai, il eut  
fallu se le dissimuler, & poursuivre,  
comme auparavant, l’ouvrage de la paix.  
Mais l’envie, ce vice naturel aux Italiens  
& surtout aux Génois, avoit causé cette  
dissention. Ils voïoient avec des yeux ja-  
loux que des étrangers se méloient d’une  
pacification, dont ils vouloient avoir eux-  
mêmes.



mêmes tout l'honneur. La république, aussi jalouse elle-même de ses officiers, que ceux-ci l'étoient des François, prit encore le mauvais parti de s'adresser à Versailles, pour savoir le parti qu'elle devoit prendre contre elle-même, & la satisfaction que le Roi exigeoit. Une autre nation eut mieux aimé abandonner les intérêts de la Corse, que la France même ne pouvoit faire rentrer dans le devoir, que de s'humilier ainsi : mais il y a long-tems que la république de Gènes est accoutumée aux bassesses & aux soumissions.

“ Les Gênois, *dit le Roi*, mériteroient  
 “ que je les punisse en ne me mêlant plus  
 “ de leurs affaires : mais ils ont ouvert à  
 “ mon fils Dom Philippe le chemin de  
 “ l'Italie, je leur dois de la reconnois-  
 “ sance ; & celle-ci l'emporte dans mon  
 “ cœur sur le ressentiment que je devois  
 “ avoir de leur conduite.”

Louis XV. qui avoit nommé Monsieur de Chauvelin Plénipotentiaire dans l'Isle  
 de

de Corse pour terminer les choses à l'amiable, lui donna de nouveaux ordres pour hâter sa négociation, ainsi qu'à Monsieur le Marquis de Cursai qui commandoit les troupes Françaises.

Ces deux Médiateurs établirent le lieu du congrès & la paix fut conclue en apparence. Tout s'y passa dans les règles: il y eut des discours prononcés à l'ouverture des assemblées, & on sema des fleurs de rhétorique chez un peuple grossier & barbare. Les Corfes ouvroient de grandes oreilles à ces raisonnements étudiés, & n'y entendoient rien. Ils y répondoient par des acclamations, & les orateurs s'imaginoient les avoir séduits par leur esprit.

Après les harangues, vint le Traité ou règlement entre la République & les Corfes. Chaque parti y conservoit des prérogatives qui le rendoient indépendant de l'autre. C'est-à-dire, que les sujets de cette république traitoient pour leur liberté. Les Corfes finissoient par  
la

la négociation, ce qu'ils n'avoient pu terminer par la voie des armes.

Quand on envoïa les articles du traité à Versailles, le Maréchal de Belleisle dit publiquement “ Que la république s’a-  
 “ baïffoit trop, qu’il falloit accorder seule-  
 “ ment une amnistie aux rebelles, & non  
 “ point traiter avec eux : que des sujets  
 “ qui ont secoué le joug, en rentrant dans  
 “ leur devoir, ne doivent obtenir qu’un  
 “ pardon. *Il ajoutoit* qu’il falloit punir  
 “ les Corfes comme criminels de leze-  
 “ majesté, ou les abandonner comme ré-  
 “ belles ; car des sujets, qui sont assez  
 “ forts pour obliger leur souverain à trai-  
 “ ter avec eux, ne sont pas assez fideles  
 “ pour se soumettre long-tems à son obé-  
 “ issance.” Ces réflexions se trouverent  
 d’autant plus justes que toutes ces négocia-  
 tions devinrent bientôt inutiles, & que  
 quelque tems après la guerre recommença.

Quoiqu’il en soit, pour lors on laissa-là  
 les Génois pour s’occuper d’une nouvelle

de mer qui flatta beaucoup le Roi. On apprit des Indes que le *Naboth* avoit assez de confiance en la France pour remettre ses intérêts politiques entre les mains d'un François nommé *Dupleix*, & que la nation des *Marattes*, sujets du *Naboth*, l'avoit nommé son général en chef.

On dit que Louis XIV. qui ambitionnoit toute sorte de gloire, fut très sensible à l'Ambassade d'un Roi de Siam, qui députa vers lui, pour lui apprendre que son nom étoit en grande vénération dans ses états. Il en témoigna une joie publique, & il fut plus flatté de cet honneur qu'il ne l'auroit été d'une grande conquête.

La paix du *Naboth*, la confiance que ce Prince avoit en la France étoient d'une toute autre importance. Elles augmentoient les richesses de l'état, au-lieu que l'Ambassade de Siam n'avoit eu d'autre effet que de flatter la vanité du Monarque.

*Dupleix* devint tout-à-la-fois Plénipotentiaire & généralissime ; il minuta le  
traité

traité de paix & reçut le commandement. Ces deux postes avoient été précédés d'une négociation importante, sans laquelle il ne les eut peut-être jamais obtenus : il fixa le caractère remuant des *Marattes*. Cette nation avoit été divisée jusques-là en différentes factions qui, en s'affoiblissant, empêchoient que la France n'en tirât avantage. L'Etranger la rapprocha d'elle-même, lui apprit à avoir des vues suivies & une politique réunie.

Ce *Dupleix* n'étoit cependant pas un grand génie : mais il y a des gens qui font de grandes choses sans beaucoup d'esprit. Nous l'avons vu depuis à Paris bien au-dessous de sa renommée, & y mourir à la fin avec la réputation d'un homme qui, bien loin d'avoir été en état de conduire les Indes, n'avoit pas même le talent de gouverner sa maison.

Il eut un grand procès avec la compagnie. Ce démêlé est autant remarquable par la nature de la demande que par celle

celle du refus. Le général du *Nabob* déclaroit que les Directeurs lui étoient redevables de plusieurs millions, & les directeurs publioient qu'ils ne lui devoient rien. Dans un procès de cette nature, presque toujours les deux-parties ont tort. En général il y a de l'ingratitude d'un côté & peu de reconnoissance de l'autre. Les mémoires qu'on publia à ce sujet eurent cet avantage, qu'ils firent ouvrir les yeux au gouvernement sur bien des choses relatives aux Indes, dont il n'eut jamais été informé sans la publication de ces papiers.

Les affaires, les plaisirs & les amusements que je faisois se succéder à Versailles, continuoient à empêcher le Roi de se rencontrer avec lui-même. Louis XV. existoit, je le dirai, par un tempérament d'emprunt que je lui donnois, & celui-ci l'empêchoit de se livrer au sien. Je crois qu'il auroit succombé à la fin, sans cet art que j'emploïois pour contenir la nature.

ture. Malgré cette précaution, il avoit des moments où il se livroit à la tristesse. Alors il falloit imaginer de nouveaux plaisirs qui excitassent de nouvelles sensations. Lorsque je m'appercevois que ceux-ci ne produisoient aucun effet, je redoublas mes soins pour en substituer d'autres qui eussent plus d'ascendant.

La religion étoit le plus grand obstacle que j'eusse à surmonter, car le Roi en avoit beaucoup. Il prioit Dieu régulièrement, il alloit tous les jours à la messe : mais il ne faisoit point ses pâques. Cet éloignement des sacrements naissoit plutôt d'un excès de délicatesse que de mépris pour la communion. Ses amours passageres l'éloignoient d'un sacrement qu'il craignoit de profaner. Le Jésuite, qui jouïssoit du titre de son Confesseur, avoit tenté plusieurs fois de vaincre sa délicatesse là-dessus. Son ministère en eut été plus considérable, parceque son pénitent lui auroit été plus soumis : mais Louis XV. avoit toujours résisté.

On

On me chargea d'en toucher quelque chose au monarque ; mais il fallut commencer par me convaincre moi-même pour me porter à entreprendre de persuader le Roi. On crut la chose aisée : des gens du premier ordre, qui tenoient un rang considérable dans l'église, & que je ne nommerai point ici, crainte que la religion Catholique-Romaine ne parût suspecte aux ennemis de l'état, entreprirent ce grand ouvrage.

Je n'étois pas beaucoup versée dans ces sortes de matieres ; car les femmes de Paris n'ont tout juste de religion que ce qu'il leur en faut, pour empêcher qu'elles n'en aient point du tout.

Ces habiles théologiens établirent pour principe “ Que le scandale dans un Roi  
“ étoit le plus grand mal qu'il pût com-  
“ mettre : qu'il est le miroir où chacun  
“ se regarde ; que son exemple entraîne  
“ celui de l'état : que, depuis que le Roi  
“ ne communioit point, il y avoit plus  
“ d'un



“ d’un million de sujets en France qui ne  
 “ participoient plus aux sacrements, que  
 “ la désertion de la sainte table étoit gé-  
 “ nérale,” &c. &c.

En suite passant aux tempéraments, ils  
 ajoutoient “ Que Dieu avoit donné le  
 “ pouvoir à ses ministres d’absoudre les  
 “ péchés passés : qu’un repentir effaçoit  
 “ dans le ciel les crimes de la terre : que  
 “ la divinité, en faisant les hommes, avoit  
 “ été obligée de s’accomoder à leurs foi-  
 “ blesses : qu’il falloit toujours remplir  
 “ ses obligations de Chrétien, malgré les  
 “ tentations continuelles dont le cœur de  
 “ l’homme est environné :” &c. &c.

Enfin j’apperçus, au-travers des maxi-  
 mes de ces peres de l’Eglise, que le Roi,  
 pour être bon Catholique, devoit com-  
 mettre régulièrement un sacrilège tous les  
 ans.

Je refusai de me charger de cette mo-  
 rale. J’y entrevoïois des conséquences  
 qui pouvoient influer sur moi. L’ap-  
 proche

proche des sacrements devoit nécessairement causer une révolution dans ce prince. Je craignois moins la religion du Roi que les intrigues des gens d'Eglise. Le Confesseur surtout étoit à redouter. Il est toujours puissant, lorsque le Monarque est souvent à ses pieds.

Je ne voulus pas non plus conseiller au Roi de se tenir éloigné de la S<sup>te</sup>. table. Je l'aissai les choses comme elles étoient.

La paix, qui avoit ramené la tranquillité politique, causoit elle-même de nouvelles divisions dans l'Etat. Les gens d'église, le clergé & le parlement qui, en tems de guerre, s'unissent à l'administration pour partager les malheurs publics, lui en causent à leur tour lorsque le tems des sièges & des batailles est passé : de sorte que, par une fatalité qui naît peut-être de la constitution-même, il faudroit que la France eût toujours les armes à la main pour prévenir les querelles domestiques ; où qu'elle se fit continuellement

la

la guerre à elle-même, pour empêcher celle de ses ennemis. J'ai oui dire à de très habiles politiques que cela vient de ce que le gouvernement François n'est pas assez puissant pour prévenir les divisions au-dehors, ni assez absolu pour éteindre les dissentions au-dedans : état mixte qui le rendra quelque jour la proie de ses ennemis, ou la victime de ses sujets.

Une petite affaire fit naître une grande brouillerie entre la cour & le parlement, savoir, l'administration des Aumônes établies pour les Mendiants. La direction de l'Hôpital de Paris avoit été confiée jusques-là à de certaines personnes, sur lesquelles les réflexions de la cour & de la ville n'avoient jamais porté : parceque la guerre avoit occupé le gouvernement ailleurs : mais la paix, qui donne assez de loisir pour étendre ses regards sur les plus petites choses, avoit enfin permis de faire attention à celle-ci.

L'Ar-

L'Archevêque de Paris prétendit que cette régie lui revenoit de droit ; le Roi le pensa de même : mais le parlement en jugea différemment, & dès-lors les représentations, & les députations commencèrent. Un prince du sang roïal dit à ce sujet : *Il faut que le parlement de Paris ait bien peu à faire, pour se quereller avec le Roi au sujet des gueux.*

Louis XV. donna un arrêt en faveur de l'Archevêque, il fut question de l'enregistrer, & ce fut alors que les dissentions se firent remarquer. On alla à Versailles, & on en revint, on s'assembla, on rompit les assemblées, mais le Roi se montra absolu. Il écrivit en ces termes aux chambres assemblées. “ Si j'ai bien voulu vous  
 “ permettre de me faire des remontrances sur  
 “ les édits & déclarations que j'envoie à en-  
 “ registrer, je ne vous ai jamais donné le pou-  
 “ voir de les annuler, ou de les changer sous  
 “ le prétexte de modification. . . . Je veux  
 “ que ma déclaration sur l'Hôpital soit enre-  
 “ gistrée

“ gistrée purement & simplement. Je tien-  
 “ drai la main à ce que mon parlement obéisse  
 “ à mes ordres.”

C'étoit parler en maître : le Roi avoit certains moments de force qui le faisoient rentrer dans tous ses droits : mais la bonté de son cœur, son amour pour la paix & la tranquillité de l'état, & peut-être plus que tout cela, un caractère indécis, que les difficultés & la résistance décourageoient, le faisoit céder.

Je me plaignis souvent à lui-même de ce penchant qui l'entraînoit à accorder ce qu'il avoit d'abord refusé. “ Que voulez-vous, Madame? *me disoit-il, avec cette complaisance & cette douceur qui lui sont si naturelles.* “ Je sais que je devois  
 “ me roidir contre certains corps, qui  
 “ voudroient élever leur autorité au niveau de celle de mon trône. Mais j'en  
 “ fais un sacrifice à la tranquillité générale. Je frémis quand je pense aux  
 “ malheurs qu'essuierent les peuples sous

“ le règne de mon Bifaïeul, par les que-  
“ relles qui s'éleverent entre la cour & le  
“ parlement. Ces querelles suscitèrent  
“ des guerres civiles, qui plongerent la  
“ France dans la dernière désolation.  
“ J'aime mieux avoir de la complaisance  
“ qu'une ostentation, dont les conséquences  
“ pouroient être funestes à mes sujets.”

La plupart des membres du conseil d'é-  
tat n'étoient pas de cet avis-là; l'un des  
plus éclairés disoit que, sous un gouverne-  
ment ferme & absolu, les loix reprenoi-  
ent leur vigueur & les abus se réformoi-  
ent; au-lieu que la licence & le relache-  
ment étoient la suite d'une administration  
foible & irrésolue. J'avoue que je n'é-  
tois pas éloignée de penser comme ce der-  
nier, & que j'aurois souhaité au Roi un  
peu plus de fermeté. L'affaire de l'hô-  
pital finit comme la plupart de celles du  
parlement, c'est-à-dire, par des modifica-  
tions.

Le

Le Roi, de son propre mouvement & fans y être sollicité, nomma le Comte de St. Florentin & M. Rouillé Ministres d'état : ils étoient l'un & l'autre secrétaires d'état. Un courtifan, lors de cette nomination, dit que le Roi avoit beaucoup fait en les plaçant ses secrétaires, & qu'il faisoit trop en les nommant Ministres. Il est certain que ces deux-hommes n'avoient rien fait pour mériter ce rang. Monsieur Rouillé surtout étoit un esprit pesant, n'ayant pour lui que l'application & le travail, qui presque toujours gâtent tout, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés du génie.

On dit à Paris que j'avois porté le Roi à faire cette nomination. La vérité est que je ne m'en mêlai point. On ajoutoit que Monsieur de St. Florentin s'étoit vendu à moi, & que je le récompensois alors pour les lettres de cachet, dont j'avois besoin pour faire sortir de Paris ceux qui me déplaïoient. Ceux qui parloient

ainsi ignoroient que les grandes lettres de cachet ne s'expédioient qu'au nom & par le consentement du Roi. Le Souverain ordonne & le Ministre obéit.

Je connoissois fort peu ce secrétaire d'état, il me faisoit sa cour comme les autres ministres: mais il me parloit rarement des affaires particulieres. Je l'avois trouvé à la cour, le Roi se servoit de lui, cela me suffisoit.

Monsieur Rouillé m'avoit été adressé. Je parlai de lui au Roi. Je le recommandai à ce prince, non pas comme un grand ministre, mais comme un honnête homme.

Monsieur de Puisieux, secrétaire d'état au département des affaires étrangères, demanda à se retirer. Ce bureau étoit difficile à gérer, bien des gens n'en avoient pas voulu. Ceux qui avoient occupé cette place auparavant, avoient semé le désordre dans cette administration, & les derniers troubles de l'Europe avoient achevé



chevé d'y apporter la confusion. La France étoit dans une position à ne pas espérer que le dernier traité de paix subsistât long-tems, & en tems de guerre, ce bureau est plus chargé que tous les autres. A peine un ministre peut il y suffire lorsque tout est en règle : mais il est impossible qu'il y tienne, quand la confusion a précédé les sièges & les batailles.

Je ne vis que fort peu Monsieur de Pui-sieux. Ceux qui ont connu personnellement ce ministre, m'ont dit qu'il avoit des connoissances & du savoir : mais qu'il manquoit de ce génie supérieur qui caractérise l'homme d'état. Il avoit rempli les négociations dont il avoit été chargé avec ce talent médiocre, qui ne laisse aucune réputation après soi. On peut le mettre au rang de ces ministres ordinaires qui, après avoir fini leur carrière dans ce monde, n'en commencent aucune dans l'histoire.

Après la retraite de Monsieur de Pui-  
sieux, le Roi me dit : “ *Hebien ! madame,*  
“ *à qui donnerons-nous les affaires étranze-*  
“ *res ?*” & sans me donner le tems de ré-  
pondre, il ajouta : *Ce bureau a besoin d’un*  
*ministre habile, d’un grand travailleur &*  
*& d’un homme integre. En savez-vous*  
*quelqu’un dans mon roïaume ?*

“ Sire, *lui répondis-je,* ce que vous de-  
“ mandez-là est assez difficile à trouver :  
“ mais on peut découvrir quelques uns de  
“ vos sujets qui aient toutes ces qualités ;  
“ & parmi ceux-ci j’ose présumer que Mon-  
“ sieur le Marquis de Saint-Contest, vo-  
“ tre Ambassadeur auprès des Etats-Gé-  
“ néraux, mérite un rang distingué.” *Je*  
*le pense comme vous,* dit aussitôt le Roi,  
*Saint-Contest m’a déjà rendu des services qui*  
*lui ont mérité cette place : je la lui donne :*  
& l’Ambassadeur quitta aussitôt la Haye  
pour venir à Versailles prendre possession  
de ce bureau.

Je

Je parlerai dans cet endroit d'un établissement, dont je minutai moi-même le plan, & auquel le Roi donna les mains pour qu'il fut exécuté. Celui-ci paroîtra peu de chose à ceux qui ne regardent les établissemens que par leurs endroits frappans. Je disposai Louis XV. à changer l'objet des dépenses qui devoient servir aux réjouissances publiques, en les employant à augmenter la génération, que les mœurs, le luxe & la débauche diminuent tous les jours en France. En conséquence sa Majesté donna ordre que la somme de six-cents-mille-livres qui devoient être employées pour un feu d'artifice à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne, seroit destinée à marier un certain nombre de filles dans la Capitale. On pensa en même tems à donner le même ordre dans les Provinces. Paris ne fait que la seizième partie de la population de la monarchie, ainsi si toutes les autres parties de la France avoient suivi

l'exemple de Paris, on eut vu la population augmenter considérablement en France.

Monsieur de Belleisle qui calculoit tout, disoit que ces mariages donneroient chaque année environ vingt mille citoyens à la monarchie: c'est ainsi que les petites choses servent aux grandes, & qu'une tournure de plus dans les finances peut contribuer à agrandir un état. On ne soupçonna point que cet établissement vint de moi, comme bien d'autres que je créai à l'avantage de la France, & dont bien des gens, qui n'y avoient eu aucune part, se firent honneur: tandis qu'on m'en reprocha d'autres nuisibles au gouvernement, & dont je n'avois aucune connoissance.

On commençoit à goûter les douceurs de la paix, lorsqu'on apperçut de loin les premières étincelles du feu de la guerre. Le Duc de Mirepoix se plaignoit à Londres de quelques griefs que les François reprochoient aux Anglois, & l'Ambassadeur

deur de Londres à Paris se lamentoit des actions des François contre les Anglois. On vouloit enfreindre le traité de paix, mais on ne favoit par où commencer la guerre. Le tems des combats n'étoit pas encore venu, on se préparoit de part & d'autre, comme par anticipation, à des batailles de mer & de terre, qui devoient causer une grande révolution.

La naissance du Duc de Bourgogne vint à propos pour faire quelque diversion aux occupations de la cour. Le désordre de l'administration, la difficulté de trouver d'habiles ministres, le dérangement des finances, la misere des peuples, l'opiniatreté du clergé, l'obstination du Parlement, & les Anglois qui menaçoient de faire la guerre en tems de paix, tout cela prenoit sur la tranquillité du Roi. Il se livra néanmoins, pour quelques moments, au plaisir de voir sa couronne affermie dans sa maison. Les rois sont plus sensibles à cette sorte de joie

qu'on ne le pense. Ils s'imaginent voir dans leurs descendants la perpétuité de leur règne, il leur semble qu'ils ne meurent point, lorsqu'en descendant dans le tombeau, ils ont un héritier à qui ils puissent remettre leur sceptre. Les réjouissances que firent les peuples, & dont on donna les relations au Roi, augmentèrent sa joie. Les Parisiens surtout, qui se piquent d'aimer leur Souverain se surpassèrent.

Il y eut de grandes fêtes à la cour. Tous les Ministres étrangers s'empressèrent de complimenter Louis XV. qui se félicitoit lui-même de cette naissance. Je ne l'ai jamais vu si heureux. C'est le seul endroit de sa vie, pendant mon séjour à Versailles, où je lui aïe vu goûter une joie pure : ce fut aussi le moment de la miennne où je trouvai un plaisir sensible par celui que je voïois éprouver au Roi. Il fut plus gai & plus long-tems qu'à son ordinaire. Nos entrevuës en furent plus douces & nos entretiens plus vifs & plus animés. Cette

Cette époque me fit réfléchir sur le peu de ressources qu'a le cœur humain en lui-même pour être heureux. Il lui faut des combinaisons favorables de la nature ou de la fortune, pour le tirer de cet état de langueur, où il se plonge presque toujours : & il faut bien que cette loi funeste soit générale, puisque les Rois eux-mêmes n'en sont pas exemts. Mais il y a un plus grand malheur encore attaché à l'humanité, c'est que les plaisirs sont presque toujours balancés par les peines. On diroit que, dans le cœur humain, il y a deux-mesures égales de joie & d'inquiétude, & que ce qu'on prend de plus sur l'une est diminué sur l'autre.

Les affaires d'état, les nouvelles des cours étrangères répandirent bientôt l'air sombre qui étoit auparavant à la cour & le Roi perdit sa gaîté & devint même plus mélancolique que jamais.

Chaque fois qu'il y avoit un grand poste à remplir ou une charge considérable

ble à donner, les courtisans augmentoient leur assiduité auprès de moi. J'avois continuellement une foule de demandeurs. Le Marquis de Saint-Contest étant passé aux affaires étrangères, laissa l'Ambassade de Hollande vacante. On me parla en faveur de M. de Bonac. Je le connoissois fort peu, je m'informai de ses talents pour la négociation, & sur le portrait qu'on m'en fit, je m'intéressai pour lui. J'en parlai même au Roi, qui le nomma aussitôt son Ambassadeur auprès des Etats-Généraux. Comme plusieurs courtisans prétendoient à cette place, je me fis autant d'ennemis qu'il y en eut qui furent refusés. Le service du Roi & de l'état me décidèrent pour M. de Bonac, qui avoit, disoit-on, les qualités qu'il falloit pour faire honneur à la France.

Monseigneur le Prince de Soubise disoit que, de toutes les Ambassades de l'Europe, celle des Sept-Provinces étoit la plus difficile, parceque, dans les autres  
cours,



cours, on traite avec des princes généreux & qui perdent souvent de vuë leurs avantages, au-lieu qu'en Hollande on négocie avec des Marchands, qui ne s'écartent jamais de leurs intérêts. Il ajoutoit que la position de la Hollande étoit telle que, dans les guerres de la France avec l'Angleterre, elle peut tirer avantage de l'une & faire contribuer l'autre. Ainsi il faut beaucoup d'adresse dans celui qui négocie avec les Hollandois, pour les faire déclarer quand leur secours est nécessaire, & il a besoin d'une grande habileté pour les tenir dans une exacte neutralité, lorsque leurs armes peuvent nuire, &c.

J'ignorois si M. de Bonac avoit toutes ces qualités, car tout est défiguré à la cour, & l'on n'y connoît les gens que lorsqu'on s'en est servi, & c'est toujours trop tard alors pour en porter un jugement qui puisse être profitable. M. de Bonac étoit officier: cela seul m'avoit d'a-

bord

bord rendu indécise sur le choix que je projettois d'en faire. Je n'ai jamais eu beaucoup de foi aux négociations des militaires ; ces gens-là ont rarement la tournure d'esprit & la souplesse qu'il faut pour réussir dans les cours étrangères : mais c'est le siècle des ministres guerriers. Louis XV. n'a employé que de ceux-ci pendant son règne ; & c'est peut-être une des raisons pour lesquelles nos affaires dans les cours étrangères n'ont pas eu cette réussite à laquelle on auroit dû s'attendre.

Les gens d'église qui font vœu de pauvreté, mais qui sont plus avides de richesses que les séculiers, étoient aussi fort assidus à me faire leur cour. Leur foule augmentoit auprès de moi, dans la proportion que les Abbaïes & les Evêchés devenoient vacants.

Il y eut beaucoup de postulants pour l'Abbaïe d'Anchin, mais le Roi en disposa en faveur du Cardinal d'York frere  
du

du Prétendant qui, par la jouissance de ce bénéfice, joint à la possession de plusieurs autres, étoit plus riche que le possesseur effectif du Duché d'York. Cette opulence, dont en Angleterre les fils & freres du Roi ne jouissent point, fit dire dans cette occasion à un courtisan, que le Cardinal d'York étoit bien heureux que la maison de Stuard eût perdu le trône de la Grande-Bretagne, puisque, sans ce malheur, il seroit un pauvre citoïen Anglois, lorsqu'il étoit un riche Prince Romain.

On se plaignoit cependant de ce que le Roi n'avoit pas donné ce bénéfice à un François, qui en eut consommé le revenu dans l'état, au-lieu que, par cette nomination, il passoit en Italie. Mais ceux qui parloient ainsi ne savoient pas que les rois qui font la guerre aux familles régnantes, font l'aumone à celles qui ne régnent plus. D'ailleurs on avoit des obligations à cette maison infortunée; la France, dans ses guerres, avoit fait paroître

tre

tre & disparaître le prétendant, à peu près comme on fait entrer & sortir un Acteur de théâtre.

Dans la politique, on est obligé de païer ceux à qui on fait jouer un rôle, & je crois avoir dit ailleurs que jamais la France n'avoit pensé sérieusement à placer le Prétendant sur le trône d'Angleterre.

M. de Machault Garde des Sceaux & Controleur-général, qui travailloit au rétablissement des finances, y réussissoit lentement. Le Roi, qui se faisoit donner tous les mois la liste des dettes du roïaume, les trouvoit toujours dans le même état. Les financiers avoient tout l'argent de la monarchie ; c'est ce qui engagea M. de Machault à dire au Roi, *Sire, je ne vois qu'un moyen pour faire rentrer des fonds au trésor, c'est de taxer l'hôtel des fermes.*

La proposition de ce ministre quadroit parfaitement avec un mémoire anonime qui me fut adressé à Versailles dans ce tems-là, & que je fis lire au Roi : il étoit conçu en ces termes. " La

“ La richesse numéraire actuelle de l’é-  
 “ tat est d’environ onze-cent-millions ar-  
 “ gent monnoïé. Pour que la circulation  
 “ de cette somme donnât la vie au corps  
 “ politique, il faudroit qu’elle circulât  
 “ par-tout géométriquement. Mais, il  
 “ s’en faut de beaucoup que cette pro-  
 “ portion soit établie en France, où l’on  
 “ peut prouver démonstrativement que  
 “ deux-cents particuliers ont la moitié  
 “ de l’argent monnoïé du roïaume. Ces  
 “ particuliers sont les financiers ; leur  
 “ caisse est celle de la monarchie ; elle  
 “ contient les fortunes de tous les ci-  
 “ toïens. Les richesses vont se précipi-  
 “ ter dans leur coffre, comme dans un  
 “ gouffre.”

La Couronne, en cédant à une compa-  
 gnie les droits d’entrée par un contrat,  
 n’a jamais imaginé signer la ruine de l’é-  
 tat. Elle a concédé cette levée à des  
 commis qui, par leur activité & leur tra-  
 vail, devoient enrichir le gouvernement,  
 & non.

& non pas l'appauvrir. “ Ce fut là l'in-  
 “ stitution des fermes : tout ce qui est  
 “ sorti de ce plan, est devenu une mono-  
 “ pole de la compagnie. Le Roi a le  
 “ droit de réformer les abus, & tout con-  
 “ trat qui contient une lésion est nul par  
 “ lui-même.

“ Il ne s'agit point de penser à corriger  
 “ les désordres passés, mais à remédier aux  
 “ maux présents. Sans un effort on n'en  
 “ viendra jamais à bout. Dans les  
 “ grandes maladies les remèdes violents  
 “ sont nécessaires. Il n'y a qu'un moïen  
 “ pour rétablir la pente de la circulation  
 “ générale que les monopoles de la com-  
 “ pagnie ont détournée. Ce moïen est  
 “ l'établissement d'une chambre ardente,  
 “ pour faire rendre compte aux financiers  
 “ de leur gestion sur les fermes, & pour  
 “ savoir à quel titre ils possèdent les  
 “ grandes richesses dont ils sont posses-  
 “ seurs, afin de les en dépouiller au pro-  
 “ fit

“ fit de la couronne, dès que la lésion &  
“ la monopole seront découvertes.

“ Pour prévenir les cris que l’avarice  
“ & l’amour fardide du gain peuvent  
“ faire contre cet établissement, il faut  
“ mettre en avant deux-principes incon-  
“ testables.

“ 1°. Que les grands profits des com-  
“ pagnies roïales, lorsqu’ils sont excessifs,  
“ perdent ce nom pour prendre celui de  
“ monopoles, parcequ’ils sont contraires  
“ aux intentions du Prince, qui n’a pu ni  
“ voulu se dépouiller lui-même d’un grand  
“ avantage pour quelques considérations  
“ que ce soit.

“ 2°. Qu’un Roi est toujours mineur,  
“ lorsqu’il s’agit d’une lésion dans les  
“ finances générales : & que toutes les  
“ loix fondamentales l’autorisent à reve-  
“ nir d’un contrat onéreux à l’état & à  
“ ses peuples.

“ Pour procéder juridiquement contre  
“ les financiers, la chambre ardente nom-  
“ mera

“ mera des commissaires pour examiner  
“ les livres des fermes générales. Ceux-  
“ ci, après en avoir fait le dépouillement,  
“ lui feront rapport des monopoles em-  
“ ploïées pour accumuler ces grandes ri-  
“ chesses, dont la compagnie est en pos-  
“ session.

“ Ils passeront de-là aux répartitions  
“ particulières qui en ont été faites annu-  
“ ellement, afin de suivre la trace du nu-  
“ méraire de l'état, & ainsi découvrir où  
“ il est.

“ Cette opération finie, tous les fer-  
“ miers généraux seront cités, les uns  
“ après les autres, devant le tribunal de  
“ la chambre ardente, pour rendre compte  
“ de la somme, qu'ils se seront dû appro-  
“ prier suivant la connoissance qu'on en  
“ aura obtenu.

“ On leur signifiera de la rendre, à  
“ l'exception de six pour cent qui leur  
“ seront concédés pour l'intérêt de l'a-  
“ vance de leur argent.

“ En



“ En cas de désobéissance, ils seront  
 “ mis & détenus en prison jusques à l’en-  
 “ tiere restitution de la somme totale, sans  
 “ déduction d’intérêts.

“ Les grands Commis, comme direc-  
 “ teurs, régisseurs, controlleurs, seront  
 “ subordonnés à la chambre ardente &  
 “ tenus à la restitution, comme les fer-  
 “ miers généraux.

“ Il n’y aura que ceux à qui la com-  
 “ pagnie aura païé de simples gages ou  
 “ appointements, qui en seront exemts,  
 “ &c. &c.

“ Par ce moïen il est calculé d’avance  
 “ qu’il entrera trois-cent-millions au tré-  
 “ sor roïal, sans mettre aucun impôt ni  
 “ taxe sur les peuples.

“ L’établissement d’une chambre ar-  
 “ dente, pour faire rendre compte aux  
 “ fermiers, *disoit le Mémoire*, n’est point  
 “ une infraction du droit des gens ni une  
 “ breche à la liberté des citoïens. Fou-  
 “ quet, Intendant général des finances  
 “ sous

“ sous le régime précédent, fut jugé par  
 “ une commission particulière, à se voir  
 “ dépouillé des sommes immenses qu’il  
 “ s’étoit approprié par ses monopoles,  
 “ &c. &c.”

L’exécution de ce Mémoire n’eut point lieu, ainsi que la plupart de ceux qui ont paru depuis pour le rétablissement des finances. On parle beaucoup en France d’anéantir les fermiers généraux : mais, dès qu’on veut commencer à effectuer ce projet, il ne se trouve personne qui ose y mettre la main : c’est que ces gens-là ont beaucoup d’argent, & que tout le monde a besoin d’eux. J’e demandai un jour au Maréchal de Saxe, qui fréquentoit beaucoup la Poupelinierie, qu’elles étoient les qualités dans ce fermier qui pouvoient engager le Maréchal à le voir. *Madame*, me dit-il, *il en a une pour moi que je trouve excellente : car quand j’ai besoin de cent-mille-livres, je les trouve dans son coffre, au lieu que, lorsque je m’adresse au Contrôleur-géné-*

*général, il me répond toujours qu'il n'a point d'argent.*

Un Prince du Sang disoit que ces gens-là étoient utiles, par l'endroit même qui les faisoit paroître nuisibles: que, depuis leur établissement, on savoit où étoient les richesses de l'état, au-lieu qu'on l'ignoroit totalement avant eux.

L'hôtel des fermes fut le mémoire qui avoit été dressé contre la compagnie, & en composa un pour le détruire. Celui-ci ne contenoit que des mots. Il s'attachoit surtout à vanter l'utilité de la compagnie, qui peut fournir tout-à-coup des sommes considérables au gouvernement dans ses moments pressants: mais le mémoire oublioit que cet argent appartient à l'état, & que les fermiers ne sont que les agents de l'avance, dont la levée se fait sur les peuples.

Monsieur de Belleisle, qui lut cette réponse, me dit: “ Ces gens-là, qui ont  
 “ beaucoup de personnes d'esprit parmi  
 “ eux,

“ eux, sont si prévenus sur leurs intérêts  
“ que, lorsqu’il est question de finances,  
“ ils extravaguent toujours. Il y a un  
“ grand vice dans le contrat des fermes,  
“ c’est qu’il met trop d’argent dans la  
“ bourse d’un trop petit nombre de par-  
“ ticuliers.”

J’ai souvent trouvé des Avocats à Versailles, qui plaidoient la cause des fermiers généraux : mais je n’ai jamais trouvé de juges qui leur fussent favorables.

Au-milieu des affaires intérieures qui occupoient l’administration & qui affligoient le Roi, mille-gens s’empressoient à me présenter des mémoires pour perfectionner les arts, & augmenter le nombre des manufactures. Je n’entendois rien à ces détails, je priai un ministre, qui travailloit quelquefois avec le Roi, de m’apprendre quel avantage l’état retiroit de ce nombre prodigieux de fabriques établies en France.

“ C’est une matiere fort longue à  
 “ vous développer, Madame, *me répondit*  
 “ *cet homme d’Etat* : il faut pour cela re-  
 “ monter au siècle de Louis XIV. siècle  
 “ dans lequel il se fit beaucoup de  
 “ changements en France, & qu’on ap-  
 “ pella grand parcequ’il se frappa de  
 “ grands coups.

“ Ce Prince, qui avoit toutes sortes d’am-  
 “ bition, eut celle de multiplier les ma-  
 “ nufactures. Colbert son ministre se-  
 “ conda parfaitement ses desseins, il passa  
 “ sa vie à établir des métiers ainsi qu’à  
 “ augmenter les arts : & comme il lui  
 “ falloit beaucoup d’ouvriers pour rem-  
 “ plir son plan, il tira cinq-cent-mille  
 “ ménagers de la campagne, pour favori-  
 “ ser l’industrie des villes. Dès-lors les  
 “ terres qui manquerent de bras demeu-  
 “ rerent incultes. Ce ministre ne vit  
 “ point que, pour augmenter la forme,  
 “ il falloit multiplier la matiere. Le Roi  
 “ ne le vit pas non plus. Louis XIV.

“ n'étoit occupé que du désir de domi-  
“ ner, & cette passion favorisoit celles de  
“ tous ses ministres qui vouloient parta-  
“ ger avec lui cette ambition.

“ Le roïaume se trouva rempli de mé-  
“ tiers ; un grand luxe, qui en est une  
“ suite nécessaire, se forma, & dès-lors la  
“ France, à qui son climat heureux devoit  
“ donner une richesse supérieure à celle  
“ de tous les autres états de l'Europe,  
“ devint pauvre.

“ Cependant le Ministère, qui a suivi  
“ depuis le plan de Monsieur Colbert, a  
“ continué de multiplier les arts, aux dé-  
“ pends du produit de l'Agriculture.

“ On dit pour raison que cette indus-  
“ trie met à contribution tous les états de  
“ l'Europe: mais la France ne voit point  
“ qu'elle commence par se taxer elle-  
“ même, en diminuant le produit de ses  
“ premières matieres; désavantage qui  
“ porte directement sur la puissance de  
“ l'état, puisqu'il arrête les progrès de la  
“ population, &c. &c.”

Mon-

Monfieur de Belleifle n'étoit pas de cet avis ; il prétendoit que l'induftrie pouvoit fuppléer à tout, même aux deffauts de production : car, felon lui, la richeffe d'un état eft dans la circulation : & il difoit que les arts font mieux circuler l'argent que l'agriculture : mais il prétendoit mal. De grands économes m'ont démontré depuis que les productions de la terre créent une richeffe réelle, au-lieu que l'induftrie n'en forme qu'une de fiction. Quoiqu'il en pût être, je me déterminai à protéger les arts, & afin d'encourager les manufactures, je fournis des fonds à quelques unes pour les faire valoir.

Quoique l'habitude où le Roi étoit de me voir fit regarder ce penchant dans toute la France comme un goût décidé, les femmes confervoient toujours un fecret défir de me fupplanter dans le cœur de ce Prince. Louis XV. en trouvoit toujours quelqu'une en embufcade. Il

ne pouvoit descendre ou monter les escaliers pour se rendre dans son appartement, sans rencontrer quelque beauté. Les femmes de Paris, qui ne sont gueres amoureuses que de l'opéra & de la comédie, l'étoient devenues de Versailles. Elles visitoient ce château assez régulièrement.

L'usage que Louis XIV. avoit établi de s'adresser à lui, quand on avoit quelque grace à demander à la Cour, presque aboli depuis la mort de ce Prince, se rétablit. Plusieurs belles solliciteuses s'adresserent à Louis XV. Leurs yeux demandoient encore plus que leurs mémoires. Louis se rendoit à leurs sollicitations, & leur donnoit souvent ce qu'elles demandoient. Il me faisoit part de toutes ces intrigues d'accident, & cette confiance me les faisoit supporter. J'eus regardé ma faveur comme prête de toucher à son terme, s'il me les eût cachées. J'ai dit ailleurs que, ne pouvant fixer le tempérament de ce Prince, j'avois été obligé de  
de



de l'abandonner à son penchant. Ses infidélités ne prenoient point sur l'ascendant que j'avois sur lui. Je régnois à Versailles, au-milieu des causes mêmes qui auroient dû détruire mon empire. Par une contradiction attachée au cœur humain, son inconstance me le rendoit constant. Ses remords le jettoient de nouveau dans mes bras, d'où il ne sortoit que pour se livrer encore à l'amour & au repentir.

Ce qui me rassuroit, c'est que, de toutes les femmes que je favois qu'il voïoit, il n'y en avoit aucune qui eût les qualités propres pour le détacher de moi. La plupart avoient de la beauté: mais elles manquoient de ces agréments de l'esprit, sans lesquels ceux du visage ne font rien. Toutes avoient envie de dominer à la Cour, de disposer des premières charges de l'état, d'acquérir la faveur du Prince, & elles n'emploïoient pour cela qu'un moïen qui étoit de se prostituer avec lui,

ce qui en étoit un immanquable pour ne pas réussir.

Une nouvelle affaire survint à la Cour. Il fut question d'affurer la tranquillité de l'Italie, país orageux où les premiers nuages de la guerre s'élevent toujours. Tous les traités que les souverains ont passé entre eux depuis Charlemagne, n'ont pu lui donner un état fixe, parceque c'est le continent le plus heureux de la terre & le plus foible de l'Europe.

Monfieur le Maréchal de Saxe avoit dit, avant que de mourir, que si la France pouvoit donner une paix permanente à l'Italie, sa population deviendroit plus florissante. Ce général avoit démontré que, depuis deux-siècles, il avoit péri plus de François en Italie, que toutes les autres guerres n'en avoient fait périr dans le reste de l'Europe.

J'ai oui dire depuis à un autre général que ce n'est pas le canon qui y tue les soldats. Ils y périssent par les chaleurs &  
par

par la volupté, ennemis plus dangereux mille-fois que les travaux infatigables du Nord.

Louis XV. trouvoit un avantage dans le plan de cette pacification. Il s'assuroit par elle des Ducs de Savoie, toujours prêts à introduire des troupes Allemandes en Italie, & à entrer eux-mêmes en Dauphiné, à la première querelle qui survient en Europe. Naples, Parme, & Plaisance, gouvernés par des princes de la Maison de Bourbon, eussent joui d'une tranquillité durable, mais cette négociation n'eut point de suites.

Monsieur le Maréchal de Belleisle, lorsqu'on ouvrit les conférences à ce sujet, dit au Roi, " Sire, nous pouvons bien  
 " commencer le projet de donner une  
 " paix stable à l'Italie : mais je préviens  
 " Votre Majesté que la négociation ne  
 " finira qu'à la fin du monde."

Monsieur le Prince de Conti dit à ce sujet, " Que, si un Roi de France vouloit

“ prévenir les guerres d’Italie, les Ita-  
“ liens s’y opposeroient. Ce païs, pauvre  
“ en argent par lui-même, a besoin d’ar-  
“ mées étrangères, dont les caisses mili-  
“ taires puissent suppléer au deffaut du  
“ numéraire.” On a dit la même chose  
de l’Allemagne.

On donna un état au Roi de son ar-  
mée navale, il se montoit à cinquante-  
gros vaisseaux & vingt-frégates. Je me  
souviens qu’un homme d’esprit dit alors  
que nous avons une marine, qu’il ne  
nous manquoit plus que des mariniers:  
c’est-à-dire, qu’on avoit la moitié de ce  
qu’il falloit pour former une flotte. C’é-  
toit pour cette moitié, quelque tems après  
inutile à la France, que Monsieur Rouillé  
s’étoit donné tant de peines.

Monsieur le Comte de Maurepas, du  
fond de son exil, disoit: “ Je connois mon  
“ successeur, il travaillera tant qu’il par-  
“ viendra à la fin à détruire la marine  
“ Française.”

Ceux

Ceux qui à la Cour décident du sort des grandes administrations, prétendent que celle de la Marine ne dépend plus du Ministre qui en est chargé; qu'il y a des causes premières qui s'opposent à son avancement. Ils prétendent que la France est faite pour diriger les affaires de terre, mais que celles de mer regardent l'Angleterre.

Cependant un homme d'état me disoit un jour à Versailles qu'il ne seroit pas impossible que la France eût une marine: mais qu'il faudroit pour cela changer le système de l'état & bouleverser la monarchie.

Outre cette flotte, le Ministre assuroit Louis XV. qu'il y en avoit une autre sur le chantier, prête à être lancée à la mer.

Le peuple, qu'il faut toujours tromper par des préparatifs, étoit satisfait de ceux qu'on faisoit pour la marine: mais les politiques & ceux qui calculoient les ressources de l'Angleterre, ne l'étoient pas.

Dans le tems qu'on cherchoit des moïens de navigation, un faiseur de projets présenta un plan au Roi pour rendre la France navigable. Il étoit question de joindre les deux-mers, par le moïen de deux-rivieres. Cet homme s'étoit d'abord adressé à moi, je l'envoïai à Monsieur de Belleisle qui trouva cette jonction très utile à l'état. Mais plusieurs politiques en jugerent autrement. Ils disoient que cette jonction abrégeroit la navigation, qu'il faudroit au-contraire augmenter. On citoit l'Angleterre qui, pouvant diminuer la route de ses transports de mer, cherche au-contraire à les allonger. Il pouroit se faire que la Grande-Bretagne fit fort bien d'en agir ainsi, & que la France fit très mal de suivre son exemple.

Je parle de ces détails parcequ'ils se sont passés sous mes yeux & que le Roi me fit la grace de me consulter à ce sujet. Je passe sous silence les projets qu'on présenta à l'administration pendant mon séjour

jour à la Cour & qui n'eurent point lieu.

Le Roi en m'annonçant la mort du Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, décédé le 4 Février 1752, en parut touché. Louis XV. étoit fort sensible aux morts prématurées. Philippe d'Orléans venoit de finir sa carrière, dans cet âge où la plupart des hommes commencent la leur. Ce Prince étoit un exemple du contraste qu'il y a souvent entre le caractère d'un pere & celui de son fils.

Ce Prince n'avoit aucune des inclinations du Régent. Il avoit passé ses jours à prier Dieu & à faire des aumones. Chaque jour de sa vie avoit été marqué par quelque action Chrétienne. Elevé dans le sein des plaisirs, il les avoit fui dans un âge où les passions ne cherchent qu'à se satisfaire, & où il est si difficile d'y résister. Le Curé de Saint Sulpice disoit. " Que, s'il étoit pape, il canoniseroit le Duc d'Orléans, n'eût-il eu d'autres ver-

" tus :

“tus que celle d’avoir résisté à l’exemple  
“ du Palais-royal.” On fait assez que la  
maison du Régent n’avoit pas été le mo-  
dele des vertus Chrétiennes. Le Cardinal  
du Bois qui se jouoit des hommes, de la  
politique & de la religion, en avoit fait le  
séjour du vice & de la débauche.

Mais le Duc d’Orleans, dont il est ici  
question, n’avoit que de ces vertus qui  
font honneur dans le ciel, & non de celles  
qui servent à caractériser les grands princes  
sur la terre. Sa maison, à qui il avoit ôté  
toute la splendeur royale, ressembloit à  
un couvent dont il étoit le supérieur. Il  
faisoit vivre d’aumones une infinité de  
gens qui, n’ayant d’autres soins que celui  
de les recevoir, se livroient à l’oisiveté &  
à la mollesse. Sa bigotterie l’avoit fait re-  
tirer des affaires, & lui avoit fait prendre  
le parti d’abandonner l’état à lui-même,  
dans un tems où il auroit eu le plus be-  
soin de secours.

On



On fait assez que les Princes du Sang, qui ont l'œil sur le gouvernement, tiennent les ministres en respect & les empêchent de malverser. Tel est le sort de la monarchie Française: les grands en France se livrent à la débauche ou deviennent des Anachorettes.

La mort de Madame Henriette, qui survint après celle du Duc d'Orléans, remplit la Cour de deuil & le cœur du Roi de tristesse. Cette Princesse étoit douée de ces qualités qui font chérir les grands: naturellement douce & affable, elle se faisoit aimer de tous ceux qui l'approchoient. Un cœur bon, une ame tendre & compatissante formoient son caractère principal; le Peuple de Paris ne la pleura point assez: les Parisiens gardent toute leur affection pour leur Roi, il ne leur en reste point pour le reste de la famille royale.

Un étranger qui connoit le génie de notre nation, me diroit, “ Que, si le  
 “ Dau-

“ Dauphin étoit enlevé à la France, avant  
“ qu’il fut monté sur le trône, personne  
“ ne le regretteroit, mais que, s’il mou-  
“ roit six-mois après avoir porté la cou-  
“ ronne, tout le monde le pleurerait. *Il*  
“ *ajoutoit* que ce n’étoit pas la personne  
“ mais le nom du Roi qu’on regrettoit  
“ en France.

La mort de Madame Henriette me fit découvrir dans Louis XV. les qualités d’un bon pere. Il versa des larmes & devint plus triste que son tempérament même ne le lui permettoit. J’employai mes soins ordinaires pour dissiper ses peines : mais il ne sortit de cet état qu’après que sa douleur lui eût fait païer tous les droits à la nature.

La littérature vint encore troubler le Roi & la Cour. Le Conseil fut informé qu’il s’imprimoit à Paris un gros ouvrage, qui avoit pour titre l’Encyclopédie. C’étoit une rapsodie composée de tous les dictionnaires du monde, auxquels les Com-  
pilateurs

pilateurs ajoutoient des réflexions suspectes en religion & en politique. Cet amas de raisonnemens n'apprenoit point à penser, mais il enseignoit à douter. Un homme de lettres me dit dans ce tems-là que l'Encyclopédie n'étoit propre qu'à remplir l'Etat d'ignorants, & à gâter l'esprit des savants.

La Cour étoit fort sensible à ces écrits qui tendoient à établir le matérialisme, & on accusoit celui-ci de le favoriser. Le Roi ordonna que les deux premiers volumes de cet ouvrage fussent supprimés. L'Arrêt qui les foudroïoit condamnoit à une amende considérable les libraires qui les débiteroient.

Cette prohibition donna naissance à un mémoire anonyme à ce sujet qui me parut rempli de bon sens & qui étoit conçu en ces termes.

“ Le Gouvernement a établi un tribunal pour examiner les productions de  
 “ l'esprit. Celui-ci est composé d'un mi-

“ nistre & de vingt-quatre Censeurs roï-  
“ aux, dont l'unique affaire est la revi-  
“ sion des manuscrits destinés à l'im-  
“ pression.

“ Un livre, qui se soumet à l'examen  
“ de ce tribunal, est sous la protection du  
“ gouvernement. L'Auteur a fait tout  
“ ce que les loix exigeoient de lui. Il  
“ n'est plus responsable des effets que la  
“ publication de son livre peut produire.  
“ C'est à ce ministre de la librairie à en  
“ être le garand & à subir les peines que  
“ l'Auteur devoit encourir, s'il l'avoit  
“ fait imprimer clandestinement. Il ar-  
“ rive cependant tous les jours qu'un li-  
“ vre est approuvé par ce tribunal & en-  
“ suite censuré par le gouvernement. On  
“ persécute celui qui l'a écrit, & on le  
“ punit comme s'il s'étoit soustrait à sa ju-  
“ risdiction. Le Parlement en prend  
“ connoissance, le livre est brûlé & l'Au-  
“ teur envoyé à la Bastille. Que pourroit-

“ on

“ on faire de plus ? s’il enfraignoit les  
“ ordonnances établies à ce sujet.

“ Il y a un vice dans la juridiction lit-  
“ téraire, qui causera toujours des trou-  
“ bles & des divisions dans la république  
“ des Lettres. Le Ministre, qui préside  
“ à ce tribunal, n’a ni la capacité ni le  
“ loisir de lire tous les manuscrits qui se  
“ présentent pour être imprimés : il les  
“ envoie à des censeurs qui n’ont pas plus  
“ de tems ni de génie que lui.

“ Souvent les matieres sont abstraites,  
“ & au-dessus de la portée des uns & des  
“ autres, alors les Censeurs les lisent sans  
“ les comprendre, & les signent sans les  
“ entendre. Ils donnent donc leur ap-  
“ probation ; alors l’ouvrage s’imprime,  
“ le livre paroît ; & le procès commence  
“ là où il auroit dû finir.

“ L’inconvénient ne seroit pas confi-  
“ dérable, si la sentence contre l’Auteur  
“ terminoit la querelle ; mais il arrive  
“ presque toujours que le public prend  
“ part

“ part à la dispute. Les maximes erro-  
“ nées qu’il contient s’accréditent, plus  
“ elles sont condamnées & plus le livre a  
“ de vogue. On a beau le prohiber, les  
“ éditions augmentent dans la propor-  
“ tion qu’elles sont deffendues : car il  
“ suffit presque toujours qu’un livre soit  
“ censuré pour qu’il soit accrédité. Tel  
“ ouvrage, qui eut tombé dans le mépris  
“ si on l’avoit ignoré, acquiert de la confi-  
“ dération parceque le gouvernement l’a  
“ condamné.

“ C’est de cette source que s’est éle-  
“ vé une foule de divisions qui ont  
“ plongé l’état dans des malheurs plus  
“ grands, que les guerres civiles ne lui  
“ en causerent jamais.

“ Au lieu de chatier l’Auteur qui a  
“ écrit un livre suspect, il faudroit punir  
“ le ministre qui en a permis l’impression.  
“ Le premier a soumis son écrit à la po-  
“ lice établie pour empêcher la publica-  
“ tion des ouvrages dangereux, & le se-  
“ cond

“ cond l’a mis au jour. Celui-là n’a péché  
 “ que contre lui-même : mais celui-ci à  
 “ manqué à l’Etat, &c. &c.”

Le Roi fit examiner ce Mémoire, on trouva que les raisons qu’il contenoit étoient solides : mais on se contenta de les approuver, ainsi qu’une infinité d’autres sur les différentes branches de l’administration, dont l’utilité fut reconnue, mais qu’on ne mit cependant pas en exécution.

J’ai remarqué, pendant mon séjour à Versailles, que ce ne sont pas les projets les plus avantageux qui réussissent, mais ceux qui sont le mieux protégés.

Un homme de beaucoup d’esprit me dit depuis au sujet de ce dernier, “ Qu’il  
 “ y auroit un grand inconvénient pour le  
 “ gouvernement d’être trop rigide sur  
 “ les productions de l’esprit, que l’Im-  
 “ primerie en France est devenue une  
 “ vaste manufacture, qui en favorise une  
 “ infinité d’autres subalternes, desquelles  
 “ l’industrie tire sa source : que celle-ci  
 “ forme

“ forme une branche importante du com-  
“ merce, dont la suppression gèneroit  
“ beaucoup la circulation : qu’en dimi-  
“ nuant cette profession, il faudroit en  
“ abolir plusieurs autres qui sont fondées  
“ sur la librairie : que la France feroit  
“ une grande perte dont les états voisins  
“ profiteroient : que la Hollande sur-  
“ tout, avide de toute sorte d’industrie,  
“ s’empareroit de celle-ci.”

Il m’ajouta “ Que le Cardinal de Fleu-  
“ ri, aiant prohibé l’impression des Ro-  
“ mans dans le roïaume ; les Sept-Pro-  
“ vinces-Unies profiterent de cette def-  
“ fense pour augmenter leur main-d’œu-  
“ vre. Elles multiplierent considérable-  
“ ment le nombre de leurs presses, &  
“ inonderent la monarchie de ces mêmes  
“ Romans deffendus : ainsi par cette  
“ prohibition l’Etat perdit cette industrie  
“ sans abolir les Romans.”

Le Roi, qui continuoit à me voir as-  
sidument, ne cessoit de voir d’autres  
femmes :



femmes : mais il ne s'arrêtoit à elles qu'en passant comme on l'a déjà vu. Ces femmes, qui n'avoient ni goût ni délicatesse, s'accommodoient des moments qu'il pouvoit leur donner, & s'estimoient heureuses de passer furtivement quelques heures auprès de ce Prince. A l'exception de deux ou trois, qui formerent le dessein de me supplanter & de s'emparer de la faveur de Louis XV. les autres n'avoient aucun projet formé. Le plaisir d'avoir le Roi pour amant, leur tenoit lieu de tout. Cette idée, qui occupoit toute la capacité de leur ame, ne laissoit aucune place à l'ambition : ainsi c'étoient des rivales peu dangereuses. Je connoissois le Roi : la possession le dégoûtoit toujours. L'acte de jouissance étoit suivi du mépris ; & c'est à quoi doivent s'attendre toutes les femmes qui ne savent employer d'autres moïens que la possession pour attacher les hommes.

Les disputes du Clergé qui s'étoient renouvelées, malgré les soins que la cour  
 avoit

avoit pris pour les éteindre, agitoient toujours l'état. Tous les Prélats, qui troubloient la Cour, devoient leur fortune au Roi; & c'est ce qui l'affligeoit d'avantage. Louis XV. m'a dit souvent que, de tous les vices, l'ingratitude étoit celui qui l'affligeoit le plus.

Il arriva dans cette querelle, comme il arrive dans la plupart des autres, où l'on est presque toujours emporté au-delà de son objet. Il n'étoit question d'abord que d'une somme qu'on demandoit au Clergé pour subvenir aux besoins préens; le ministère porta ses vuës plus loin, il réfléchit au désordre que ce corps occasionnoit dans les finances de l'état. Il fut calculé qu'il sortoit tous les siècles une somme considérable pour l'achat des Bulles, & que ce trésor du gouvernement politique, qui alloit en Italie, ne rentroit plus en France: que Rome à qui on donnoit beaucoup d'argent n'accordoit que des indulgences. De-là on passa aux moïens

ens

ens qu'il y auroit à emploïer pour se soustraire à cette domination spirituelle, qui ruine l'état temporel. Mais après avoir bien tout examiné, supputé, calculé, on laissa les choses comme elles étoient.

Monsieur le Chevalier de Belleisle m'avoit dit autrefois " Que le procès entre  
 " la Cour de Rome & celle de Versailles  
 " duroit depuis plusieurs siècles, & qu'il  
 " ne finiroit que lorsqu'il naîtroit un Roi  
 " de France aussi entreprenant que Henri  
 " VIII. d'Angleterre. Il ajoutoit qu'en-  
 " tre les pouvoirs que le ministère avoit  
 " cherché à détruire, il avoit mal choisi,  
 " qu'on avoit ôté à Rome le glaive des  
 " excommunications, mais qu'on lui a-  
 " voit laissé la puissance de dépouiller l'é-  
 " tat, & qu'il auroit mieux valu se lais-  
 " ser excommunier que réduire à la pau-  
 " vreté."

Le corps général du Clergé n'avoit fait qu'occuper la Cour, un de ses membres vint inquiéter le Roi & troubler l'état.

L'Ar-

L'Archevêque de Paris deffendit de conférer les sacrements à un certain Abbé malade, qui demandoit d'être administré. On vouloit que l'Abbé infirme nommât son confesseur, & comme on savoit qu'il étoit Janséniste, on lui proposa d'accepter la constitution. J'ai déjà parlé de cette Constitution & des disputes qu'elle avoit causées dans le gouvernement. L'Abbé s'opiniâtra à ne pas accepter, & l'Archevêque insista à ce qu'il ne fut pas administré.

Louis XV. fut informé de ce débat, dont l'exemple pouvoit produire un schisme dans le roïaume. Je fus témoin de sa douleur : son inquiétude prenoit sa source dans son affection. Il aimoit ses sujets & il voïoit avec chagrin que des disputes d'école les privoient de la seule consolation qui leur restoit en mourant. Les princes de la Maison de Bourbon ont toujours été plus sensibles aux affaires de la religion qu'à celles de la politique.

La

La Bulle *Unigenitus* avoit fait mourir Louis XIV: du-moins de vieux courtifans n'ont-ils assuré que le Pere Le Tellier, à force de lui parler de la *constitution*, avoit abrégé ses jours. Le refus des sacrements étoit du ressort de la police générale, ainsi ce schisme dans le gouvernement spirituel avoit ce double inconvénient, qu'il pouvoit en produire un dans l'état politique.

Le Parlement de Paris qui, en faififant toutes les occasions de réformer les abus, n'en laisse échaper aucune d'étendre ses prérogatives, ajourna le Curé, qui n'avoit commis d'autre crime que d'avoir obéi à son Evêque. Il le condamna à une amende qu'il auroit fallu faire païer au Prélat, & on lui deffendit de récidiver sous peine de perdre son temporel. Le point principal étoit de savoir si le Curé devoit obéir au Parlement ou à son Evêque. Le cas n'eut pas été difficile à décider, ou si on avoit pris le clergé

pour juge, ou si on en eut appellé au gouvernement: mais la difficulté étoit de savoir quel devoit être le juge compétent dans cette instance. Permettre que l'Eglise décidât l'affaire, c'étoit prendre sur le temporel. Accorder la prérogative au Parlement, c'étoit usurper les droits du spirituel. Il y avoit encore un plus grand inconvénient, c'est que le Roi lui-même, selon le sentiment du clergé, étoit incompetent pour nommer des juges.

Pour l'ordinaire, dans ces sortes de disputes, on en appelle à un concile national: ce concile ne se tient jamais & le désordre continue toujours. Le Roi ordonna que le Parlement ne se mêleroit pas de cette affaire, & le Parlement décida qu'il devoit s'en mêler. Louis XV. avoit pourtant montré assez de fermeté dans la dernière querelle sur l'administration de l'hôpital; mais ce corps oublie toujours qu'il a cédé pour se ressouvenir d'être ferme. Le Roi se chargea de faire administrer le  
malade,

malade, mais ce parti avoit encore un inconvenient, car il falloit commander à des prêtres, & ceux-ci n'obéissent qu'à leurs Evêques.

Le Parlement auroit cru perdre ses droits si, dans cette occasion, il ne s'étoit pas opposé aux volontés de son Souverain. Il décréta les curés que Louis XV. vouloit seulement engager à remplir leur devoir. Sans ce décret l'affaire eut d'abord été assoupie, au-lieu qu'il porta beaucoup d'autres prêtres à refuser d'admettre.

J'ai souvent oui dire à Versailles " Que le corps du Parlement, à force de vouloir réformer les abus, est la source d'un grand nombre d'abus." Un Prince du sang prétendoit qu'il faudroit abolir le Parlement, quand ce ne seroit que pour prévenir cet esprit de contention & d'opiniâtreté qu'il seme dans le roïaume. Mais ceux qui ont la réputation de juger sainement des choses, prétendent que c'est

ce même esprit de résistance aux volontés de la Cour qui soutient l'état.

Un Conseiller de la Grand-Chambre dit un jour en ma présence à un courtisan, qui se plaignoit hautement des remontrances réitérées au Roi: *Monsieur, il se peut que nous manquions dans la forme: mais nous ne saurions pécher dans le fonds, puisque nous plaidons toujours pour les prérogatives de la nation & le bonheur des peuples.*

Le Président de Maupeou me dit un jour au sortir de l'audience du Roi, où il avoit été relancé vivement. “ Convenez, Madame, qu'il y a une grande fatalité attachée à notre état; on nous gronde toujours & on ne nous rend jamais justice. Si on vouloit cependant donner la peine d'examiner le fonds des choses, on verroit qu'il n'y a rien à gagner pour nous, de représenter toujours à un prince, & de nous voir obligés de lui dire des choses désagréables. Si nous ne nous intéressions pas, autant  
“ que



“ que nous le faisons, au bonheur des  
 “ peuples, nous substituerions la flatterie  
 “ à la vérité, nous profiterions des graces  
 “ de la cour, au-lieu que nous n’essuions  
 “ d’elle que des reffus.” Dans un autre  
 voïage ou ce même Président ne fut pas  
 reçu plus favorablement, il ajouta, en  
 parlant des Conseillers d’état : “ Il est  
 “ surprenant que des hommes éclairés ne  
 “ voient pas la droiture de nos intentions,  
 “ & que la prévention, qui ne devrait se  
 “ trouver que dans le peuple, devienne  
 “ le partage de ceux qui environnent le  
 “ trône.”

Quoiqu’il en soit, ces gens-là m’indis-  
 posoient, parcequ’ils mettoient le Roi de  
 mauvaise humeur, & que chaque fois  
 qu’ils se rendoient à Versailles pour lui  
 faire des représentations, Louis XV. étoit  
 plus sérieux qu’à son ordinaire.

L’affaire des billets de confession eut  
 des suites. Jusques-là les membres du  
 Parlement avoient parlé en orateurs, dans

cette occasion ils prirent le ton de prédicateurs. Leur remontrance au Roi ressembloit à un sermon. Il y étoit question de doctrine, du dogme, de la foi & du Pape. Lorsqu'une Compagnie sort de sa sphere, elle s'expose à la raillerie. Un plaisant de la Cour dit au Roi, " Sire, " nous pouvons à présent aller au prône " à la grand-chambre, les membres de votre Parlement savent faire des sermons."

Ces représentations à Louis XV. aiant été imprimées, chacun voulut les avoir : mais il n'y en eut pas pour tout le monde. Les discours de ces nouveaux missionaires se vendoient plus cher que les sermons de Bourdaloue, & avoient plus de vogue. Je les rapporte ici, dans la crainte que cette savante production ne soit perdue pour la postérité.

" SIRE,

" Jamais affaire si importante n'a conduit votre Parlement au pied de votre " trône. La religion, l'état, les droits de " votre

“ votre couronne font également mena-  
 “ cés. Un schisme fatal se déclare, moins  
 “ redoutable par le feu de la division  
 “ qu’il allume parmi vos sujets & par le  
 “ coup qu’il porte aux loix fondamen-  
 “ tales de la monarchie, que par le tort  
 “ qu’il fait à la religion.

“ Votre Majesté, frappée du trouble  
 “ que causoient dans son royaume les dis-  
 “ putes qui renaissoient tous les jours à  
 “ l’occasion de la bulle *Unigenitus*, a senti  
 “ dans tous les tems & plus que jamais  
 “ en 1731 la nécessité de faire cesser une  
 “ division si dangereuse & si contraire au  
 “ bien commun de l’état & de la religion.

“ Nous nous servons des propres termes  
 “ dans lesquels elle s’est expliquée alors,  
 “ en déclarant ses volontés. Vous fites  
 “ les deffenses les plus expresses à tous  
 “ vos sujets, de quelque état ou condition  
 “ qu’ils fussent, de rien faire ou écrire  
 “ tendant à entretenir les disputes qui s’é-  
 “ toient élevées au sujet de cette *Consti-*

“ *tution*, ou à en former de nouvelles.  
“ Vous leur deffendîtes de s’attaquer ou  
“ de se provoquer les uns les autres par  
“ les termes injurieux de *Novateurs, Hé-*  
“ *rétiques, Schismatiques, Jansénistes, Semi-*  
“ *Pélagiens*, ou autres noms de parti, à  
“ peine, contre les contrevenants, d’être  
“ traités comme rebelles, désobéissants à  
“ vos ordres, féditieux & perturbateurs  
“ du repos public. Enfin vous enjoî-

“ gnîtes à tous les Archevêques & Evê-  
“ ques de veiller, chacun dans leur dio-  
“ cèse, à ce que la paix & la tranquillité  
“ y fussent charitablement & inviolable-  
“ ment observées, & que ces disputes n’y  
“ fussent plus renouvelées.

“ Qu’il seroit à désirer, SIRE que des  
“ ordres si sages eussent été suivis de l’ex-  
“ écution la plus rigoureuse; & que vous  
“ eussiez armé votre bras vengeur contre  
“ des Ecclésiastiques, qui osoient mépri-  
“ ser votre Majesté & s’écarter de l’obéif-  
“ sance qui vous est dûe! Mais ils l’ont  
“ osé,

“ osé, & cet attentat est demeuré impu-  
 “ ni: leur zele passioné n’a plus connu de  
 “ bornes, ils ont déclaré ceux qui n’étoi-  
 “ ent pas dans leurs sentiments, rebelles  
 “ à l’église, indignes comme tels de par-  
 “ ticiper à ses biens, & ils leur ont inhu-  
 “ mainement refusé les sacrements à l’ar-  
 “ ticle de la mort. Ces abus se sont mu-  
 “ tipliés de jour en jour; & combien la  
 “ religion n’en a-t-elle pas souffert?

“ L’impiété s’est servie des discussions  
 “ qui régnoient entre les ministres de la  
 “ religion, pour attaquer la religion-  
 “ même.

“ L’incertitude qui s’introduisoit sur ce  
 “ qui établit la légitimité de la foi, a été  
 “ le moïen que l’impiété a emploïé pour  
 “ insinuer dans les esprits son poison mor-  
 “ tel. Quel avantage n’a-t-elle pas tiré  
 “ de ces tristes circonstances où l’on a vu  
 “ de saints prêtres, qui avoient passé leur  
 “ vie dans les fonctions laborieuses du  
 “ Ministère auquel ils s’étoient consacrés;

“ des docteurs éclairés encore plus recom-  
“ mandables par leur piété que par leurs  
“ lumieres ; des filles pieuses qui, dans  
“ le fonds de leur retraite, uniquement  
“ occupées de Dieu & de leur salut, vi-  
“ voient dans les œuvres les plus rigou-  
“ reuses de pénitence, traités comme ré-  
“ fractaires à l'église, privés avec igno-  
“ minie des biens qu'elle dispense à ses  
“ enfants ; sans qu'on pût savoir quelles  
“ vérités décidées par l'église, ces enfants  
“ refusoient de croire, ou quelles erreurs  
“ prosrites par l'église ils refusoient de  
“ condamner ?

“ Le Philosophe superbe qui, sotté-  
“ ment jaloux de la Divinité-même, voit  
“ à regret les hommages qui lui sont ren-  
“ dus, a jugé que c'étoit le moment de  
“ produire son monstrueux sistême d'in-  
“ crédulité.

“ Ce sistême répandu dans le Public a  
“ fait des progrès qui malheureusement  
“ n'ont été que trop rapides. L'on s'est

“ vu inondé d’une foule d’écrits infectés  
 “ de ces détestables erreurs : & pour  
 “ comble de malheur, elles se sont glissées  
 “ insensiblement jusques dans ces écoles  
 “ destinées à former des deffenseurs par  
 “ état de la foi & de la religion. Etrange  
 “ calamité pour un Roi très Chrétien !  
 “ Les erreurs se soutiennent & ne sont  
 “ point relevées : les principaux Ministres  
 “ de la religion ne s’occupent qu’à exi-  
 “ ger l’acceptation d’un Décret, qui ne  
 “ présentant rien de certain, allarme les  
 “ consciences timides par les conséquences  
 “ qu’on en peut tirer contre la saine doc-  
 “ trine, & tandis qu’ils poursuivent avec  
 “ la dernière rigueur ceux qui, par un  
 “ scrupule excusable quand il ne seroit  
 “ pas légitime, refusent d’y souscrire : ils  
 “ négligent l’essentiel & laissent ébranler  
 “ la religion jusques dans ses fondemens.

“ L’impie en devient plus téméraire,  
 “ l’audace est portée à son comble ; & il  
 “ étoit réservé à nos jours de voir soute-

“ nir,

“ nir, sans réclamation, dans la première  
 “ Université du monde Chrétien, une  
 “ thèse publique, où l'on établit par sis-  
 “ tème tous les faux principes de l'incrédulité\*.

“ Votre Parlement, SIRE, qui, par  
 “ l'autorité que vous lui avez confiée,  
 “ doit principalement veiller à ce qui in-  
 “ téresse la religion & l'état, s'est élevé à  
 “ la vue d'un pareil scandale. Il a man-  
 “ dé les suppôts de l'université. L'atten-  
 “ tion du Magistrat a rappelé la Faculté  
 “ à son devoir, a réveillé le zèle des Pas-  
 “ teurs, & bientôt après ont paru les cen-  
 “ sures de la thèse, accompagnées de con-  
 “ damnations flétrissantes, prononcées  
 “ contre celui qui avoit eu l'audace de la  
 “ soutenir †.

\* La Thèse de l'Abbé de Prade.

† On ne savoit pas que le Magistrat eût le premier rappelé la Sorbonne à son devoir, & réveillé le zèle des Pasteurs qui dormoient tranquillement à côté du loup.

“ Telles



“ Telles sont les plaies que, dès sa  
 “ naissance-même, le schisme qui s’élève a  
 “ faites à la religion. Que ne doit-on  
 “ pas craindre de ce qu’elle aura à souffrir  
 “ dans la suite ; & peut-on l’envifager  
 “ fans être pénétré de douleur ? Elle  
 “ s’éteindra entierement dans les uns, &  
 “ si elle se conférve dans les autres, son  
 “ esprit ne se conférvera plus en eux.

“ La haine, l’animofité, la perfécution  
 “ s’emparant de leurs cœurs, ces caractères  
 “ divins d’union & de charité qui  
 “ diftinguent l’églife catholique, ne pourront  
 “ plus fe reconnoître, & la religion  
 “ fe trouvera détruite prefque généralement  
 “ ou dans l’esprit ou dans le cœur.

“ Mais, SIRE, fi votre Parlement doit,  
 “ fes premiers foins à l’intérêt de la religion,  
 “ il eft également tenu, par la fidélité  
 “ qu’il vous a jurée, de veiller à la  
 “ confervation de ces grandes maximes  
 “ qui constituent l’effence de votre  
 “ veraineté.

“ Et

“ Et comment ne s’opposeroit-il pas  
“ de toutes ses forces au progrès que fait  
“ ce projet formé par quelques uns des  
“ Ministres de l’Eglise, d’ériger la Con-  
“ stitution *Unigenitus* en *Règle de foi*. Cette  
“ entreprise, autant qu’elle est préjudi-  
“ ciable à la religion, autant est-elle con-  
“ traire au principe du droit public, qui  
“ fonde l’indépendance de votre autorité.  
“ Lorsque cette *Bulle* vint en France, vo-  
“ tre Parlement fit connoître à Louis  
“ XIV. tout le danger de la condamna-  
“ tion qui y étoit prononcée contre la  
“ proposition qui regarde la matiere de  
“ l’excommunication.

“ *Il s’ensuivroit, lui disions-nous, que les*  
“ *excommunications injustes, que les menaces-*  
“ *mêmes d’une injuste censure pouroient sus-*  
“ *pendre l’accomplissement des devoirs les*  
“ *plus essentiels & les plus indispensables ; &*  
“ *de là quelle conséquence ! Les libertés de*  
“ *l’Eglise Gallicane, les maximes du Roïaume*  
“ *sur l’autorité des Rois, sur l’indépendance*  
“ de

“ de leur couronne, sur la fidélité qui leur est  
 “ dûe par leurs sujets, pourroient être anéan-  
 “ ties ou du-moins suspendues dans l'esprit  
 “ des peuples, par la seule impression que la  
 “ menace d'une excommunication, quoiqu' in-  
 “ juste, pourroit faire sur eux.

“ Louis XIV. sentit l'importance de  
 “ ces réflexions. La *Bulle* ne fut reçue  
 “ qu'avec des modifications telles, que ce  
 “ sont moins des modifications, que l'af-  
 “ fertion absolue de la proposition con-  
 “ damnée.

“ Ces sages précautions, remparts de  
 “ nos libertés, jugées nécessaires par le  
 “ feu Roi, confirmées par Votre Majesté  
 “ en toutes les occasions, rappellées avec  
 “ soin dans les Déclarations qu'elle a don-  
 “ nées pour fixer l'autorité de la *Bulle*,  
 “ conformes aux sentimens des Evêques  
 “ qui donnerent leurs explications en  
 “ 1744, & fortifiées de la décision for-  
 “ melle de la Sorbonne, ainsi qu'elle l'a  
 “ déclaré solennellement par la bouche

“ de son syndic en 1732 ; comment les  
“ concilier avec le caractère éminent qu’on  
“ veut donner aujourd’hui à cette *Bulle* en  
“ l’érigeant en *régle de foi* ?

“ Le Dogme de la foi n’est point sus-  
“ ceptible d’être modifié. Ainsi donner  
“ à la *Bulle* les qualifications ou les effets  
“ de la *régle de foi*, en exiger l’accepta-  
“ tion pure & simple sur ce fondement,  
“ c’est, par une conséquence nécessaire,  
“ détruire les modifications qui y ont été  
“ apposées, renverser ces grands principes  
“ de votre indépendance absolue de toute  
“ autre puissance telle qu’elle puisse être ;  
“ c’est vouloir faire reconnoître une au-  
“ torité capable d’anéantir ou de suspen-  
“ dre les droits de votre autorité souve-  
“ raine.

“ Votre Majesté convaincue de cette  
“ vérité, quelque favorablement qu’elle  
“ se soit expliquée pour la *Bulle*, n’a ja-  
“ mais permis qu’il lui fut donné la dé-  
“ nomination de *Régle de foi*. Tous ces  
“ écrits.

“ écrits qui ont paru, où l’on prétendoit  
 “ l’annoncer à vos peuples en cette qua-  
 “ lité, ont été proscrits par des jugements  
 “ que vous avez vous-même rendus ; &  
 “ lorsque votre Parlement vous exposa  
 “ en 1733 ses inquiétudes sur la conduite  
 “ de quelques ecclésiastiques dans plu-  
 “ sieurs Diocèses, qui paroissoient suppo-  
 “ ser ce caractère dans la *bulle*, Votre  
 “ Majesté lui fit des reproches d’avoir  
 “ prévu qu’il pût arriver que l’autorité  
 “ spirituelle voulût ériger en dogme de  
 “ foi des propositions contraires aux ma-  
 “ ximes les plus inviolables de la France.

“ Votre Majesté nous disoit qu’une  
 “ telle entreprise ne révolteroit pas moins  
 “ l’église de son royaume que les Magi-  
 “ strats, & qu’on auroit dû être rassuré  
 “ par les précautions que les Evêques a-  
 “ voient prises en 1714, pour la conser-  
 “ vation des maximes, au sujet de la pro-  
 “ position XCI. condamnée.

“ Mais,

“ Mais, SIRE, que servent ces précau-  
 “ tions prises par quelques Evêques de  
 “ votre roïaume, si les autres n’y adhe-  
 “ rent point, s’ils exigent l’acceptation  
 “ pure & simple de la *Bulle*, s’ils regar-  
 “ dent comme hors de l’église ceux qui  
 “ ne s’y déclarent pas soumis sans aucune  
 “ restriction ni réserve, & s’ils prétendent  
 “ les exclure, sur ce fondement, de toute  
 “ participation aux sacrements ?

“ Peu d’entre eux, à la vérité, se sont  
 “ déclarés ouvertement, en disant que la  
 “ *Constitution* est une *régle de foi* : mais  
 “ lui donner les effets de la *régle de foi*,  
 “ n’est ce pas dire qu’elle est *régle de foi* ?  
 “ En fait de doctrine, il n’y a que celui  
 “ qui erre dans un point de foi, qui puisse  
 “ être exclus de participer aux sacrements  
 “ de l’église : donc refuser les sacrements  
 “ à quiconque n’est pas soumis à la *con-*  
 “ *stitution*, c’est tenir la *constitution* pour  
 “ *régle de foi*.

“ La

“ La condamnation, que la *constitution*  
 “ a prononcée, de la proposition  
 “ XCI. est manifestement contraire aux  
 “ grandes maximes du roïaume, & ne  
 “ peut absolument compatir avec la  
 “ conservation de ces maximes. Donc,  
 “ voir des Ministres de l’Eglise, voir des  
 “ Evêques tenir la *constitution* pour ré-  
 “ gle de *sci*, c’est voir par une fatalité,  
 “ que votre bonté, SIRE, n’avoit pu pré-  
 “ sumer, qu’ils veulent ériger en dogmes  
 “ de foi des opinions contraires aux ma-  
 “ ximes les plus inviolables de la France.

“ En vain ils nous protestent de leur  
 “ attachement à nos libertés. Leur con-  
 “ duite dément la sincérité de leurs pa-  
 “ roles. Ou, si ce n’est véritablement  
 “ qu’un zele outré pour la *Bulle* qui les  
 “ fait agir, ils nous apprennent combien  
 “ il est dangereux qu’ils puissent décider  
 “ arbitrairement des causes qui peuvent  
 “ exclure de la participation aux sacre-  
 “ ments. Leur prétendu zele devient  
 “ une

“ une passion qui les aveugle, la préven-  
“ tion leur ferme les yeux sur les consé-  
“ quences de leur conduite. Ajoutons  
“ que cette tyrannie une fois introduite,  
“ on la verroit bientôt, par un autre abus  
“ plus grand encore, s’il étoit possible,  
“ s’étendre jusques sur des matieres abso-  
“ lument étrangères au dogme & pure-  
“ ment temporelles. Il ne seroit pas  
“ question seulement de ce qui pourroit  
“ intéresser la conscience, ils se rendroi-  
“ ent les arbitres de l’état & de la for-  
“ tune des citoïens, & mettroient l’ad-  
“ mission aux sacrements, à telle condi-  
“ tion qu’il leur plairoit.

“ Ce ne sont point de vaines fraïeurs  
“ dont nous sommes agités. On ne fait  
“ que trop, que même en ce cas rien ne  
“ pourroit vaincre l’opiniatreté d’un refus  
“ injuste, & que ni la naissance la plus  
“ respectable, ni la vertu la plus pure, la  
“ plus constante & la plus exemplaire ne  
“ seroient des titres suffisants pour ré-  
“ clamer,



“ clamer, à l'article de la mort, ces biens  
 “ sacrés, dont la dispensation ne peut dé-  
 “ pendre des motifs humains, & qui ap-  
 “ partiennent de droit à tous les fideles \*.

“ Votre Parlement, SIRE, étrangement  
 “ surpris de tant d'abus qui se commet-  
 “ tent tous les jours sous ses yeux, en a  
 “ senti encore bien plus le danger, lors  
 “ qu'ayant envoié vers l'Archevêque de  
 “ Paris, au sujet du nouveau reffus de sa-  
 “ crements fait par le Curé de St. Eti-  
 “ enne-du-Mont, ce Prélat, dans sa ré-  
 “ ponse, a déclaré impérieusement, que  
 “ cela n'avoit été fait que par ses ordres.  
 “ Que de réflexions ne s'offrent pas à l'es-  
 “ prit sur cette déclaration ! Nous les  
 “ supprimons par egard.

\* A ce tableau, on a cru reconnoître visiblement  
 feu M. le Duc d'Orléans à qui l'on assure que  
 l'Archevêque avoit refusé les sacrements. Si cela  
 est vrai, qui oseroit se croire digne d'aspirer à  
 cette grace ?

“ Il fuffit de dire que votre Parlement  
“ a jugé qu’il étoit de fon devoir indif-  
“ penfable d’agir rigoureufement contre  
“ ce Curé, pour apprendre aux Miniftres  
“ inférieurs de l’Eglife, que quelques or-  
“ dres qu’ils aient reçus de leurs supé-  
“ rieurs, ils font comptables de l’exécu-  
“ tion qu’ils en font, quand ces ordres  
“ vont à troubler la tranquillité publique,  
“ & furtout quand ils tendent à intro-  
“ duire ou à fomenter un fchifme, dont  
“ les fuites ne peuvent être enlifagées  
“ qu’avec horreur.

“ Qu’il nous foit permis, SIRE, de vous  
“ fupplier de faire remettre fous vos yeux  
“ les remontrances que votre Parlement  
“ a eu l’honneur de vous préfenter l’an-  
“ née dernière. Vous y trouverez dé-  
“ montré que le deffaut de représentation  
“ d’un billet de confeffion que le Curé de  
“ S. Etienne-du-Mont avoit allégué pour  
“ raifon de fon reffus, ne peut être une  
“ caufe légitime de refufer le *Saint Via-*  
“ *tique*

“ *tique* à un mourant, & que l'exigence  
 “ de ce billet n'est qu'un vain prétexte  
 “ dont on se fert pour refuser les sacre-  
 “ ments à ceux que l'on soupçonne de ne  
 “ pas accepter la *constitution*.

“ Qu'il nous soit permis de vous rap-  
 “ peller les principes établis dans les re-  
 “ présentations que votre parlement vous  
 “ a faites précédemment en 1731 & 1733  
 “ sur les premiers reffus de sacrements  
 “ qui vinrent à sa connoissance. La *Bulle*  
 “ *Unigenitus* n'est point une *régle de foi*.  
 “ L'église seule pouvoit lui donner ce su-  
 “ prême caractere, & l'église ne le lui a  
 “ point donné. Cette *Bulle* est même de  
 “ nature à ne pouvoir être *régle de foi*.  
 “ Elle ne présente rien de certain. Les  
 “ qualifications différentes qu'elle donne  
 “ aux propositions qu'elle condamne, &  
 “ cette indétermination résistent absolu-  
 “ ment à ce qu'elle puisse jamais être  
 “ dogme de foi: ces maximes de la France  
 “ qui fondent nos libertés se trouveroient  
 “ bientôt anéanties. “ Souf-

“ Souffrirez-vous donc, SIRE, que ce  
“ soit à l’occasion de l’acceptation qu’on  
“ exige de cette *Bulle*, que le flambeau  
“ du schisme s’allume dans le sein de vos  
“ états. Il n’est rien de si menaçant pour  
“ un empire, que la division en matière  
“ de religion. Elle devient encore plus  
“ funeste, quand la cause est injuste. Ne  
“ la laissez pas introduire dans votre roï-  
“ aume, étouffez-la dès sa naissance, &  
“ pour y parvenir laissez agir vos Parle-  
“ ments. Eux seuls peuvent rétablir le  
“ calme, par l’exercice vigilant de leur  
“ institution. A chaque instant, le mou-  
“ rant peut recourir au Magistrat, pour  
“ réclamer les biens qui lui seroient inhu-  
“ mainement refusés.

“ Si vous vous réservez le soin d’y  
“ pourvoir, quelque favorables que soi-  
“ ent vos intentions, la distance des lieux,  
“ l’importance de vos occupations, la dif-  
“ ficulté de parvenir jusqu’au pied de vo-  
“ tre trône, en empêcheront l’effet.

“ C’est moins par la sévérité que par la  
 “ promptitude, qu’on peut réprimer les  
 “ entreprises qui voient le schisme.  
 “ Craignez-en le progrès. Déjà s’élevént  
 “ des Prédicants qui cherchent à émou-  
 “ voir les esprits, & qui font retentir nos  
 “ églises de leurs sermons séditieux. Si  
 “ le feu s’accroît, il est à craindre que  
 “ l’embrasement ne vienne au point que  
 “ toute autorité se trouve impuissante  
 “ pour l’arrêter.

“ Rappelions-nous, dans l’histoire des  
 “ siècles passés, ces billets d’association,  
 “ ces déclarations exigées dans le tribu-  
 “ nal de la pénitence, ces sermons scan-  
 “ daleux qui répandoient l’allarme dans  
 “ les consciences timides, ces guerres  
 “ sanglantes portées à un tel excès, que  
 “ ce trône-même en fut ébranlé.

“ Saisis de crainte à la vuë de si grands  
 “ malheurs, nous ce cesserons, SIRE, de  
 “ nous élever contre tous faits tendants  
 “ au schisme : & nous ne cesserons de

“ vous en représenter les affreuses consé-  
“ quences. Pour nous empêcher d’agir,  
“ pour étouffer nos voix, il faudroit nous  
“ anéantir. Et si par un événement, que  
“ nous nous croirions presque coupables  
“ de prévoir, il arrivoit que notre con-  
“ stance à soutenir les droits de votre cou-  
“ ronne, ceux de l’état & de la religion,  
“ nous attirât la disgrâce de Votre Ma-  
“ jesté, nous gémirions sans changer de  
“ conduite.

“ Dans l’impuissance de trahir notre  
“ devoir, nous n’aurions à vous offrir  
“ pour hommage que nos pleurs, en at-  
“ tendant que l’avenir vous justifiât com-  
“ bien il vous est avantageux, que votre  
“ Parlement ne s’écarte en aucun tems  
“ de la fidélité inviolable qu’il doit à la  
“ religion, à la patrie, à son Roi; & qu’on  
“ puisse trouver dans ses archives cette  
“ tradition non interrompue de conduite  
“ & de maximes qui assurent la tranquil-  
“ lité de votre royaume & l’indépendance;  
“ de votre souveraineté. “ Ce

“ Ce font-là, SIRE, les très humbles &  
“ très respectueuses remontrances qu’ont  
“ l’honneur de présenter à Votre Majesté  
“ les Gens tenant sa Cour de Parlement.  
“ Fait en Parlement le 13 Avril 1752.”

*Signé,*

DE MAUPEOU.

Ce beau discours écrit avec force n’étoit pas une annonce de paix, mais au contraire une déclaration de guerre. Fondé en apparence sur ce qu’exigeoient la police & la tranquillité de l’Etat, l’esprit de parti étoit néanmoins le seul qui l’eut dicté. Le Parlement, presque tout Janséniste, vouloit détruire la cabale Moliniste. Chacun songeoit à servir ses préventions particulieres & personne ne pensoit à l’Etat.

Le Roi, en réponse de ses représentations, déclara qu’il prenoit sur lui de punir les prêtres qui causeroient du scandale dans l’état par les reffus de sacrements, & deffendit au Parlement de se mêler de

*F ij*

cette

cette affaire : mais la Cour se garda bien d'obéir. Elle rendit au-contre un arrêt tout exprès pour ordonner aux prêtres de ne pas demander de billets de confession aux malades, & de les administrer sans leur faire aucune interrogation à ce sujet. Comme dans les ordonnances on va presque toujours plus loin qu'on ne doit, ce corps devenu tout d'un coup théologien, profita de cette occasion pour défendre aux Prédicateurs d'employer certaines expressions, & il fixa les termes de leurs sermons.

Les gens oisifs qui répandent un ridicule sur tout, même dans les choses les plus sérieuses, tournerent cet arrêt en ridicule. Les Plaifants de Paris disoient que le Parlement avoit rogné les ongles aux Prédicateurs, de façon qu'à l'avenir ils ne pouvoient plus égratigner les Jansenistes.

Les malades qui vouloient communier achetoient un arrêt qu'ils présentoient au-  
lieu



lieu de billet de confession. Les gens à bons mots disoient “ Que le Parlement  
 “ alloit établir un bureau de communio  
 “ dans Paris, où les Jansénistes pouroient  
 “ se pourvoir de chaque sacrement, à  
 “ raison de douze-sols tournois par arrêt.”

La Cour rendit encore une ordonnance en faveur de la *bulle unigenitus*, mais le Parlement, sans y avoir égard, continua à faire décréter les prêtres qui refusoient d'administrer. Les deux-partis s'aigrissoient par la résistance qu'ils se faisoient réciproquement.

La maladie du Dauphin, qui survint dans le fort de cette dispute, y apporta quelque treve. Ce Prince se sentit attaqué le 1<sup>o</sup> de May 1752 en se retirant le soir dans son appartement. C'étoit la petite vérole qui s'annonçoit par ses symptomes ordinaires. Il en fut heureusement délivré, & le Roi, qui en avoit d'abord été allarmé, ressentit une grande joie de sa guérison.

Louis XV. aime beaucoup ses enfants, & sur-tout Monsieur le Dauphin ; jamais Pere n'a pris tant de part aux vicissitudes de sa famille. Il est d'une attention marquée pour ceux qui lui appartiennent. A la moindre indisposition de la Reine, il court dans son appartement, & n'en sort pas qu'il ne la voie en meilleur état.

Toute la France le félicita sur le rétablissement de l'héritier présomptif de la couronne. Chaque corps de l'Etat témoigna sa joie par quelque réjouissance particulière, & le peuple montra la sienne par un divertissement général.

Je résolus à mon tour de témoigner la satisfaction que j'avois de cet heureux événement par une fête analogue : mais je ne voulus rien faire sans consulter le Roi. Je lui fis part de mon dessein qu'il approuva, & de mon plan qu'il loua.

Tous ceux qui ont entendu prononcer mon nom, savent que je m'étois donné

BELLE-

BELLE-VUE, où j'avois prodigué ce que l'art a de plus recherché pour en faire un séjour agréable au Roi. Il faut que ces sortes de fêtes soient allégoriques, sans quoi elles n'exprimeroient pas le sujet de la réjouissance.

Ma décoration représentoit des antres environnés d'une pièce d'eau, au-milieu de laquelle on voïoit un Dauphin lumineux. Plusieurs monstres l'attaquoient en vomissant contre lui des flammes, mais Apollon qui le protégeoit les foudroïa du haut des airs, & une grande quantité de feux d'artifices acheva de les détruire ainsi que leur demeure. La scène changea tout à coup, elle devint le palais éclatant du soleil, où le Dauphin reparut dans toute sa splendeur, par une illumination magnifique, qui dura toute la nuit.

A peine le Dauphin fut-il relevé de sa maladie, que le Parlement & les Evêques vinrent occuper de nouveau la Cour &

la ville. C'étoit la paix qui donnoit assez de loisir pour faire attention à ces disputes. En tems de guerre, on eut eu autre chose à faire que de s'occuper des billets de confession. La Cour auroit méprisé cette affaire ; & le Parlement eut deffendu qu'on en parlât.

L'opiniatreté du Parlement, l'obstination des Curés à refuser les sacrements augmentèrent la mélancolie du Roi. Je pris le parti de redoubler les amusements des petits appartements, pour le tirer de cet état de langueur, où les affaires le jettoient. Je le retenois le soir auprès de moi le plus tard que je pouvois, & ne le renvoïois qu'après avoir dissipé les nuages de son esprit, par tout ce que j'imaginerois qui pouvoit produire sur lui cet effet. La Musique m'étoit d'une grande ressource. Rameaux m'aidoit beaucoup dans mes desseins. Le Roi avoit du goût pour les airs gais, & ce Musicien excelloit dans ce genre. Jelliot exécutoit encore

core mieux que Rameaux ne composoit. Il étoit unique pour donner de l'ame à l'expression & de l'agrément aux sons. J'ose dire que cet Acteur, par l'enjouement qu'il répandoit dans l'esprit du Roi, fut souvent le médiateur des plus grandes affaires de l'Etat.

On fait que c'est de la disposition actuelle de notre ame que dépendent toutes nos résolutions. Tel monarque qui refuse tout, quand une certaine mélancolie s'empare de son esprit, accorde tout quand cette vapeur est dissipée.

Cette disposition, suite ordinaire des causes secondes, & qui tire sa source d'un son harmonieux, d'un coup d'œil, & le plus souvent de l'air du tems, ne suit pas toujours l'ordre de l'équité. Il est malheureux pour les peuples d'être gouvernés par des mortels sujets à une machine susceptible de toutes sortes d'impressions. Il faudroit, pour le bonheur du genre humain, que les hommes fussent gouver-

nés par des Anges. J'ai dit plusieurs fois que Louis XV. étoit extrêmement affecté par les disputes sur la religion. Je lui ai souvent oui dire qu'il préféroit la guerre des Princes à celle des Théologiens, parce que dans celles-là le traité de paix termine la querelle, au-lieu que dans l'autre, l'esprit de conciliation contribue lui-même à l'augmenter.

M. le Maréchal de Saxe m'avoit dit autrefois que, s'il avoit l'avantage en se battant contre les Tartares, il leur feroit quartier : mais que, s'il avoit le dessus sur une armée de Théologiens, il les extermineroit sans ressources.

Un homme d'esprit habile politique prétendoit qu'il faudroit faire fermer les universités & deffendre les theses sous peine de la vie. Il me montra un ouvrage manuscrit, par lequel il prétendoit prouver que toutes les guerres & tous les crimes qui s'étoient commis en Europe depuis l'établissement du Chris-

tianisme, tiroient leur source des disputes sur la religion.

On n'aura point de peine à le croire, ajoutoit-il, si on fait attention que l'esprit de contention, qui naît du dogme, se répand dans toutes les classes, & que c'est cet esprit général qui forme le génie des nations.

La guerre sur la *constitution* durant toujours, on nomma des Plénipotentiaires: c'étoient des commissaires qui devoient décider, si les Curés avoient le droit de laisser mourir les sujets du Roi sans communion. Les Evêques disoient que c'étoit l'affaire d'un concile: mais le Parlement prétendoit que la *bulle unigenitus* étoit subordonnée à la police de l'Etat. Ces commissaires s'assemblerent régulièrement: mais ils se garderent bien de rien décider.

Le Prince de Conti, qui se mettoit en colere toutes les fois qu'on parloit devant lui

lui de cette affaire, dit qu'il falloit la faire décider par le conseil de guerre.

A cette espèce de tragédie se joignoient des scènes comiques. Un Curé, qu'on avoit forcé d'administrer un malade, lui dit à haute voix, *Je vous communie par ordre du Parlement.* Un autre s'exprima ainsi avec un moribond : *C'est en conséquence d'un arrêt de la grand-chambre que je vous apporte le bon Dieu.*

Le clergé en corps, qui jusques-là avoit paru neutre dans cette affaire, entra en lice. Les évêques demanderent justice au Roi de l'entreprise du Parlement, qui se méloit de ce qui ne le regardoit pas, & ils disoient pour raison qu'il n'y avoit que Dieu, le Pape, les évêques & les curés qui eussent le droit d'administrer. Ils prétendoient que la Grand-chambre devoit une réparation à l'Archevêque de Paris, pour l'avoir accusé de favoriser un schisme.

Le



Le Roi étoit bien éloigné de leur accorder ce qu'ils exigeoient, puisqu'il ne pouvoit pas obtenir du Parlement ce qu'il lui demandoit. Il fallut encore ici donner des arrêts pour prévenir les écrits licentieux, & faire bruler des livres par la main du boureau. Tout cela étoit de nouveaux coups qui portoient sur le tempérament du Roi, & qui répandoient un noir sur son humeur déjà assez sombre.

De toute la maison roïale, il n'y avoit que le Roi qui prit cette affaire à cœur. La Reine avoit coutume de mettre au pied du crucifix toutes les vicissitudes de ce monde; Mesdames de France ne vouloient pas entendre parler de la *bulle unigenitus* : le Dauphin se contentoit de dire qu'il ne pouvoit pas parler; mais que, s'il étoit Roi, il sauroit ce qu'il auroit à faire; les Princes du Sang méprisoient ces disputes; les courtisans vouloient s'en mêler: mais ils n'y entendoient rien. La France fut heureuse que le vieux Maréchal

chal de Belleisle ne fut point Théologien ; car il auroit embrouillé d'avantage les choses. Il mouroit d'envie de se mettre au fait de ces matieres ; mais son âge & ses occupations ne lui permirent pas de faire un coup de grace efficace. Il traçait cependant sur la prédestination, pour faire semblant de savoir ce qu'il ignoroit.

Les deux-partis auroient bien voulu que je me fusse déclarée ouvertement : mais outre que je ne découvrois que de l'entêtement de part & d'autre, mon bonheur dépendoit de l'anéantissement de la *constitution*, parceque le repos du Roi y étoit attaché.

Je proposai à Louis XV. de deffendre à tous ses sujets, tant ecclésiastiques que séculiers, de prononcer le mot de *bulle*, de Janséniste & de Moliniste, sous peine de sentence afflictive ; & de condamner à une prison perpétuelle les prêtres qui seroient convaincus d'avoir refusé d'admirer

frer les sacrements. Mais la bonté de son cœur ne lui permettoit pas de mettre en usage aucun des moïens qui avoient un air de violence & de despotisme. Il auroit voulu être obéi : mais par les voies de la modération & de la douceur.

On cherchoit un moïen de terminer ces querelles, lorsqu'un courtisan dit au Roi. " SIRE, je ne vois qu'une ressource, " qui est de renouveler le vingtième & " la recherche des revenus ecclésiastiques : " les évêques oublieront *la bulle unigenitus*, " quand on les fera ressouvenir qu'ils doi- " vent donner de l'argent à l'Etat." En effet cette nouvelle affaire fit diversion à l'autre.

L'arrivée de Madame l'Infante de Parme acheva de dissiper cette humeur sombre, que la *Constitution* avoit répandue à la Cour. On ne pensa qu'à y fêter cette Princesse. Je déterminai le Roi à lui donner le bal & l'opéra. Dans ces divertissemens je cherchois plus à amuser le  
Roi

Roi qu'à divertir cette Princeſſe ſouveraine ſa fille.

Les Miniſtres d'Etat que je voïois ſouvent me diſoient qu'ils travailloient beaucoup. La guerre les avoit arriérés de dix-années. Le Roi avoit donné un Coadjuteur à M. D'Argenſon, qui avoit le département de la guerre. C'étoit M. le Marquis de Paulmi, homme capable & intelligent: mais à qui les arts & la littérature déroboient un tems qu'il auroit pu donner à l'Etat.

Il ſavoit plus de choſes qu'un ſavant n'en doit ſavoir, & il en ignoroit plus qu'un Miniſtre n'en doit ignorer. Le Roi l'avoit envoie examiner l'état militaire de la France. Il venoit de viſiter les places méridionales, pour reconnoître les fortereſſes & les quartiers des troupes. Lorſqu'il en fit ſon rapport au Roi, il ajouta qu'il avoit vu les proteſtants du Languedoc, & que, dans le tems où on les ſouponnoit d'avoir pris les armes, ils étoient  
affem-

assemblés pour faire des prieres, afin de demander au Ciel le rétablissement de M<sup>le</sup> le Dauphin. Je vis le Roi pénétré de cette nouvelle. Les souverains aiment que tous leurs sujets leur soient attachés. C'est peut-être l'endroit le plus sensible de l'amour-propre des Princes.

Quoique le Roi, par un effet de cette bonté qui lui est si naturelle, sortit souvent de son caractère pour rendre notre société agréable, la tristesse faisoit des progrès sur moi. Il y avoit des moments où tout me devenoit insipide. J'éprouvai souvent, ce qu'avoit dit une fois Madame de Maintenon, que dans tous les états de la vie il y a un vuide affreux. Ce qui augmentoit ma peine, c'est qu'il falloit paroître gaie, dans le tems où une mélancolie affreuse me dévoroit.

Je le dirai ici, à la honte des grandeurs humaines, malgré ma faveur & l'éclat de ma fortune, j'eus plusieurs fois envie de quitter la Cour ; c'est sans doute  
l'am-

l'ambition qui me retint, car nous sacrifions toujours à la passion dominante. Ce fut cette même ambition qui, m'ayant élevée au faite des grandeurs, me fit passer des jours moins heureux que ceux que j'aurois pu couler, si j'eusse été dans un rang moins distingué. Tout le monde envioit mon sort & il n'y avoit personne qui n'imaginât que j'étois la femme la plus heureuse : mais il s'en falloit de beaucoup que ma félicité répondit à l'idée qu'on en avoit dans le monde.

Ceux qui aspirent à un rang plus élevé que celui où la vertu les a fait naître, s'imaginent que les richesses, les rangs, les titres & les grandeurs contribuent à la félicité ; & que c'est dans ces prétendus avantages qu'est le bonheur. C'est une idée trompeuse, on s'accoutume dans toutes ces choses, dans peu elles ne touchent plus. L'idée qu'on s'en fait avant que d'en jouir est plus sensible que la possession elle-même. J'ai eu des palais  
superbes,

superbes, des meubles magnifiques & peut-être les plus beaux bijoux de l'Europe, fans que tout cela m'ait rendu plus heureuse.

Monsieur le Comte de Maurepas, qui m'avoit forcée de demander au Roi son exil, témoigna à quelques personnes qui m'approchoient, qu'il souhaiteroit d'avoir la permission de faire son séjour ordinaire à Pontchartrain. Ce château est tout près de Versailles, & il lui avoit été expressément deffendu, en quittant la Cour, de l'habiter. Je me chargeai volontiers de lui faire obtenir cette grace. Je la demandai au Roi qui me dit en me l'accordant ; en vérité, Madame, j'admire votre belle ame, Monsieur de Maurepas vous a grièvement offensée, & cependant vous vous intéressez pour lui.

Quand les amis du Comte virent que le Roi accordoit si facilement ce qu'on lui demandoit à son sujet, ils me parlerent de son rappel à la Cour : mais je refusai d'employer

plôier mon crédit pour obtenir cette nouvelle grâce. C'est la seule chose sur laquelle Louis XV. avoit une fermeté que rien ne pouvoit ébranler. Je ne fais si, avec toute la faveur dont m'honoroit ce Prince, j'aurois pu y réussir. L'épreuve auroit pu être dangereuse pour moi-même : on ne doit jamais s'exposer à un refus : c'est le premier degré qui conduit à l'indifférence.

On disoit dans le monde que ce Ministre devoit cette faveur au Cardinal de la *Roche-foucault* & à Monsieur le Duc de *Nivernois* ses parents, qui dans ce tems-là étoient assez bien en Cour : mais le fait est que ni l'un ni l'autre n'y eut aucune part.

Le Roi étoit toujours obsédé par les remontrances de ses parlements. Je me plaignis aux gens de robe des défordres qu'ils causoient eux-mêmes dans l'Etat par leur obstination. Ils me répondirent toujours qu'ils travailloient pour la gloire  
du



du Roi, le salut de l'État & le bonheur des peuples. C'est, selon moi, un grand abus de l'administration Françoisé, que de simples particuliers, nés dans l'obscurité, & presque toujours sans autre mérite que d'avoir financé une charge deux ou trois-mille-louis-d'or, se regardent comme les gens de la monarchie & luttent sans cesse contre l'autorité royale. Le Maréchal de Saxe, avant que de mourir, disoit au Roi, "SIRE, je conseille à votre Majesté de ren-  
"bourser le Parlement, car c'est de l'ar-  
"gent de leurs charges que ces gens-là  
"tirent leur suffisance."

Ces disputes mettoient la religion en dérision. Un écrivain supposant que la *bulle unigenitus* étoit entièrement anéantie, depuis que le Parlement vouloit obliger les Curés d'administrer les malades suspects de Jansénisme, publia un écrit sous ce titre, *Oraison funebre de très haute & très puissante Princesse la Bulle UNIGENITUS.*

On

On a remarqué que ces livres corrompent plus les mœurs que l'hérésie elle-même. Le Parlement qui résistoit au Roi disoit qu'il s'opposoit au schisme. Les Jansénistes, à qui on refusoit l'administration des sacrements, crioient de toutes leurs forces qu'on leur fermoit les portes du ciel, en s'opposant aux volontés de Dieu : ce qui étoit une contradiction de leur propre doctrine, qui n'admet point de flexibilité dans la providence. Aussi Monsieur de Maillebois le Pere disoit-il, que les Jansénistes étoient des hérétiques de leur propre secte ; car ils vouloient forcer la prédestination, après avoir enseigné qu'elle est immuable.

Cette scène, qui continuoit depuis plusieurs années, donnoit la France en spectacle. Les protestans du roïaume, à qui on avoit deffendu de parler, ne disoient rien : mais ceux qui étoient dans les pais étrangers vengeoient le silence de leurs freres, en publiant des satires atroces

ces contre ces disputes : sans faire attention que les mêmes principes entretiennent entre eux la même division.

La peinture s'en mêla aussi ; on m'adressa une estampe dans laquelle la salle du Parlement de Paris représentoit l'école de Sorbonne. Tous les Présidents & Conseillers étoient habillés en docteurs, ils instruisoient le Roi & les Evêques de France sur la religion, & ceux-ci y étoient peints en écoliers.

Toutes ces dérisions qui affigeoient le Roi, répandoient une amertume sur mes jours. J'en parlai au premier Président, je m'en plaignis aux Evêques, & fis venir même plusieurs Curés pour leur en parler : mais je n'obtins rien, parceque cette dispute donnoit une considération dans le monde à tous ces gens-là, qu'ils n'eussent pas eue sans elle.

Tandis qu'on cherchoit quelque tempérament pour appaiser ces troubles, le Clergé vint demander justice au Roi de  
l'at-

l'attentat du Parlement. Ce corps avoit donné des arrêts sur des matieres qui tenoient plus à la théologie qu'à la politique.

Le Roi nomma une commission pour prendre connoissance de cette affaire. Les députés des Evêques exigèrent des préliminaires avant que d'entrer en négociation. Ils demandoient, 1°. la cassation d'un certain arrêt, comme attentatoire à l'autorité de l'église : 2°. l'établissement des billets de confession : 3°. une réparation d'honneur de la part du Parlement envers l'Archevêque de Paris, pour l'avoir accusé de favoriser le schisme. Le Roi accorda aux Députés une partie de ce qu'ils demandoient & leur refusa l'autre. Il cassa un arrêt, non seulement à cause qu'il bleffoit les droits du clergé ; mais parcequ'il attentoit à son autorité ; “ attendu, *disoit la déclaration*, que le Parlement n'a pas le droit de faire des réglemens, & que, dans le cas où il y

en

“ en auroit à faire, il falloit s'adresser au  
 “ Roi pour lui en demander la permis-  
 “ sion.”

Dans la même déclaration, il étoit dit qu'il ne pouvoit y avoir de cas où aucun prêtre fut endroit de refuser les sacrements, par rapport à la *bulle unigenitus*. De plus il y étoit joint que, dans ce qui regarde “ l'administration spirituelle, les  
 “ juges laïques n'étoient pas en droit d'en  
 “ connoître; à moins que cela ne pût oc-  
 “ casioner un procès.”

Toutes ces distinctions ne donnerent point la paix, la guerre continua. On se battit comme auparavant avec les armes des remontrances. Le parlement, qui vouloit intervenir comme partie dans l'affaire de l'administration des sacrements, ne vouloit pas se contenter de n'être que juge. De nouveaux écrits satiriques parurent : ils déchiroient l'église & l'état, le Roi y étoit fort sensible. Je l'avois souvent prié de ne pas faire attention à ces

misérables brochures, dont les auteurs bas & obscurs étoient plus dignes de mépris que de chatiment. Mais je n'avois pas pu obtenir de lui cette vengeance, qui est la seule que les souverains devoient tirer de ces malheureux écrivains.

Pour le convaincre quelle sorte de mortels étoient ces auteurs, j'en fis venir un dans mon appartement à Versailles, après l'avoir assuré du pardon de son livre & de ma protection. Le Roi le vit & lui parla pendant quelque tems, & au sortir de cet entretien, il me dit en haussant les épaules : *Madame, vous avez raison, ces gens-là méritent plus de pitié que de baine.*

Quoiqu'en 1753 l'Europe jouît d'une paix générale, ce fut un tems de troubles & de divisions pour la France.

La noblesse de Bretagne se montra aussi indocile que les évêques, le clergé & le parlement. Elle protesta hautement contre ce qui avoit été arrêté pendant

dant la tenuë des états. Elle n'avoit point ce droit. Cette assemblée en corps représente l'autorité roïale: ainsi ses délibérations sont au-dessus des protestations que peuvent faire les particuliers qui la composent. Louis XV. fit expédier plusieurs lettres de cachet qui exiloient les évêques dans leurs diocèses & les gentilshommes dans leurs terres.

Monfieur le maréchal de Belleisle disoit que " les lettres-de-cachet en France étoient le seul spécifique qui pût guérir la maladie de la défobéissance: mais qu'on en faisoit tant d'usage qu'il étoit à craindre qu'à la fin il ne produisit aucun effet:" mais ce remede n'est pas toujours employé par le Roi. Les ministres s'en servent plus que le prince: c'est ce qui rend l'administration Françoisé si odieuse aux étrangers. J'en ai cependant entendu louer l'usage par un homme de beaucoup d'esprit. Il prétendoit que de ce désordre naissoit un ordre.

“ On dit, *ajoutoit ce même homme*, que le  
“ Roi d’Angleterre n’a pas le droit de  
“ faire arrêter le dernier de ses sujets.  
“ Cela est fort bien pour l’Angleterre,  
“ où l’esprit républicain retient chacun  
“ dans les bornes qui lui sont prescrites  
“ par la constitution; mais en France où  
“ personne ne connoît les loix, où le cli-  
“ mat & la société excitent l’envie que  
“ tous les hommes ont de parler, tout se-  
“ roit perdu si l’administration n’avoit  
“ pas l’autorité d’arrêter cette impétuo-  
“ sité naturelle aux François &c. &c.  
“ Cette autorité du souverain est  
“ peut-être nécessaire chez nous; sans  
“ elle les grands corps politiques pren-  
“ droient trop sur les droits de la cou-  
“ ronne. On a vu souvent en France le  
“ clergé, le tiers-état & les parlements  
“ vouloir l’emporter sur les droits du  
“ Roi. Si le souverain alors n’avoit pas  
“ eu le pouvoir d’arrêter les menées de  
“ ces corps, il n’y auroit plus d’état; car  
“ il



“ il ne faut pas croire que ceux qui re-  
 “ présentent l’église & le peuple veuillent  
 “ dominer par esprit de modération & de  
 “ patriotisme. Dans tous les états de la  
 “ société les hommes ont de l’ambition,  
 “ & la plus dangereuse est celle qui prend  
 “ pour prétexte la gloire de Dieu, & le  
 “ bonheur des peuples.”

On vit un exemple de ceci dans la  
 même année à l’égard du Parlement de  
 Paris pour qui la cour avoit eu trop de  
 déférence, & qui osa lui parler ainsi dans  
 une de ses représentations.

“ Si les personnes qui abusent de la  
 “ confiance de votre Majesté, prétendent  
 “ nous réduire à l’alternative ou de man-  
 “ quer à notre devoir, ou d’encourir vo-  
 “ tre disgrâce, nous leur déclarons que  
 “ nous nous sentons le courage de deve-  
 “ nir les victimes de notre fidélité.”

Monsieur de Belleisle, qui assista en  
 personne à cette dernière représentation,  
 dit au Roi qu’il falloit, après ce coup d’é-

clat casser le Parlement ou lui laisser l'administration du royaume. Louis XV. le relégua à Pontoise: mais il n'en fut pas plus docile, le chatiment venoit trop tard; il s'étoit accoutumé à se roidir contre le gouvernement. Du fonds de son exil, il brava l'autorité du Roi, qui dans cette occasion montra moins de force que le parlement ne témoigna de foiblesse. On l'avoit exilé pour le punir de s'être mêlé des billets de confession, & il ne fut pas plutôt à Pontoise qu'il décréta de prise de corps un prêtre qui avoit refusé d'administrer les sacrements.

Deux-mariages vinrent faire quelque diversion à ces brouilleries parlementaires. Celui du Prince de Condé avec Mademoiselle de Soubise. Il y eut d'abord quelques difficultés à l'égard des titres de la maison de Soubise; car c'étoit un tems épineux où l'on trouvoit des obstacles par tout: mais le Roi trouva un tempérament, en accordant aux maisons

de

de Bouillon & de Soubise, la qualité d'Alteſſes ſéréniſſimes.

Mademoiſelle de Soubiſe apportoit en dot au Prince de Condé cinq millions en fonds de terre, ſans compter ſes bijoux & ſes autres expectatives à la mort de ſon Pere. La Princeſſe qui épouſa Louis XIV. & celle qui ſe maria avec Louis XV. n'avoient pas été auſſi riches à beaucoup près.

Le ſecond mariage fut celui du Duc de Giſors, fils du Maréchal de Belleiſle avec Mademoiſelle de Nivernois. La cour eſt le païs des métamorphoſes : le Procureur Général Fouquet condamné à mort par neuf-juges, & banni de la France pour des malverſations dans les finances, n'auroit jamais imaginé que ſon petit-fils deviendrait un jour le beau-pere de la fille d'un Duc de Nivernois.

Ce Duc étoit alors Ambaſſadeur à Rome ; je le vis beaucoup à ſon retour. C'étoit ſelon moi un des ſeigneurs de la

cour qui avoient le plus de mérite. Ordinairement les grands ont dans leur caractère un assortiment de qualités & de deffauts, qui fait qu'en les distingue moins par leurs vertus que par leurs vices. Celui-ci étoit exempt des foibleffes qui ternissent les beaux talents. Ministre actif, vigilant, infatigable, grand homme d'état, profond politique, joignant aux qualités sublimes du négociateur, toutes celles qui rendent aimable dans la société, bon mari, bon pere, bon ami, honnête homme. L'intérêt, cette passion qui avilit les grands, ne trouva jamais place dans son cœur. Je le comparerois volontiers au Prince Charles de Lorraine pour les vertus de l'ame; & à un des beaux génies qui fait le plus d'honneur à notre siècle pour les qualités de l'esprit: peut-être n'a-t-il pas autant de brillant, mais il a plus de solide.

Nous avons besoin de ces deux-mariages pour sortir de cet état de langueur  
où

où les disputes lugubres avoient plongé la Cour. J'avois beau m'étudier à égayer le Roi, ces malheureuses affaires le rachoient toujours à lui-même. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, je n'avois plus moi-même cette gaité & cet enjouement qui, avant mon séjour à Versailles, formoient mon caractère principal; & il est difficile de donner aux autres ce qu'on n'a plus soi-même.

Louis XV. qui, dans ses moments de bonne humeur, se plaifoit beaucoup à me faire des reproches sur ce changement, me dit un jour; *Il me semble, Madame, que depuis quelque tems vous mettez beaucoup de gravité dans votre maintien. Si cela continue, il faudra que je joue la comédie pour vous faire rire, & que je chante de petits couplets pour vous divertir.* C'étoit précisément le moien que j'avois employé moi-même pour le tirer de cet état de langueur où je l'avois trouvé à mon arrivée à Versailles. Je sentis ce que

cela vouloit dire & je tachai d'être moins serieuse.

Le Parlement continuoit d'être en disgrâce: le Prince de Conti entreprit de le faire rentrer en faveur. Il se donnoit beaucoup de mouvement pour cela. Ce Prince retiré de Versailles ne s'inquiétoit gueres des embarras de la Cour. Quand le Roi apprit ses soins, il dit; *il est surprenant que le Prince de Conti, qui ne s'est jamais mêlé de rien, veuille se donner la peine de faire rentrer dans leur devoir des gens aussi entêtés.*

Sa peine fut inutile, la grand-chambre résista aux raisons de ce Prince qui dit à son retour à l'Isle-Adam. " Si le Roi  
" m'avoit envoié son Plénipotentiaire  
" chez quelque Prince ennemi de la  
" France, j'aurois mis fin à la guerre:  
" mais je n'ai pu négocier entre lui &  
" son Parlement.

Le Roi partit pour Compiègne, & la Cour y fut très brillante. Tous les Princes

Princes du sang & les grands du Royaume y étoient. L'usage veut qu'à Compiègne les sujets mangent avec le Roi. Plusieurs Seigneurs traitèrent en conséquence le Monarque. Parmi ceux qui donnerent des fêtes au Monarque, un Marquis Regnier de Guerchy Lieutenant Général & Colonel du Régiment du Roi se distingua le plus. Louis XV. me fit le récit de la fête qu'il lui donna. Je lui trouvai du goût & de l'intelligence: car il faut en avoir pour traiter un Roi de France avec splendeur & délicatesse. La table ordinaire de ce Colonel à Compiègne étoit de deux-cens couverts, & il arriva plus d'une fois dans ce voïage qu'il eut plus de trois-cens convives. On disoit de ce Lieutenant général qu'il avoit bien servi l'Etat, ce qui, selon moi, est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme de guerre.

Quand le Roi étoit à Compiègne, il étoit moins occupé des disputes sur la religion

ligion & le Parlement. La chasse & les campements l'occupoient tout entier, ce qui lui donnoit un air de satisfaction, qu'il perdoit en arrivant à Versailles.

L'Année 1753 fut un tems de remontrances. Les Comédiens firent une affaire d'Etat de leur Spectacle. L'opéra de Paris, qui voit d'un œil chagrin la réussite des autres théâtres, s'apercevant que les François avoient la foule, s'avisa de leur deffendre d'exécuter des ballets. Les Comédiens s'adresserent au gouvernement pour obtenir du Conseil un édit qui leur permit de danser. Leurs Remontrances au Roi avoient un je-ne-sais-quoi de comique; car il est difficile que des gens d'une profession destinée à faire rire, conservent assez de gravité pour mettre le sérieux qu'il faut dans une pièce adressée à un tribunal suprême. Un des Députés me dit; " Madame, les

" pièces modernes sont si mauvaises que,

" sans les Ballets, la plupart tomberoient.

" La



“ La Cabriole aide beaucoup à la déclama-  
 “ tion. Je vous prévienç que, si on  
 “ nous ôte la danse, on nous coupe la pa-  
 “ role.” Cette faillie que je rapportai au  
 Roi le fit rire.

Pendant ces mêmes François ferme-  
 rent leur théâtre, & déclarerent haute-  
 ment qu'ils ne joueroient plus à moins  
 qu'on ne leur permit de danser. Cer-  
 te clôture qui paroissoit une bagatelle étoit  
 réellement une affaire d'état. Les Théa-  
 tres préviennent une infinité de vices que  
 l'oïsveté fairoit naître.

Le Parlement, dont partie étoit tou-  
 jours exilée, aiant interrompu ses foncti-  
 ons, les affaires publiques en souffrirent.  
 Le Roi lui ordonna de les reprendre: mais  
 il n'obéit point. La Grand-chambre dé-  
 puta encore à Versailles, elle représenta  
 de nouveau & on s'en tint-là.

Heureusement pour la France, la Dau-  
 phine accoucha, & on oublia aussitôt toutes  
 ces disputes qui avoient répandu du noir,

à

à la Cour & à la ville. Les réjouissances publiques inspirerent une gaîté qui dissipa ce morne répandu par tout. Il est rare que le François perde son enjouement longtems. Un mariage, ou une convalescence lui rend sa gaîté naturelle. Je ne fais si ce passage continuel du déplaisir à la joie ne vaut pas mieux que le caractère réfléchi des Anglois, qui leur donne une tristesse dont aucune cause seconde ne peut les faire sortir. Un Ambassadeur d'Espagne me disoit que *les François ont quelques moments de vie, mais que les Bretons sont dans un état continuel de mort.*

On donna au Prince nouveau né le nom de *Duc d'Aquitaine*. Le Roi oublia les affaires pour se livrer tout entier au plaisir que lui faisoit goûter cette naissance. J'y fus moi-même d'autant plus sensible qu'elle rendoit la gaîté à nos entretiens & nous inspiroit une satisfaction nouvelle. Les fêtes recommencerent à Versailles :  
tous

tous les grands de la Cour se signalerent, & les courtifans témoignèrent dans cette occasion des transports de joie pour un événement qui dans le fonds leur devoit être fort indifférent.

Il nous falloit ces ressources pour nous tirer de cet état de langueur, où l'unité des amusements nous plongeoit. J'avois employé ce que l'art a de plus raffiné pour dissiper la mélancolie du Roi : mais tout s'use à la fin. La coutume a cet effet qu'elle détruit la nouveauté qui seule fait impression sur nos sens.

Le Duc de Richelieu, qui étoit souvent de nos parties dans les petits appartements, nous amusoit beaucoup. Il racontoit avec cet art qui fait s'insinuer adroitement : mais son esprit découvroit trop le caractère du courtifan. On lisoit jusque dans ses regards l'envie qu'il avoit de parvenir : jamais mortel ne sacrifia plus à la fortune : il eut voulu s'emparer de la faveur & disposer de l'état en maître

tre absolu. Il disoit dans le monde qu'il avoit tout fait pour moi & que je n'avois rien fait pour lui. Mais, si je ne fis pas mieux, il devoit s'en prendre à son génie intrigant & à ses desirs ambitieux qu'il n'étoit pas toujours le maître de modérer. Il y eut souvent des plaintes contre lui que je calmai. Plusieurs courtisans, qui avoient résolu de le perdre, avoient indisposé Louis XV. & je le remis en grace. Mais je ne voulois pas qu'il vit souvent le Roi, car je favois que son projet étoit de gagner sa confiance, & d'éloigner ensuite de la Cour tous ceux qui avoient trop d'ascendant sur lui.

Les Evêques de France qui ne favoient comment s'y prendre pour insulter personnellement le Parlement qui se méloit, *disoient ils*, de diriger l'Eglise romaine, prirent l'occasion de la naissance du Duc d'Aquitaine pour le rendre odieux à la nation, en le comparant à celui  
d'An-

d'Angleterre sous le règne de Charles premier.

L'Evêque de Montauban, en invitant ses diocésains à remercier le ciel d'avoir donné un petit-fils à la France, s'exprimoit ainsi dans son mandement. " L'esprit de parti & de faction domina en Angleterre, rien ne demeura fixe dans les loix divines & humaines, & au milieu des épaisses ténèbres qui s'éleverent de toutes parts, tout parut devenir incertain ou indifférent : excepté le dogme sacrilège de la suprématie dans le spirituel attribué à l'autorité féculiere. C'est dans ces tems malheureux que les ennemis de l'Episcopat aiant prévalu, la véritable religion acheva d'être anéantie, & la dignité roïale expira dans l'opprobre." On vit pour la première fois des sujets révoltés saisir à main armée, & traduire dans une honteuse prison un Roi, dont le crime étoit d'avoir supporté avec trop de

" pati-

“ patience leur première fédition ; un par-  
“ lement secouant le joug de toute auto-  
“ rité supérieure frapper d’une main les  
“ Evêques, & lever l’autre sur la tête de  
“ son souverain, l’accuser sans bienséance,  
“ le calomnier sans pudeur, le condamner  
“ sans justice, le conduire sur un échafaut  
“ avec acharnement, l’exécuter avec fu-  
“ reur & le peuple étourdi de cet exécra-  
“ ble parricide s’enivrer à longs traits du  
“ fanatisme de l’indépendance ; courir en  
“ insensé après un fantôme de liberté,  
“ tandis qu’en esclave il rend à un tyran  
“ l’obéissance qu’il doit à son roi légi-  
“ time. Quelle suite effroyable de crimes !  
“ Ici un Roi assassiné dans son lit, là un  
“ autre renversé de son trône, toute la fa-  
“ mille royale bannie, la couronne trans-  
“ portée sur une tête étrangère, & tou-  
“ jours chancelante malgré le sang qu’on  
“ fait couler pour l’affermir, &c.”

Le Prince de Conti dit à ce sujet qu’il  
falloit défendre aux Evêques d’insérer  
l’histoire

l'histoire d'Angleterre dans les prieres publiques. C'étoit une satire des plus mordantes contre le Parlement qui annonçoit d'avance ce quel'Etat devoit craindre de ce corps : mais nous n'avions point de Cromwel en France ; & les Communes de Londres agissent par des principes differents de ceux du Parlement de Paris.

L'Ambassadeur d'Angleterre se plaignoit hautement de ce qu'il y avoit quelqu'un d'assez osé en France pour reproches à sa nation qu'elle avoit fait mourir son Roi. Il en parla au Ministre, & le discours de l'Evêque fut supprimé. C'est toujours le tems qui décide du sort de ces fortes d'écrits. Si la France avoit été en guerre avec l'Angleterre, le mandement n'eut pas été supprimé ; mais la paix qui étoit alors entre les deux Couronnes ne permit pas qu'il passât.

Cependant l'exil du Parlement laissoit un vuide dans l'administration de la justice :

tice: les affaires languissoient. Un grand nombre de sujets s'adreffoit à moi pour porter le Roi à créer de nouveaux juges. Louis XV. résista long-tems aux sollicitations: mais il s'y détermina à la fin. Il établit une chambre *des vacations*, qui devoit suppléer aux fonctions du Parlement: mais à peine cette nouvelle chambre fut-elle établie que les Messieurs du châtelet se déclarerent contre elle: car c'étoit un tems de divisions entre les Corps de Judicature. Il n'y en avoit aucun alors dans le royaume qui ne se déclarât indépendant d'un autre; ce qui fit dire à un homme d'esprit que la constitution turque valoit mieux que la nôtre; puisque le Divan seul mettoit l'ordre dans l'état, au-lieu que tous les parlements de France jettoient la confusion dans le royaume.

Quelques Baillages & Présidiaux du ressort du Parlement voulurent avoir part à la désobéissance générale, ainsi qu'aux  
dis-



disgraces. Ils refuserent de reconnoître la chambre *des vacations* : il fallut encore ici exiler ; ce qui fit dire à un courtisan “ que tout le monde s’en mêloit, & que “ bientôt le corps des huissiers résisteroit “ aux ordres de la Cour.” Les Ambassadeurs étrangers, qui étoient témoins de ces désordres, donnoient leur opinion relativement au système de leur gouvernement. Le Ministre de Venise disoit qu’il falloit créer un sénat, dans lequel la suprême puissance residât, & auquel aucun corps ne pût résister. Celui d’Angleterre parloit d’une chambre des communes. L’Ambassadeur d’Espagne conseilloit d’établir l’inquisition en France.

La Parlement transféré à Soissons, s’obstinant à ne pas vouloir reprendre ses fonctions, & la chambre *des vacations* augmentant plutôt le désordre que de rétablir la tranquillité publique, il fallut former une Chambre Roïale qui vaquât aux affaires du Parlement. M. de Belleisle  
disoit

“ disoit qu’il souhaitoit que cette Cham-  
“ bre durât jusques à la consommation  
“ des siècles.”

Toute la France avoit les yeux ouverts sur l’exil du Parlement. On lui avoit substitué un autre tribunal, pour lequel il fallut créer de nouveaux édits contenant une nouvelle forme de Judicature. La cour & la Ville n’étoient occupées que de ces brouilleries. Sur quoi un Prince du sang dit qu’on étoit “ bien bon de s’embar-  
“ rasser l’esprit de semblables minucies,  
“ tandis que de grandes affaires extéri-  
“ eures devoient fixer l’attention du ca-  
“ binet.”

En effet le ministère se rallentit beaucoup pendant toutes ces querelles. Plusieurs membres de la grand-chambre tenoient à ceux qui occupoient les premières places dans le royaume. Le Parlement tenoit à la finance par ses alliances ; & plusieurs braves officiers étoient parents ou amis des exilés ; les Courtisans & ceux  
qui

qui attendoient leur fortune de la cour étoient pour le Roi. Je ne dis rien du peuple parceque son parti ne compte pour rien en France : toutes les divisions de cette nature se passant dans une région, qui lui est totalement étrangere.

Tous ces différens partis mettoient une chaleur dans les disputes qui alloit souvent jusques à l'emportement. On se battit plusieurs fois dans Paris pour la cause de la grand-chambre.

Un Lieutenant-général, en se promenant aux champs-Elisées, aiant vu un officier qui se battoit contre le frere d'un conseiller, dit au Militaire en les séparant : " Monsieur, gardez votre bravoure pour le service de l'Etat, nous en aurons bientôt besoin, car on assure que les Anglois vont déclarer la guerre à la France."

Le Maréchal de Belleisle, qui vouloit être par-tout ; mais qui n'avoit pu entrer  
dans

dans ces discussions parcequ'elles avoient commencé par des disputes Théologiques qu'il n'entendoit pas, cherchoit à les faire finir. Il me dit un jour " au Nom de Dieu, Madame, dites au Roi d'anéantir le Parlement, afin qu'il n'en soit plus question à la cour." *Monsieur le maréchal*, lui répondis-je, *parlez-lui en vous-même ? Je vous en donne la préférence.*

Messieurs du Châtelet qui ne vouloient pas reconnoître la Chambre Roïale avoient aussi leur parti qui excitoit des murmures dans Paris : ce qui fit dire à un courtisan " qu'il falloit envoïer le Châtelet à la Bastille."

La plupart des Tribunaux de province refuserent à leur tour de se soumettre à cette chambre. Lion donna l'exemple, & c'en fut assez pour que la défobéissance fut générale. Louis XV. voïoit avec indignation que ses sujets, sous prétexte de fidélité & de soumission, fussent rebelles à ses ordres. Si ce Prince avoit été aussi  
absolu

absolu que Louis XIV. une guerre civile ent défolé la France : mais la bonté de son ame & la douceur de son caractère lui firent préférer la paix générale à sa vengeance particuliere. Il n'avoit qu'à parler pour exterminer ceux qui lui résiftoient.

Autrefois les Rois de France ne pouvoient presque rien ; mais, depuis qu'ils ont trois cent-mille hommes à leurs ordres qui n'attendent que leur commandement pour obéir à leur volonté, ils peuvent tout. Un ordre de Louis XV. à deux ou trois-Régimens eut fuffi pour faire rentrer le Parlement dans son devoir. Mais ce Prince étoit ennemi de tout ce qui portoit un caractère de violence. Il vouloit être obéi ; mais par la douceur & la modération. Les Ministres, qui pour l'ordinaire font plus jaloux de l'autorité Roïale que le Roi lui-même, prétendoient que cette modération étoit elle-

même la source du désordre qui agitoit l'Etat.

Ces Ministres m'exhortoient à porter le Roi à avoir de la fermeté. Ils me représentoient les conséquences dangereuses qui résulteroient pour l'Etat de laisser impunie la désobéissance du Parlement. Ceux qui étoient attachés à ce corps me représentoient de leur côté le danger qu'il y avoit de tenir exilé un tribunal dépositaire de la justice, & qui seul pouvoit l'administrer : tribunal recommandable par sa résistance même, puisqu'elle étoit la plus grande conviction de son zèle pour la gloire du Roi & le salut du peuple, &c.

Si j'avois suivi mon inclination, j'aurois insisté pour le maintien de la chambre Roïale à l'exclusion du Parlement ; mais je connoissois le cœur du Roi. Je savois que sa bonté naturelle prévaudroit sur ses résolutions.

Le

Le Duc de Richelieu s'intriguoit toujours auprès du Roi ; il avoit pris l'ascendant sur lui. Ce courtisan cherchoit toutes les occasions d'entretenir le Prince en particulier, & de gagner ses bonnes graces. Je m'étois opposée plusieurs fois à ses desfeins, & cela même l'avoit déterminé à faire un dernier effort pour obtenir entièrement la faveur. Cette conduite me déplut, & comme il revenoit toujours à la charge ; *Monsieur le Duc*, lui dis-je en présence du Roi, *J'ai reçu des Lettres du Languedoc, par lesquelles j'apprens que votre présence y est nécessaire. Je vous conseille de partir pour Montpellier qui est de votre département ; car sa Majesté ne veut à Paris ni Evêques ni Gouverneur de cette Province.* Le Courtisan sentit ce que cela vouloit dire. Il partit peu de jours après pour Bordeaux, & à son retour je le vis fort peu.

La Duchesse de Talard gouvernante des Enfans de France étant venue à mou-

rir ; le Roi me dit, *be bien, Madame, à qui confierons-nous la Jeune famille de Mr. le Dauphin?* “ Sire, lui répondis-je, Madame de Talard étoit douée d’un grand  
 “ mérite, c’est ce qui rend sa place très  
 “ difficile à remplir. J’ai jetté mes re-  
 “ gards sur toute la France, & je ne trou-  
 “ ve que Madame la Comtesse de Mar-  
 “ fan qui soit en état de la remplacer.”  
 Elle y fut nommée, & cette Dame qui fut la part que j’y avois eue vint m’en remercier. Cette préférence me fit beaucoup d’ennemis. Toutes les Dames qui avoient eu l’exclusion m’en attribuerent la cause. C’est ainsi que la favorite d’un Roi, est chargée de la haine publique. Quand une place est vacante; elle ne peut la demander que pour une personne, & pour l’ordinaire le grand nombre de celles qui y prétendent, devient ennemi de celle qui en a disposé.

La Naissance du Duc d’Aquitaine avoit répandu la joie à la Cour sa mort replon-



gea la famille roïale dans la tristesse : de la joie on passa aux pleurs : mais bientôt on n'y pensa plus. Sans la pompe funebre qui dura plusieurs jours on l'eut peut être oublié dès le premier. Le spectacle de sa mort fit verser des larmes ; sans cet appareil on eut à peine parlé de son décès. On travailloit toujours à la Cour à réprimer les démarches du Parlement & celles du Châtelet. Cette affaire remplit l'Etat d'Edits. Un Politique disoit que, “ si le Gouvernement avoit

“ porté la même attention aux autres  
 “ branches de l'administration, la France  
 “ eut été le Roïaume le mieux policé de  
 “ l'Europe.”

Cette attention ne rétablit pourtant pas l'ordre. Aucun des partis ne voulut céder à l'autre.

Enfin cette grande affaire qui avoit tant agité la France, & donné si souvent à parler aux Nations étrangères, se termina comme elle devoit se terminer ; c'est-à-dire,

par l'opiniâtreté du Parlement, & la lassitude du Roi. Louis XV. (je ne saurois assez le répéter dans ces Mémoires) est bon, son ame tendre & compatissante n'est pas de celles qui s'irritent par la résistance.

L'amour propre des Rois qui veulent être absolus entraîne des désordres qui pour l'ordinaire abîment les Etats & la Politique. Le Prince, qui vouloit la paix du Roïaume & le bonheur de son peuple, céda lorsqu'il vit qu'on touchoit au moment où la résistance avec son Parlement pourroit causer une révolution générale.

Cette conduite du Roi trouva beaucoup de censeurs: on la taxa de foiblesse. Peut-être n'y avoit-il que de la déférence. Les traits mordants s'en mêlerent; car les Rois de France, tout absolus qu'ils sont, n'en sont pas exemts. Un Prince du sang s'exprima ainsi devant plusieurs Courtisans. “ J'avois toujours dit,  
“ Met-

“ Messieurs, que la Montagne en travail  
 “ n’enfanteroit qu’une souris.

Mr. de Maupeou eut une audience particulière du Roi à Compiègne, où tous les articles préliminaires de paix furent signés. Le Monarque lui déclara qu’il alloit faire lever les lettres de cachet, & que le Parlement pouvoit revenir à Paris, où l’on travailleroit au traité général de réconciliation.

Le Triomphe étoit trop beau pour n’en pas faire gloire. Ce Président sonna aussitôt le tocsin de sa Victoire. Il dépêcha un courier à toutes les cours du Roïaume, & en donna avis à ses Confreres qui arriverent à Paris en triomphe. Quoique cette paix rendit la tranquillité à Versailles, & que celle-ci influât sur le bonheur de ma vie, j’avoue que j’eus une sorte de dépit de voir ainsi ces Robins l’emporter sur les premières résolutions du Roi. Je connoissois leur en-

têtement, & cela seul m'indispoſoit contre eux.

On a rapporté dans le monde que j'avois cimenté cette réconciliation, & que le Roi n'avoit cédé que ſur mes instances : mais on a dit cela comme une infinité d'autres choſes qui n'ont pas plus de fondement. J'avoue que je ſouhaitois ardemment que ces diſputes Parlementaires finiſſent ; mais ſi je penſois à ma tranquillité, je n'oubliois pas la gloire du Roi. Je grondai pluſieurs fois Monſieur de Maupeou, en préſence des Miniſtres, de ſon peu de déférence aux ordres de ſon maître & de la défobéiſſance formelle de ſa compagnie. Il me répondoit toujours, avec cette gravité ordinaire à ceux qui ſont à la tête d'un corps, que lui & ſes confreres étoient les ſujets les plus ſoumis de l'Etat ; & cette réponſe m'irritoit encore davantage.

Le Roi demanda encore à voir ce Magiſtrat,

gistrat, avant l'entière réconciliation. Il le reçut avec cette politesse qui lui est naturelle, & qui lui gagne les cœurs de tous ceux qui l'approchent.

“ Mon intention est, Monsieur, *lui dit-il*, que mon Parlement reprenne ses fonctions dans ma Capitale. J'espère que je n'aurai plus sujet de me plaindre de lui, & que la bonté avec laquelle je le traite le portera à remplir ses devoirs à l'avenir avec le zèle qu'il doit à mon service & une prompte soumission à mes ordres.”

La Reine voulut aussi avoir part à cet événement: le Président la vit. “ J'éprouve une joie parfaite, *lui dit cette Princesse*, que le Roi rétablisse le Parlement de Paris dans ses anciennes fonctions. J'ai pris beaucoup de part à l'interruption qui y étoit survenue, & c'est avec satisfaction que je vous assure de mon estime pour cette compagnie.”

Ceux qui décident de tout à la Cour & à la Ville, trouverent que le Roi avoit

témoigné trop de foiblesse dans cette occasion ; qu'il n'auroit pas fallu porter les choses aussi loin, ou les pousser plus avant. Mais ceux qui jugeoient ainsi auroient-ils pu eux-mêmes donner au Gouvernement cette prévoiance qui fait juger des événements avant qu'ils arrivent ? Les premières disputes qui s'éleverent entre la Cour & le Parlement, étoient si peu de chose ; qu'à en juger par le cours ordinaire des choses, elles ne devoient pas causer le moindre trouble dans l'Etat. Insensiblement les esprits s'aigrirent.

De nouvelles circonstances aiant changé l'état de la question, on s'éloigna insensiblement des principes, & alors chaque parti fut emporté au-delà de son but. Le Roi m'avoit dit plusieurs fois, dans le tems même qu'il foudroïoit le Parlement par des Edits, que s'il avoit su que les choses eussent dû être portées aussi loin, il eut cédé d'abord.

Le rappel du Parlement influa sur  
nous.

nous. Dès ce moment le Roi fut plus gai qu'à son ordinaire ; nos entretiens étoient vifs & enjoués. “ Sire, *dis-je au Roi*, si vous avez quelque sujet de plainte contre votre Parlement, je vous supplie de ne pas le retenir long-tems dans l'exil ; car il y a trop à perdre pour moi dans les brouilleries, & beaucoup à gagner dans la réconciliation.”

Le Marquis de St. Contest qui vint à mourir lors du rappel de la Grand-Chambre, forma un vuide dans le ministère. J'ai parlé ailleurs du caractère de ce ministre & de ses talents : on disoit de lui qu'il aimoit la paix, parcequ'il ne savoit pas faire la guerre. Sa mort laissa une place vacante dans les affaires étrangères. Il se présenta beaucoup de prétendants ; mais peu de ministres. La guerre avoit tourné presque tous les génies du côté des armes. Il n'y avoit gueres que les premiers commis des Bureaux qui s'appliquassent aux affaires. Le Roi cherchoit  
au-

autour de lui, & moi je portois mes regards sur tous ceux qui m'environnoient, fans trouver ce qu'il falloit à l'Etat.

“ Sire, *dis-je au Monarque*, en attendant  
“ de faire quelque heureuse découverte,  
“ je conseille à Votre Majesté de nommer  
“ à cette place Monsieur *Rouillé*.”

Toute la France fut étonnée de ce choix, & Monsieur Rouillé lui-même le fut aütant que toute la France.

Plusieurs considérations me porterent à décider en sa faveur. Ce Ministre étoit un de ces génies subordonnés qui se plient à tout.

On le faisoit monter & descendre comme on vouloit. Monsieur de Belleisle disoit de lui qu'on pouroit le faire Roi de France, & ensuite le réduire à être commis de la marine ou de la guerre. Il n'avoit pas ces qualités brillantes qui attirent l'admiration ; mais il avoit de la probité, & on avoit besoin alors d'un ministre honnête homme.

Plu-



Plusieurs gens en place avoient malversé, il falloit quelqu'un qui eut de la droiture pour rétablir les désordres de l'Etat. J'ai oui dire à un très honnête homme que le bureau des affaires étrangères demandoit un chef qui eut plus d'équité que d'esprit, & plus de probité que de savoir. Il disoit que les nations du nord, avec lesquelles ce ministère a continuellement à traiter, ont un caractère de franchise, qu'elles aiment de trouver dans celles qui traitent avec elles. Ce même homme prouvoit que toutes ou presque toutes les guerres de la France avec l'Allemagne tiroient leur source de la corruption de ce ministère.

On donna la Marine à Monsieur de Machault : il étoit déjà Garde des Sceaux & Controleur général. Bien des gens m'avoient parlé pour lui : mais ses qualités seules me déterminèrent. Il avoit une grande pénétration & étoit très propre à remplir les places qu'il occupoit. Je  
lui

lui eusse souhaité un peu moins d'ambition ; car cette passion, lorsqu'elle n'a point de bornes, fait commettre bien des fautes aux génies les plus éclairés. L'ingratitude en est presque toujours une suite, elle fait oublier les plus grands services, & je regarde une homme qui manque par les sentimens de la reconnoissance comme un monstre dans la nature.

Le Contrôle des finances fut donné à M. Moreau de Sicyelles : tous ces changements déroutèrent le public & donnerent beaucoup à parler. Ceux qui aspiroient à ces places trouverent que ceux à qui on avoit donné la préférence ne la méritoient pas. On murmura contre eux, mais bientôt on leur fit la cour. Il y avoit des gens qui prétendoient que M. de Machault, en abandonnant les finances pour passer à la marine, avoit dégénééré. On disoit de ce Ministre qu'il *avoit une quitté une charge d'or, pour en prendre une de bois.*

J'avoue

J'avoue que j'aurois voulu porter le Roi à placer à la tête de ces deux premières administrations du Roïaume deux hommes, dont le génie fut supérieur à ceux qui venoient d'en être revêtus : mais où les prendre ? Monsieur le Maréchal de Saxe avoit dit avant que de mourir " qu'il falloit faire une Ecole de Ministère & non pas une école militaire : " il prétendoit que tous les François nussent être Soldats, & qu'aucun ne venoit au " monde avec les qualités du Ministre."

La Marine se plaignoit depuis long-tems de ce qu'elle ne jouïssoit pas des mêmes honneurs que les troupes de terre. Les officiers de mer étoient plus fatigués & expoïent également leur vie : il étoit donc injuste de ne pas leur accorder les mêmes prérogatives. Louis XIV. qui avoit beaucoup fait pour la marine de France, n'en avoit point fait assez : je m'intéressai pour elle & je ne fis que seconder les bonnes intentions du Roi, il établit

établit une grande croix de Saint-Louis & trois places de Commandeurs qui devoient être distribuées selon le rang & le mérite des Officiers de mer.

La joie qu'occasionoit la réconciliation du Parlement avec la Cour fut accompagnée d'une plus grande encore. Madame la Dauphine mit au monde *un Duc de Berri*. Le Roi goutoit une satisfaction sans égale à l'accroissement de la famille roïale. Chaque nouveau né le combloit d'allegresse. Je puis dire que les quinze-jours qui suivirent ces deux événements, furent ceux que je passai avec le plus de contentement pendant mon séjour à Versailles.

Cependant le Parlement fut reçu à Paris avec une joie indécente pour la Cour : tous les environs du Palais furent illuminés, on fit des feux de joie & on sonna les cloches. Le Roi en fut ému ; mais Monsieur de Maupeou l'assura que personne de son corps ne s'étoit prêté à ces témoign-

témoignages d'allegresse ; & c'est ce qui devoit les rendre plus suspects.

On avoit créé des Edits pour établir une chambre roïale de justice, on en fit pour la supprimer : sur quoi un des membres dit, “ que ce n'étoit pas la peine de  
 “ faire faire une robe de Palais pour si  
 “ peu de tems : que, s'il avoit su qu'on  
 “ eut revoqué si tôt la Chambre roïale,  
 “ il n'auroit acheté ni perruque ni rabat,  
 “ & qu'il auroit jugé les criminels l'épée  
 “ au côté.”

Les lettres patentes du Roi, à la rentrée du Parlement, sont dignes de la postérité. Louis XV. y parle en maître à une Cour qui lui avoit résisté parcequ'elle se regardoit comme absolue, & dont la nouvelle convocation étoit une preuve manifeste de désobéissance. Voici comme le Roi s'exprimoit.

“ La résolution que les Officiers de notre  
 “ Parlement ont prise le 5 Mai de  
 “ l'année dernière de cesser de rendre à

“ nos sujets la justice qu'ils lui doivent à  
“ notre décharge ; le refus qu'ils ont  
“ fait de reprendre leurs fonctions, qui  
“ forment un devoir indispensable de leur  
“ état, & auxquelles ils se sont consacrés  
“ par la religion du serment, nous ont  
“ forcé de leur marquer le mécontente-  
“ ment que nous avons de leur con-  
“ duite : le prétexte même qu'ils ont  
“ donné à la cessation de leur service or-  
“ dinaire étoit de leur part comme une  
“ nouvelle faute, d'autant moins excusa-  
“ ble que, ne pouvant douter de l'inten-  
“ tion où nous étions & où nous sommes  
“ constamment d'écouter ce que notre  
“ Parlement pouroit avoir à nous représen-  
“ ter pour le bien de notre service & celui  
“ de nos sujets, & n'ignorant pas que nous  
“ étions instruits par ses arrêtés de l'objet  
“ de ses remontrances, ils ne pouvoient se  
“ dissimuler qu'ils s'étoient eux-mêmes  
“ attirés le refus que nous avons fait  
“ d'entendre celles qui avoient été rédi-  
“ gées..

“ digées. Mais après leur avoit fait  
“ pendant un tems ressentir les effets de  
“ notre mécontentement, nous avons é-  
“ couté volontiers ce que nous a dicté no-  
“ tre clémence, & nous avons rappelé  
“ dans notre bonne ville de Paris les offi-  
“ ciers de notre Parlement. Cependant  
“ toujours occupés du soin de dissiper ces  
“ divisions, qui se sont élevées depuis  
“ quelque tems, & dont les suites nous  
“ ont paru mériter toute notre attention,  
“ nous avons pris les mesures les plus ca-  
“ pables de procurer la tranquillité pu-  
“ blique à l’avenir ; & dans l’espérance  
“ que notre Parlement, s’empressant par  
“ une prompte obéissance & par un travail  
“ redoublé, de réparer le préjudice qu’ont  
“ pu souffrir nos sujets, il nous donnera  
“ en toute occasion des marques de sa  
“ soumission & de sa fidélité, en se confor-  
“ mant à la sagesse des vuës qui nous a-  
“ niment, nous avons résolu de le rassem-  
“ bler à Paris, pour lui faire connoître  
“ nos intentions. A ces

“ A ces causes & autres à ce nous mou-  
“ vant, de l’avis de notre Conseil & de  
“ notre certaine science, pleine puissance  
“ & autorité royale, nous avons par ces  
“ presentes signées de notre main ordonné  
“ & ordonnons à tous & à chacun de nos  
“ officiers de notre Parlement de repre-  
“ dre leurs fonctions accoutumées dans  
“ notre bonne ville de Paris, nonob-  
“ stant toutes choses à ce contraires, &  
“ de rendre la justice à nos sujets sans re-  
“ tardement ni interruption, suivant les  
“ loix & le devoir de leurs charges : &  
“ aiant reconnu que le silence, imposé  
“ depuis tant d’années sur des matieres qui  
“ ne peuvent être agitées sans nuire égale-  
“ ment au bien de la religion & à celui  
“ de l’état, est le moïen le plus convenable  
“ pour assurer la paix & la tranquillité  
“ publique, enjoignons à notre Parle-  
“ ment de tenir la main à ce que d’aucune  
“ part il ne soit rien fait, tenté, entrepris  
“ ou innové, qui puisse être contraire à  
“ ce



“ ce silence, & à la paix que nous voulons  
 “ faire régner dans nos Etats. Lui or-  
 “ donnons de procéder contre les con-  
 “ trevenants conformément aux loix &  
 “ ordonnances. Et néanmoins pour  
 “ contribuer de plus en plus à tranquilli-  
 “ ser les esprits, à entretenir l’union,  
 “ à maintenir la paix & à faire oublier  
 “ entièrement le passé; nous voulons &  
 “ entendons que toutes les poursuites &  
 “ procédures qui pourront avoir été faites,  
 “ & les jugemens définitifs qui pourroient  
 “ avoir été rendus par contumace, de-  
 “ puis le commencement & à l’occasion  
 “ des derniers troubles, jusques au jour  
 “ des présentes, demeurent sans aucune  
 “ suite & sans aucun effet, sans préjudice  
 “ néanmoins des jugemens définitifs  
 “ rendus contradictoirement & en der-  
 “ nier ressort, sauf aux parties contre les-  
 “ quelles ils auroient été rendus à se  
 “ pourvoir, s’il y a lieu, par les voies  
 “ de droit &c. &c.”

On

On vint nous dire à Versailles que cette Déclaration éprouvoit beaucoup de difficultés de la part de de la Grand-chambre. Monsieur le Maréchal de Belleisle dit dans cette occasion au Roi ; “ Si votre  
“ Parlement, après son exil, n’enregistre  
“ pas vos lettres patentes, il faut le bar-  
“ nir du roïaume, &c.” Un Courtisan dit au contraire qu’il seroit fort surpris s’il les enregistroit. Il se fendoit sur ce que, lorsqu’on a trop de déférence pour un corps, il est naturel qu’il en abuse. Cependant la Déclaration fut enregistrée, mais avec les distinctions & les restrictions ordinaires.

Après le rappel du Parlement il falloit un compliment au Roi, & Monsieur de Maupeou le prononça. Il s’en acquitta en Magistrat fin & adroit, qui, en ménageant les prérogatives de la couronne, faisoit valoir celles de sa compagnie. Cette seconde pièce mérite encore de passer à la postérité : la voici.

“ SIRE,

“ SIRE,

“ Tomber dans la disgrâce du Souve-  
“ rain, est sans contredit le plus grand  
“ des malheurs pour des sujets fideles.

“ L'épreuve que votre Parlement vi-  
“ ent d'en faire, l'avoit plongé dans un  
“ tel excès de douleur, qu'elle ne peut  
“ être mieux peinte aux yeux de votre  
“ Majesté, que par le témoignage éclatant  
“ que nous lui donnons de sa respectu-  
“ euse reconnoissance.

“ La réunion, Sire, que vous avez eu  
“ la bonté de faire des membres disper-  
“ sés depuis si long-tems, l'a mis à por-  
“ tée de faire connoître sa soumission à  
“ vos ordres, & son amour pour vo-  
“ tre personne sacrée.

“ Fut-il jamais rien de plus digne du  
“ meilleur de tous les princes, que de  
“ tendre une main paternelle à des Ma-  
“ gistrats, qui se trouvoient dans l'impu-  
“ issance totale de lui donner de nouvel-  
“ les preuves du zele dont ils se sentent

“ ani-

“ animés pour son service, & de lui ex-  
“ poser les motifs qui les ont conduits,  
“ pour ainsi dire, malgré eux, à des dé-  
“ marches qui ont eu le malheur de lui  
“ déplaire ?

“ Quelle gloire, SIRE, fera jamais  
“ comparable à la vôtre ! Après avoir  
“ tant de fois vaincu vos ennemis en  
“ personne, vous vous occupez unique-  
“ ment dans le sein de la paix du bon-  
“ heur de vos peuples. Vous aimez la  
“ vérité, vous cherchez à la connoître,  
“ elle parvient jusques à vous sans autre  
“ secours que celui de vos propres lumi-  
“ eres : aussitôt qu'elle vous est connue,  
“ elle jouit de tous ses droits.

“ C'est elle qui vous a fait sentir com-  
“ bien la dispersion de tous les membres  
“ d'un Parlement est d'un exemple dan-  
“ gereux, par l'atteinte qu'elle donne  
“ aux loix fondamentales du Roïaume,  
“ & par l'immensité des maux qu'elle  
“ entraîne nécessairement après elle.

“ C'est



“ profond silence sur des matieres qui ne  
“ peuvent être agitées sans nuire à la re-  
“ ligion & au bien de l'état.

“ He! comment, SIRE, votre Parle-  
“ ment n'auroit-il pas consacré par son  
“ enregistrement une loi aussi salutaire,  
“ malgré la cruelle douleur, dont il s'est  
“ senti pénétrer à la lecture du préambule  
“ de cette loi? Oui, SIRE, nous osons  
“ vous le représenter; votre Parlement,  
“ dans les circonstances malheureuses où  
“ il s'est trouvé, n'a fait, en donnant pour  
“ un tems la préférence aux affaires pu-  
“ bliques sur les particulieres, que ce  
“ qu'exigeoient de lui les devoirs de son  
“ état & la religion de son serment.

“ Qu'il nous soit permis, SIRE, de vous  
“ le dire; votre Parlement ne désire rien  
“ avec tant d'ardeur que de vous savoir  
“ pleinement convaincu de la force & de  
“ l'étenduë de ses devoirs. Il ne peut rien  
“ par lui-même, il n'exerce que la por-  
“ tion d'autorité que vous lui avez con-  
“ fiée

“ fiée. Aussi l’unique but où tendent tous  
 “ ses efforts, sera de se rendre agréable à  
 “ votre Majesté & de remplir son devoir :  
 “ devoir, SIRE, qui l’oblige de veiller  
 “ sans cesse à la conservation du précieux  
 “ dépôt de l’autorité que vous tenez du  
 “ Tout-puissant, & qui doit être trans-  
 “ mise dans toute son intégrité à votre  
 “ postérité la plus reculée.

“ Quel bonheur pour nous de voir ce  
 “ suprême pouvoir dans les mains d’un  
 “ prince qui gouverne avec une sagesse  
 “ & une modération capable de lui gagner  
 “ tous les cœurs, & qui fait que les véri-  
 “ tables chaînes qui lient les François à  
 “ leur Souverain sont celles de l’amour.

“ Il est, SIRE, si profondément gravé  
 “ dans nos ames, que nous vous prote-  
 “ stons, au nom de tous les magistrats qui  
 “ composent votre Parlement, qu’ils se-  
 “ ront toujours prêts à faire le sacrifice de  
 “ ce qu’ils ont de plus cher & de plus  
 “ précieux, dès qu’il s’agira de l’intérêt

“ de votre gloire, & de donner l'exemple  
“ à vos sujets de la fidélité & de l'obéif-  
“ sance qu'ils doivent à vos volontés Sou-  
“ veraines.”

Les Evêques de France prétendoient que cette pièce étoit un trait de la modestie la plus arrogante qui ait paru dans ce siècle. Les Courtisans y trouvoient plusieurs contradictions. Le premier Président y déclaroit, au nom de sa compagnie, que l'autorité exercée par le Parlement étoit un dépôt qui lui avoit été confié par le Roi ; comment donc cet emprunt, *disoit-on*, peut-il donner à ce corps une indépendance qui va jusques à la résistance à la volonté du Prince ?

On trouve à la fin de cette harangue une dérision injurieuse à la couronne. Ce corps qui a résisté manifestement aux ordres du Roi, & qui a préféré l'exil à la soumission, dit qu'on le verra toujours prêt à donner l'exemple de l'obéissance.

On



On n'a jamais vu, *disoit-on*, donner l'exemple de l'obéissance en désobéissant.

Malgré la reconciliation, l'animosité restoit dans chaque parti. Pour moi, j'étois enchantée que cette affaire fut terminée. J'ai dit plusieurs fois dans ces mémoires qu'elle indisposoit le Roi, & cela me suffisoit pour souhaiter la reconciliation.

Aux querelles du Parlement succéderent les affaires politiques. Les Anglois faisoient de grands préparatifs de guerre, la dernière paix n'avoit pas levé toutes les difficultés. Les Plénipotentiaires étoient plus empressés à mettre fin aux batailles, qu'à prevenir de nouveaux combats.

Le Maréchal de Noailles m'avoit souvent dit que les négociateurs dans un congrés ne pensent qu'à une affaire, qui est celle de signer le traité. Ils y épuisent tout leur génie, de maniere qu'il ne leur reste pas même l'esprit de prévoiance.

Monsieur le Duc de Mirepoix vint de

Londres pour prendre les ordres du Roi. Ce ministre, en parlant à sa Majesté des préparatifs que faisoient les Anglois, l'assura que " la Grande-Bretagne ne pensoit nullement à rompre la paix." *Devient donc qu'elle arme, lui dit le Roi, comme si elle vouloit faire la guerre?*

" SIRE, *lui dit ce Duc, les Bretons ont pour maxime de profiter de la tranquillité de l'Europe pour augmenter leurs forces.*"

Ce Ministre, d'ailleurs honnête homme, croïoit ce qu'il disoit. Des émissaires de la France à Londres avoient écrit à la cour que les Anglois le trompoient, qu'il se laissoit séduire par des apparences & que le cabinet de St. James lui cachoit ses vuës & ses desseins.

J'avois souvent dit au Roi de nommer un autre Ambassadeur à Londres: mais il craignoit de déobliger ce Seigneur, qui d'ailleurs faisoit honneur à sa place, par un air de grandeur & de magnificence.

Louis

Louis XV. a une ame si bienfaisante qu'il ne peut se résoudre à ôter son amitié à ceux qu'il a une fois honorés de sa confiance, à-moins que la conviction d'une faute capitale ne l'y oblige.

Versailles devenoit de jour en jour plus triste, ces malheureuses affaires du clergé, des évêques & du Parlement répandoient un air sombre sur tout ce qui fréquentoit la cour.

Pour tirer le Roi de l'état de langueur, où ces disputes le jettoient, je fis bâtir Bellevuë. C'étoit un pavillon quarré, où l'oeil découvroit plus de goût que de magnificence: le Roi m'en fit compliment. Il s'y rendoit souvent. J'avois embelli ce lieu par des travaux simples, & l'art y étoit caché derriere la nature qui empêchoit qu'on ne l'y découvrit.

Les jardins & les bosquets étoient charmants. Louis XV. me disoit souvent qu'il suffoquoit à Compiègne, à Fontainebleau & à Marli, mais qu'il respiroit à

Bellevüë. Nous partagions notre tems entre la promenade, le jardinage & d'autres amusements champêtres. Les fleurs entroient aussi dans le plan de nos récréations, & j'en avois fait venir de toutes les parties du monde.

En entrant dans cette maison, le Roi se dépouilloit de cet air de Majesté que la scène roïale l'obligeoit de garder ailleurs. Je gagnois toujours à cette métamorphose, car il étoit plus gai qu'à l'ordinaire; & sa satisfaction, qui augmentoit la mienne, répandoit un air d'enjouement sur nos entretiens. Il y avoit encore cette différence; c'est qu'à Bellevüë le Roi me parloit de ses goûts, de ses appétits & des autres choses qui pouvoient lui plaire, au lieu qu'à Versailles il ne m'entretenoit que de disputes sur la religion, de reffus de sacrements ou d'autres matieres qui lui étoient peu agréables.

Cette retraite lui donnoit souvent occasion de parler des agréments attachés à la  
vie

vie privée. Il y trouvoit des charmes que l'embaras des affaires publiques & le tumulte du trône rendoient plus sensibles.

Le Roi, voulant continuer à me donner des marques de sa protection particulière, érigea en Marquisat la terre de Marigni qui appartenoit à mon frere. Je le remerciai de cette faveur, qui me parut d'autant plus grande que Vandiere n'avoit encore rien fait pour la mériter.

Revenons aux affaires générales. L'Amérique, qui étoit à la veille d'exciter une guerre universelle, commençoit déjà à faire voir des étincelles de ce feu qui devoit embraser l'Europe. Les Anglois furent les premiers à se plaindre. Milord Albemarle représenta à la Cour de France que les François dans le Canada commettoient des hostilités contraires au traité d'Aix-la Chapelle.

La France répondit qu'elle n'en étoit pas informée : mais que, pour prévenir toute mauvaise intelligence, elle alloit

envoier des ordres pour pacifier ces premiers démêlés, à condition que l'Angleterre, de son côté, agiroit de même. Les deux-nations le promirent, mais ni l'une ni l'autre ne tint parole. On se trompoit des deux-côtés, comme il arrive presque toujours dans ces occasions.

Je me souviens que, dès les premières plaintes que l'Angleterre fit faire à la France, un ministre étranger me dit que le Cabinet de Versailles & celui de St. James favoient qu'ils alloient bientôt se faire la guerre : mais qu'ils ne vouloient pas se le dire, pour donner plus de mystere à la chose.

“ En ce cas-là, Monsieur, *lui dis-je*, le Roi n'est pas du secret, car il ne fait pas un mot de cette guerre que vous nous annoncez.” En effet Louis XV. ignoroit qu'il étoit à la veille de s'engager dans une longue suite de sièges & de batailles. On l'avoit bien instruit des motifs qui portoient les Anglois à se plaindre :

plaindre : mais on ne l'avoit pas informé de leur résolution à prendre les armes.

Pendant qu'on parloit des divisions qui se trouvoient dans les nouveaux mondes, la guerre de religion continuoit toujours dans le roïaume. Le Roi qui, pour rendre la tranquillité à l'état, avoit fait tout ce qu'on avoit voulu, eut le chagrin de voir qu'on ne faisoit rien de ce qu'il vouloit. Il fut obligé d'exiler l'Archevêque de Paris. Je fus témoin de la peine que lui causa la nécessité de donner cet ordre. Il avoit essayé de ramener ce Prélat à son devoir par tous les moïens que sa bonté & son ame bienfaisante avoient pu lui suggérer : & ce ne fut qu'après les avoir tentés inutilement qu'il se resolut à l'envoïer à Conflans.

La conduite de cet Archevêque, qui avoit désobéi ouvertement aux ordres de son Souverain, irrita les courtisans, au point que plusieurs conseillèrent au Monarque de le faire arrêter par des gens

de guerre, & de le garder étroitement : mais Louis XV. avoit trop de douceur dans le caractère pour mettre en usage un conseil aussi rigoureux. Je lui ai souvent oui dire que les Rois doivent punir, sans jamais songer à se venger : Il chargea un de ses ministres de la lettre de cachet, avec ordre de la signifier à l'Archevêque sans éclat.

Le Roi se vit encore obligé de faire enlever les Evêques d'Orléans & de Troies, deux-Prélats dont les sentiments étoient trop conformes à ceux de l'Archevêque de Paris. On pouvoit regarder ces deux derniers comme les boutes-feu du royaume. Ils préparoient les esprits à la désobéissance, en se montrant eux-mêmes rebelles aux ordres du Prince. Un de ceux-ci, du fonds de son exil, insulta la Cour & l'Etat par un mandement, dans lequel il défendit à ses diocésains d'avoir recours, dans le cas de l'administration, à d'autres prêtres qu'à ceux qu'il leur désignoit, & il



il falloit que ces prêtres fussent vicaires ou Curés. C'étoit restreindre le sacerdoce : mais, lorsqu'on touche à l'autorité épiscopale, les princes de l'église sont prêts à tout entreprendre. Monsieur le Maréchal de Saxe disoit que “ si Dieu limitoit le pouvoir des Evêques de France, ces évêques à leur tour mettroient des bornes à la puissance de Dieu.”

L'exil de l'Archevêque de Paris imposa silence aux plus considérables de son parti : mais il ne finit pas la querelle.

Le Ministre de la Marine donna un état au Roi de ses forces navales : elles se montoient à soixante-six vaisseaux de ligne & trente-frégates. Un politique du Nord dit que ce n'étoit pas assez pour se battre contre l'Angleterre ; & il prophétisa dès lors que, si on n'évitoit la guerre, à la paix la marine Françoisse seroit totalement détruite. Je rapportai ces paroles à plusieurs de nos ministres, qui me répondirent que ce politique n'entendoit rien aux prophéties.

prophéties maritimes. Il y a long-tems que la France est privée de ces hommes d'état dont le génie perçant fait démêler les événements les plus reculés. On va aujourd'hui mécaniquement & par habitude où l'on est contraint d'aller. Monsieur le Maréchal de Saxe se servoit d'une expression singuliere, il disoit que *notre gouvernement vit au jour la journée.*

On tint prête l'armée navale, on enrôla des matelots; mais on manquoit d'officiers experts dans la marine, rarement la France en a eu de bons. Louis XIV. en forma, mais ils finirent avec son règne.

L'esprit de parti & d'animosité se soutenoit toujours à la Cour. La cabale qui cherchoit à me perdre augmentoit avec ma faveur. L'envie déployoit tous les ressorts cachés que la méchanceté humaine peut suggérer. Tous ceux qui environnoient le Prince cherchoient à m'enlever sa confiance.

Parmi

Parmi les personnes qui conspiroient contre-moi, il y en avoit qui m'étoient redevables de leur fortune & pour lesquelles je m'intéressois tous les jours. Je les fis remarquer au Roi. Louis XV. déteste les ingrats : cette noirceur produisit un effet contraire à celui que mes ennemis s'étoient proposé. Le Roi fut plus assidu auprès de moi qu'auparavant, & en méprisa d'avantage ceux qui avoient voulu le tromper. Je ne rapporte point ici les moïens bas & honteux que des courtisans & quelques femmes ambitieuses mirent alors en usage pour surprendre le coeur du Monarque. Le détail de ces brigues est indigne de l'histoire, & je n'ai pas dessein de transmettre à la postérité des intrigues & des cabales qui ne regardent que ma personne.

M. Moreau de Seychelles Controleur Général des Finances servoit l'état. Il s'appliquoit à rétablir l'ordre dans les Finances ; je le fis remarquer au Roi, & aussitôt

aussitôt ce Prince le fit Ministre d'état. Il avoit ses ennemis à la cour ; on disoit de lui qu'il n'avoit encore rien fait pour mériter cette place, & que la fortune s'étant précipitée au-devant de lui pour l'élever, il resteroit à moitié-chemin de la faveur.

Lors qu'il vint à la Cour remercier le Roi, je lui dis, " Monsieur, bien des gens s'érigent ici en devins sur votre ministere, faites voir à toute la France que ce sont de faux prophetes."

Le Duc de Mirepoix, qui avoit toujours assuré la Cour que les Anglois ne pensoient pas à rompre le traité de paix, fut obligé de lui écrire à la fin qu'ils se préparoient à faire la guerre. La France se mit à la hâte en deffense, sans savoir précisément si elle devoit se battre. Le Bureau de la marine expédia des ordres dans tous les ports & havres. Les vaisseaux finis furent lancés à la mer, & les autres se tinrent prêts à faire voile au premier commandement.

Cependant :

Cependant on négocioit toujours à Paris pour le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce n'étoit plus avec Milord Holdernes : il étoit mort. Les intérêts de la Grande-Bretagne étoient entre les mains d'un Secrétaire d'Ambassade, qui répondoit vaguement aux demandes qu'on lui faisoit sur les préparatifs de la Cour.

Quelques politiques ont assuré que, si le Comte d'Albermarle avoit vécu, la guerre, qui peu de tems après déchira les deux-nations, n'auroit jamais eu lieu. On a dit que ce Ministre, qui avoit un grand ascendant sur l'esprit de George II. étoit alors attaché à Paris à une fille du monde dont il ne pouvoit se séparer. Ce n'est qu'un soupçon, peut-etre dénué de fondement : mais après tout ce ne seroit pas la première fois que les amours d'une courtisane auroient influé sur les affaires de l'Europe.

A la suite des dépêches de Londres il y eut grand Conseil à Versailles, & le Roi s'y

s'y exprima ainsi à ses Ministres. " Mon  
 " parti est pris, je ne commencerai point  
 " la guerre, & si les Anglois rompent le  
 " traité d'Aix-la-Chapelle, l'Europe, qui  
 " sera témoin de ma modération, verra  
 " qu'ils sont les agresseurs."

Monfieur de Maillebois le pere dit en  
 pleine cour, qu'il valloit mieux les préve-  
 nir que de les mettre dans le cas de le  
 faire.

La modération du Roi ne trouvoit des  
 approbateurs que dans ceux qui avoient  
 intérêt à éviter les sièges & les batailles ;  
 car chacun prenoit part à cet événement  
 selon les vuës particulieres de sa fortune.  
 Les militaires vouloient la guerre, les  
 marchands & les financiers souhaitoient  
 la paix.

La Cour de Londres envoïa à Paris le  
 Comte d'Herford pour remplacer Milord  
 Albemarle. On comparoit cet Ambassa-  
 deur à un hérault d'armes ; on disoit de  
 lui qu'il étoit venu déclarer la guerre à la  
 France

France. Il parloit en effet d'un ton à faire connoître que tout étoit prêt en Angleterre pour faire une invasion en Amérique. Monsieur Rouillé en fut intimidé de façon qu'il dit au Roi : " SIRE, il faut que la " Grande-Bretagne ait résolu de faire la " guerre ; car son Ambassadeur parle " comme si elle étoit prête d'entrer en " campagne."

Aux premiers bruits d'un armement les militaires, qui depuis les dernières campagnes de Flandres avoient déserté Versailles, vinrent en foule me faire leur cour. Tous mes appartements étoient remplis d'officiers qui, en me priant d'emploier pour eux ma faveur auprès du Prince, faisoient valoir leurs talents pour l'art militaire.

Cependant la guerre des Evêques continuoit toujours. L'Archevêque de Paris relegué à Conflans n'en étoit pas plus soumis. Du fonds de son exil il bravoit la cour & la ville. On le transféra à Lagny  
sur

sur Marne, petite ville qui n'avoit ni la grandeur ni la magnificence de Conflans. Cette retraite, en diminuant son faste épiscopal, ne prit rien sur son caractère, qui y conserva la même fermeté. On employa plus de sévérité pour les autres Evêques rebelles : mais ces lettres de cachet étoient opposées à l'effet qu'on s'en étoit proposé. Elles ne servoient qu'à leur donner une considération dans leur parti qui augmentoit leur arrogance.

Un Courtisan dit au Roi qu'il falloit faire bâtir un séminaire à Rome, pour y envoyer tous les évêques François qui étoient rebelles à ses ordres, avec une fondation de cent-écus romains par tête pour l'entretien de leur grandeur.

Il est certain qu'on avoit trop de déférence pour ces gens-là ; & que, dans les châtimens-même qu'on mettoit en usage lors qu'ils fortoient de leur devoir, on employoit une considération qui empêchoit qu'ils n'y rentraient.

Les



Les Evêques, dans leur exil, n'ayant rien à faire qu'à écrire, & ne pouvant employer d'autres armes que la plume, inonderent la France de lettres & de mandemens. C'étoient autant de manifestes contre l'autorité royale. On conseilla plusieurs fois au Roi de faire pendre les Imprimeurs qui étoient les instrumens de ces écrits séditieux : mais Louis XV. ne voulut jamais avoir recours à ces moïens violents.

Les Anglois s'expliquerent à la fin sur les préparatifs de guerre dont la renommée avoit informé l'Europe. Ils déclarèrent au gouvernement que, dans le Canada, les François avoient fait des incursions sur les terres de la domination de la Grande-Bretagne, & que l'Angleterre n'étoit pas d'humeur à souffrir de semblables usurpations. On a vu que les deux-Couronnes à la paix avoient laissé cette affaire entre les mains des commissaires. Monsieur le Comte d'Argenson avoit prévu dès-lors que

que ces commissaires acheveroient de ruiner les intérêts des deux-couronnes.

“ Car, *disoit-il*, lorsque deux-puïssances  
“ qui ont les armes à la main ne peuvent  
“ pas s’accorder sur certains différends,  
“ il est impossible que des particuliers les  
“ concilient.”

Cependant le cabinet de Londres ne disoit pas qu’il déclaroit la guerre, mais seulement qu’il étoit mécontent des François dans l’Amérique.

Cette déclaration affigea le Roi, qui ne vouloit point de guerre. Les dettes de l’état n’étoient pas encore acquittées, les mêmes impôts subsistoient comme auparavant, le peuple étoit toujours foulé : ainsi une nouvelle guerre ne pouvoit que l’accabler. Louis XV. me parla du malheur qui menaçoit la France d’une manière à me persuader qu’il y étoit sensible. Je fus témoin de ses inquiétudes à ce sujet ; & je dois ici cette justice à la bonté de ce Prince qu’il en étoit pénétré. Il n’en fut

fut pas de même des ministres & des courtisans militaires qui espéroient avancer leur fortune à la faveur de cette nouvelle révolution. La difficulté n'étoit pas d'entreprendre la guerre, mais d'avoir des généraux pour la faire.

Le Maréchal de Saxe, la terreur des ennemis de la France & en qui les Soldats avoient une confiance aveugle, étoit mort. De tous les officiers François qui avoient servi sous lui, il n'y en avoit pas un seul qui donnât les mêmes espérances dans le commandement. Ils avoient du courage & de l'expérience: mais ce n'étoit pas assez; car j'ai ouï dire que, pour former un héros, il faut un assortiment de qualités qui se trouvent rarement toutes dans un seul homme.

Parmi les généraux qui avoient servi dans les dernières guerres, le Maréchal de Belleisle étoit celui qui avoit le plus d'envie de commander en chef: mais, outre qu'il n'avoit jamais été bon général, son

son esprit avoit beaucoup vieilli. Il s'exprimoit en termes diffus & discouroit beaucoup. On disoit de lui à la Cour que, de tout le génie qui l'avoit élevé au comble des grandeurs, il ne lui restoit que la parole.

L'état se trouvoit alors menacé à la fois de trois-guerres, dont deux étoient déclarées. Celle de la Bulle, comme on l'appelloit, qui étoit à la veille de causer une révolution dans le gouvernement ; celle des Barbaresques qui, malgré la foi des traités, troubloient le commerce de la nation, & celle des Anglois qui étoient prêts à lui livrer des batailles.

Un homme d'esprit, à qui on dit que les Bretons alloient être nos ennemis, dit. *Dieu soit loué : voilà la querelle des évêques finie, car ces gens-là n'ont jamais la guerre qu'en tems de paix.*

L'Archevêque de Paris toujours exilé & toujours obstiné écrivit une lettre au Roi d'un stile qui n'avoit point d'exemple depuis

depuis la fondation de la monarchie. Il disoit en termes formels au Monarque, que “ Sa puissance étoit supérieure à celle  
 “ du Souverain, lors qu’il s’agissoit du  
 “ ministere dont Dieu l’avoit chargé ;  
 “ que son devoir étoit celui de la condui-  
 “ te de son troupeau, qu’il n’en recon-  
 “ noissoit point d’autre sur la terre :  
 “ qu’au reste il ne pouvoit & ne devoit se  
 “ rétracter de ses premieres démarches :  
 “ que c’étoient-là ses derniers sentimens,  
 “ qui seroient toujours les mêmes jusques  
 “ au tombeau, &c. &c.”

C’étoit un tems marqué pour la désobéissance. Le clergé se faisoit gloire d’être rébelle aux ordres du Roi. Ce caractère d’obstination étoit passé dans les provinces. Le Député du Languedoc rapporta au Roi un fait arrivé à Montpellier, qui fit connoître à ce Prince la nécessité qu’il y avoit d’arrêter le cours de pareils abus. Cet homme dit que la femme d’un Conseiller de cette ville, qui avoit refusé d’accepter

la bulle, se trouvant en danger de mort, demanda au Curé de sa paroisse de lui administrer les sacrements. A sa première réquisition le Curé & les quatre-Vicaires s'enfuirent. On s'adressa aux autres paroisses, mais on trouva que tous les ecclésiastiques qui les desservoient avoient déserté. Le *Fuge-Mage* ordonna alors à un prêtre indépendant & qui n'étoit attaché à aucune église d'administrer cette Dame. Celui-ci se mit en devoir d'obéir : mais il s'aperçut que le bon Dieu avoit accompagné les prêtres dans leur fuite. Il ne trouva pas une seule hostie dans les tabernacles des différentes églises de la ville. Les Curés, & les secondaires les avoient toutes mangées avant leur départ. Il en consacra une : mais ce n'étoit pas assez, il falloit l'administrer. On craignoit une émeute générale. Le Commandant de la place fut obligé de faire mettre la garnison sous les armes & de donner des gardes au bon Dieu

pour qu'il se rendit en toute sûreté à la maison du malade.

De semblables scènes, dans une ville remplie de Protestants, faisoit de la religion romaine un sujet de dérision publique. Le Roi en étoit pénétré, & ne pouvoit cependant se résoudre encore à employer les remèdes violents.

J'ai dit que le Roi ne souhaitoit point la guerre. Pour la prévenir, s'il étoit encore possible, il envoya Buffi à Hanovre, où le Roi George II. devoit se rendre. Je ne voulois point qu'on emploîât cet homme, ne lui croïant pas assez de capacité pour réussir dans une négociation de cette importance : mais on avoit prévenu Louis XV. en sa faveur.

Les Partisans de Buffi disoient qu'il parloit avec fermeté & qu'il avoit le ton absolu, qualités qu'on regardoit comme essentielles auprès d'une cour libre où la modération & la souplesse échouent presque toujours. C'étoit précisément le

traire. Buffi négocia mal l'affaire de la guerre, comme il échoua quelques années après dans celle de la paix : mais j'avois pour maxime de ne point m'opposer aux sentiments du Roi.

On donna ordre à tous les commandants des colonies dans l'Amérique d'armer autant de vaisseaux qu'ils pouroient, pour s'opposer aux desseins des Anglois. J'ouis dire alors à Monsieur le Maréchal de Noailles qu'il falloit y faire passer des troupes, & non pas des avis.

La mort du Maréchal de Lowendalh élève & compagnon du Comte de Saxe, qui arriva dans ce tems-là, fit naître des regrets que les circonstances rendoient plus sensibles. Ses talents militaires avoient fait concevoir des espérances que sa mort détruisoit. La prise de Bergen-opzoom lui avoit aquis une réputation, dont la France eut pu tirer avantage dans la guerre dont elle étoit menacée. J'en témoignai des regrets au Roi. “ Vous  
“ avez



“ avez raison de me plaindre sur la mort  
 “ de cet officier, *me répondit-il*, c'étoit  
 “ un de ceux qui méritoient le plus ma  
 “ confiance. J'ai beau chercher parmi  
 “ mes sujets, je n'en trouve aucun qui  
 “ soit en état de le remplacer.”

Louis XV. qui l'avoit honoré pendant sa vie, voulut encore lui donner des marques de distinction après sa mort. Il fit les frais de sa pompe funebre & donna des pensions à ses enfants des deux-sexes; récompenses dûes à son mérite & dont le Roi s'aquittoit en la personne de ses héritiers. Tous ceux à qui le mérite de ce général faisoit ombre, se réjouïrent de sa mort, il n'y eut que les véritables patriotes qui en eurent du regret.

Pendant que la France cherchoit les moïens de fournir aux frais de la guerre, nous apprîmes à Versailles que l'Angleterre trouvoit dans ses sujets des ressources volontaires pour y suppléer. Des particuliers offroient de l'argent aux mate-

lots qui voudroient s'enroler dans la flotte roïale, & d'autres s'engageoient à entretenir leur famille à leurs dépends, jusques à la paix, dût-elle ne se conclure que dans six-lustres.

Certaines communautés offroient des dons gratuits à ceux qui voudroient prendre les armes contre la France. Je dis au Maréchal de Belleisle, qui me rapportoit tous ces faits : “ Il me semble, Monsieur, qu'une nation qui s'exécute ainsi, a l'avantage sur celle qui, dans les dépenses de guerre, ne donne de l'argent que forcément.” *Cela est vrai, me répondit le vieux Courtisan, mais cette même nation Angloise, qui se dépouille volontairement de ses richesses pour une guerre qu'elle croit utile à l'état, perd souvent tous ses avantages à la paix. Un Lord, qui veut se fraïer un chemin au ministère par un système de pacification, s'intrigue auprès du Roi, gagne sa confiance & se fait des créatures. Celles-ci démontrent que les sièges & les batailles*

*tailles ruinent l'état, que le commerce en souffre & que l'industrie périt. La cabale se fortifie, le parti du Ministre postulant augmente, il prend le dessus & la paix se signe aux dépens du sang & des richesses de la nation.*

Monfieur de Mirepoix continuoit toujours ses négociations à Londres. Il traitoit avec le Chevalier Robinfon qui lui donnoit des espérances: mais ce n'étoit que pour gagner du tems. La guerre étoit résolue.

Monfieur le Comte d'Argenson disoit souvent au Roi qu'il falloit retirer cet Ambassadeur, dont le séjour à Londres ne servoit qu'à amuser l'état & à donner la nation Françoisise en spectacle. Le Roi & le conseil étoient bien embarrassés. Louis XV. ne vouloit pas que l'Europe eût à lui reprocher les premieres hostilités.

Monfieur le Maréchal de Lowendalh qui, avant que de mourir, avoit été té-

moin de cet embaras, avoit dit en pleine cour, qu'il *valoit mieux attaquer en premier, que de se laisser battre en second.* On ne suivit pas ce conseil, & on s'en repentit.

Pour moi, j'étois neutre dans cette grande affaire. On a dit dans le monde que j'avois souhaité cette guerre pour me rendre plus considérable à la cour. Je n'avois besoin ni de sièges ni de batailles, choses toujours ruineuses à l'état, pour soutenir mon crédit auprès du roi. Louis XV. m'honoroit de sa confiance : tous ceux qui avoient voulu me nuire y avoient échoué, je n'étois plus sensible aux rangs & aux grandeurs : la seule ambition qui me restoit étoit l'établissement de ma fille, mais elle n'étoit pas en âge d'être mariée, & je ne doutois pas que le roi ne l'honorât de sa protection.

Cependant on parloit toujours de paix à Londres & à Paris : mais on apprit enfin

fin que l'Angleterre avoit déclaré la guerre à la France dans les nouveaux mondes. La cour de Versailles fut informée que l'amiral Boscawen, à la tête de sa flotte, avoit enlevé le Vaisseau l'*Alcide* sur les bancs de Terre-Neuve. La maniere dont il s'étoit emparé de ce navire aggravoit l'offence. L'*Alcide* ne devoit point être attaqué lorsqu'il le fut, car il n'avoit point ordre de se battre. C'est un usage établi chez toutes les nations policées, lorsqu'elles se déclarent la guerre, de publier un manifeste, qui contient les griefs qui font prendre les armes; & l'Angleterre n'en avoit point fait imprimer. Cette démarche passa en conséquence pour une véritable piraterie. On l'a fit remarquer au roi, qui donna aussitôt ordre au duc de Mirepoix & à Buffi de revenir en France, sans prendre congé de la cour d'Angleterre. Dès-lors toutes les voies d'accommodement furent suspendues.

Le Roi, qui avoit voulu éviter la guerre avant qu'elle commençât, prit son parti dès qu'il eût su ce premier acte d'hostilité. L'honneur ne lui permit plus de diffimuler un affront fait à son pavillon. Il me dit, au sortir du conseil : “ Madame, la guerre est déclarée ; les “ Anglois sont mes ennemis.”

Le bureau de la guerre commença ses opérations : il y fut délibéré sur les armemens de terre & de mer, sur l'augmentation des troupes & sur les moïens de pourvoir au soutien des armées.

Dès-lors le Roi vécut plus retiré, il alla moins à la chasse & s'interdit plusieurs divertissemens qu'il prenoit auparavant. Il travailla régulièrement avec ses ministres. Monsieur le Comte d'Argenson, avec qui il s'enfermoit très souvent, lui donna un détail circonstancié de ses troupes de terre, & le Ministre de la marine lui en fit un de ses flottes. Louis XV. leur faisoit des objections sur les prin-

principaux points de leur administration, auxquelles ces chefs de bureaux étoient obligés de répondre.

Monsieur le Comte d'Argenson, dont le ministère étoit alors le plus important parcequ'il se trouvoit à la tête des affaires militaires, dit au Roi que ses troupes étoient en bon état, que la discipline militaire étoit bien exercée, que les François aimoient la gloire & qu'on pouvoit se flatter du succès des campagnes, pourvu que les généraux secondassent l'ardeur du soldat, & ne fussent point eux-mêmes un obstacle à la grandeur de la France.

Les conférences avec le ministre des finances furent plus difficiles. Il y avoit beaucoup d'anciennes dettes à paier. Les revenus de la couronne étoient hypothéqués, le commerce & l'industrie, qui venoient de reprendre un peu de vigueur depuis la paix, alloient de nouveau retomber dans l'inaction.

Le Contrôleur-Général dit au Roi,  
“ SIRE, il ne faut pas déguiser à votre  
“ majesté l'état des choses. Il faudra  
“ faire agir de grands ressorts pour sou-  
“ tenir le poids de la guerre. J'ai com-  
“ biné l'état de vos finances, elles me  
“ procureront des ressources pour qua-  
“ tre-ans. Si à la fin de ce terme-là, la  
“ paix n'est pas faite, les campagnes ne  
“ pourront continuer que par des impôts  
“ accablants pour vos peuples.”

Le Roi, qui au sortir de cette dernière conférence vint chez moi, me dit qu'il venoit de s'entretenir avec le ministre le plus bonnête homme de la France, car je dois appeler de ce nom, ajouta-t-il, celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son roi.

Le ministre de la guerre demanda une augmentation de quarante-mille hommes, elle lui fut accordée; & en conséquence les ordres furent donnés pour que la levée s'en fit. Monsieur de Belleisle



lelle me dit qu'on n'avoit pas besoin de tout ce monde pour se deffendre contre une poignée d'Iliotes, que cela ne faisoit qu'augmenter les charges de l'état, & ne servoit qu'à le rendre plus foible. Il ne prévoïoit pas que ces levées n'étoient rien en comparaison de celles qui devroient se faire par la suite.

Le traité d'Aix-la-Chapelle avoit donné à la France une sécurité parfaite. Ses ports étoient ouverts & sans deffence. Aux premiers actes d'hostilité commis en Amérique, il fut resolu de faire rétablir les ouvrages de Dunquerque. Le Roi chargea le Prince de Soubise de cette opération. On lui donna un corps de troupes de huit à dix-mille hommes qui devoient servir à favoriser l'entreprise.

Aux premiers bruits des révolutions du Canada, on y avoit fait passer successivement deux-escadres, dont on n'avoit aucunes nouvelles. L'incertitude où l'on étoit du succès de cette petite armée

mée de mer suspendoit les grandes opérations de terre.

Le conseil d'état n'avoit point de plan fixe : ceux qui le composoient étoient divisés. Je fus témoin en grande partie des différentes opinions qu'il y eut alors à la cour sur cette grande affaire.

Un homme de beaucoup de bon sens disoit, comme le Maréchal de Belleisle, “ *que* les grandes armées étoient inu-  
“ tiles, qu'il n'étoit pas question de cam-  
“ pagnes sur terre mais d'une guerre de  
“ mer ; *qu'*il falloit mettre à couvert les  
“ colonies, qui seules pouvoient être con-  
“ quises ; *que* le plan des Anglois n'étoit  
“ pas d'augmenter leur puissance en Eu-  
“ rope, mais d'étendre leurs limites en A-  
“ mérique ; *que* toutes leurs vuës tendoi-  
“ ent de ce côté-là, & qu'il falloit aussi y  
“ tourner les nôtres ; *que* la balance géné-  
“ rale garantissoit la France en Europe ;  
“ mais qu'aucun système ne garantissoit  
“ ses établissemens dans les nouveaux  
“ mondes ;

“ mondes ; *que* la couronne perdrait son  
 “ ascendant, lorsque tout le commerce  
 “ seroit au pouvoir des Anglois ; *que* la  
 “ marine Bretonne étoit déjà supérieure  
 “ à toutes celles de l’Europe, mais qu’a-  
 “ près la perte du Canada & des autres  
 “ parties du continent, elle seroit la seule  
 “ en Europe ; *que* le moment étoit dé-  
 “ cisiif pour la France ; & *que*, si on  
 “ perdoit l’occasion de se mettre à cou-  
 “ vert de cette dernière tentative, on ne  
 “ la retrouveroit plus ; *qu’il* falloit aban-  
 “ donner tous les autres plans de guerre  
 “ pour ne s’occuper que de l’affaire des  
 “ colonies ; *que* toutes les autres regar-  
 “ doient la république générale, mais  
 “ *que* celle-ci intéressoit personnellement  
 “ & uniquement la France ; *qu’une* fois  
 “ l’Amérique conquise, le corps entier de  
 “ l’Europe ne pouroit plus rétablir l’é-  
 “ quilibre ; parceque la puissance des  
 “ premiers états de terre ne s’étendroit  
 “ plus sur la mer ; *que* les Anglois, au-  
 “ milieu du monde chrétien, étoient sé-  
 “ parés

“ parés de la chrétienté ; *qu’*on ne pou-  
 “ voit pas les aller attaquer dans leurs  
 “ isles ; *que* la nature les avoit mis à cou-  
 “ vert de toute invasion en Europe,  
 “ &c. &c.”

Le parti opposé disoit au contraire  
 “ *qu’*il falloit lever de grandes armées,  
 “ pour s’opposer aux alliés de l’Angle-  
 “ terre, qui ne manqueroient pas de  
 “ former des desseins en Allemagne ; *que*  
 “ c’étoit-là que se fraperoient les grands  
 “ coups ; *que* la guerre de l’Amérique  
 “ n’étoit que le prétexte de celle qui de-  
 “ voit se faire en Europe ; *qu’*on devoit  
 “ envoyer quelques troupes dans le Ca-  
 “ nada ; mais *qu’*il falloit lever de grands  
 “ corps pour l’Allemagne ; *qu’*on se  
 “ trompoit si l’on croïoit que les Bre-  
 “ tons borneraient leurs entreprises à  
 “ l’Amérique, puisqu’il étoit visible  
 “ que leurs desseins tendoient à exciter  
 “ une révolution dans le nord de l’Eu-  
 “ rope ; *que* la balance générale ne ga-  
 “ rantissoit la France, qu’autant qu’elle-  
 “ même

“ même contribuoit à y entretenir un  
 “ juste équilibre ; *qu'*à l'égard du com-  
 “ merce général, il n'étoit pas à craindre  
 “ que l'Angleterre se l'appropriât, puis-  
 “ que ce païs n'avoit pas assez de maté-  
 “ riaux pour le faire ; *qu'*il falloit que  
 “ les Bretons eussent recours aux nations  
 “ industrieuses & chez lesquelles la main-  
 “ d'œuvre étoit à meilleur prix ; *que* le  
 “ commerce univesel consistoit en des  
 “ échanges, & qu'un peuple, qui dimi-  
 “ nuoit considérablement celui des au-  
 “ tres états, géaoit beaucoup le sien ;  
 “ *qu'*à l'égard de la marine, on ne pou-  
 “ voit pas en former une qui balançât  
 “ tout d'un coup celle de l'Angleterre ;  
 “ *que* les dépenses qu'on feroit à ce sujet  
 “ seroient inutiles, parceque le tems é-  
 “ toit trop court & les moïens trop pe-  
 “ tits ; *que* la perte du Canada n'étoit  
 “ pas assurée, parceque les événemens  
 “ de la guerre étoient incertains ; *que* les  
 “ nations sauvages aimoient les François  
 “ & haïssioient les Anglois, qu'elles ai-  
 “ meroient.

“ meroient mieux se faire exterminer  
 “ que de passer sous le joug Breton ;  
 “ *qu’au* reste quand le Canada seroit con-  
 “ quis dans cette guerre, on pouroit le  
 “ reprendre dans une autre ; mais *que*, si  
 “ les Bretons unis à leurs alliés proffi-  
 “ toient des circonstances pour remporter  
 “ des avantages en Europe, on ne seroit  
 “ plus à tems de les réparer, parceque  
 “ les dernieres victoires seroient garan-  
 “ ties par de nouveaux traités de paix,  
 “ au-lieu qu’en Amérique les nations  
 “ barbares alliés de la France, qui ne  
 “ connoissent point le droit des gens,  
 “ sont toujours à tems de former des ré-  
 “ volutions ; en un mot, *qu’il* étoit de  
 “ l’intérêt de la France de mettre sur  
 “ pied de nombreuses armées pour fou-  
 “ tenir ses prétensions sur terre, & cé-  
 “ der pour quelque tems aux affaires de  
 “ la mer, &c. &c.”

Un troisieme parti soutenoit qu’il fal-  
 loit veiller à l’un & à l’autre. “ On  
 “ doit, *disoit celui-ci*, empêcher les con-  
 “ quêtes

“ quêtes en Amérique & prévenir celles  
 “ qui pouroient se faire en Europe. La  
 “ France est assez puissante pour cela :  
 “ elle n’à qu’à bien ménager ses forces ;  
 “ elle atteindra par tout, lorsque ceux  
 “ qui gouvernent l’état n’auront qu’un  
 “ intérêt commun ; c’est-à-dire, la gloire  
 “ de la nation & le bonheur des peuples.  
 “ Au cas que le nord de l’Europe veuille  
 “ profiter des divisions de l’Amérique,  
 “ il faudra tenir nos engagements &  
 “ faire passer vingt-quatre-mille-hom-  
 “ mes en Allemagne. Une plus forte  
 “ armée ne peut nous procurer qu’une  
 “ plus grande perte sans aucun avan-  
 “ tage. Ce secours médiocre nous met-  
 “ tra à même d’en envoier de plus con-  
 “ sidérables dans les nouveaux mondes,  
 “ pour y mettre à couvert nos colonies.  
 “ La révolution du Canada n’est pas une  
 “ querelle de mer, c’est une guerre de  
 “ terre. Il est question de la deffense  
 “ du continent, il ne s’agit que d’y dé-  
 “ barquer des troupes & les Anglois ne  
 “ fau-

“ sauroient l’empêcher. Leurs arrange-  
 “ ments ne sont pas encore pris pour fer-  
 “ mer les passages : mais si on ne se  
 “ hâte, on ne sera plus à tems ; car les  
 “ Bretons, qui ne perdent pas de vuë  
 “ nos opérations, ne verront pas plutôt  
 “ que nous ne faisons point de grands  
 “ préparatifs sur terre, qu’ils se met-  
 “ tront en état d’en faire de considérables  
 “ sur mer.

Il y avoit aussi un parti pour la paix :  
 les raisons qu’alléguoit celui-ci étoient  
 fondées sur ce qu’on n’avoit pas les moi-  
 ens de faire la guerre : mais les esprits  
 étoient trop agités pour se prêter à des  
 vuës pacifiques. Chacun avoit des des-  
 feins de fortune, & l’intérêt particulier  
 prévaut toujours sur le bien général.  
 Les officiers subalternes qui vouloient  
 s’avancer demandoient des sièges & des  
 batailles. Ceux qui cherchoient à com-  
 mander les armées penchoient pour la  
 guerre, & les gens qui devoient faire les  
 fournitures la trouvoient indispensable :

il



il est donc visible par tous ces motifs que personne ne pensoit à l'état.

Pendant cette crise le clergé de France étoit assemblé. Il délibéroit fort sérieusement si on devoit ou administrer les malades ou les laisser mourir sans sacrements. Les évêques que la cour & le parlement avoient gagnés prétendoient qu'on ne pouvoit leur refuser ce secours. Ceux qui n'attendoient rien du roi & qui haïssoient le parlement, soutenoient au-contraire qu'il falloit le leur refuser comme à des hérétiques. Enfin, après plusieurs débats, on parut se déterminer à laisser décider cette grande affaire par le Pape.

J'en appris la nouvelle avec plaisir. Benoit XIV. occupoit alors le Saint-Siège. Plusieurs personnes venues de Rome m'avoient fait l'éloge de ce pontife. Il méprisoit cette politique raffinée de ses prédécesseurs qui cherche à ramener tout à ses vuës. Le premier trait  
de

de son pontificat m'avoit fait concevoir une véritable estime pour lui. Il avoit banni de Rome ces misérables équivoques qui, en servant d'aliment à la superstition, déshonorent la religion chrétienne. Il savoit que Dieu fait quelquefois des prodiges, mais qu'il ne change pas tous les jours le cours de la nature. Ce prince de l'église prefféroit le titre d'honnête homme à celui de saint, & cette qualité le mettoit au-dessus de tous les papes qui aient jamais existé sur la terre. Benoit XIV. avoit tant de lumieres & si peu de prévention, que sa décision ne pouvoit que rendre la tranquillité à l'église de France.

L'administration des sacrements n'étoit pas la seule discussion qui occupât le clergé. La grande affaire, pour laquelle on étoit assemblé, & sur laquelle tout le corps s'accordoit unanimement, étoit de ne pas reconnoître l'autorité

des

des parlements ou de quelque autre corps laïc que ce pût être.

Louis XV. qui ne pouvoit commencer la guerre sans fouler les peuples, voulut être le premier à leur donner l'exemple en diminuant une partie de sa maison. Il réforma plusieurs de ses équipages de chasse, & un grand nombre de chevaux de course des deux écuries. Il y eut aussi des réglemens sur les petits voïages pour les rendre moins dispendieux. Il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de spectacles cette année & on suspendit les ouvrages du Louvre, &c.

Monsieur le Comte d'Argenson dit que "ces épargnes étoient un si petit objet qu'elles suffiroient à peine pour enrichir un directeur des vivres pendant la guerre."

J'avois souvent voulu moi-même porter mes regards sur cette réforme ; mais Monsieur de Belleisle m'avoit dit qu'il n'étoit gueres possible d'enrichir l'état  
par

par cette économie. Il ajoutoit *que*,  
 “ si c'étoit un mal, il étoit impossible  
 “ d'y apporter du remède ; *que* tous ceux  
 “ qui servoient le Roi, vouloient s'en-  
 “ richir ; *que* la réforme ne produiroit  
 “ aucun avantage ; *qu'*il valoit mieux  
 “ garder les anciens officiers déjà opu-  
 “ lents que d'en prendre de nouveaux  
 “ qui chercheroient à le devenir.”

Les conseils d'état & les préparatifs de guerre ne me privoient pas de la présence du Roi, qui me voïoit régulièrement & me faisoit part de ses vuës & de ses desseins. La résolution qu'il avoit prise de se venger de ses ennemis lui donnoit un air de satisfaction qu'il n'avoit pas avant que de la prendre : sa seule inquiétude étoit pour ses peuples. Il craignoit que la longueur de la guerre ne les épuisât trop.

On pensa à exercer les troupes, il y eut trois-camps. Monsieur le Prince de Soubise souhaita d'avoir le commande-  
 ment

ment de celui du Hainaut, j'en parlai au roi qui le lui accorda. M. de Chevert & M. le Marquis de Voyer, pour qui je m'intéressois aussi, furent mis à la tête des deux autres.

Quoique les hostilités fussent commencées en Amérique, Louis XV. ne voulut pas les continuer en Europe. Une frégate de l'escadre de Brest, aiant pris une frégate Angloise, le Roi donna aussitôt ordre de la relacher, *ne voulant pas, dit-il, faire la guerre en tems de paix, & être le premier en Europe à enfreindre le traité d'Aix-la-Chapelle.*

Un officier général étoit dans mon appartement, quand le Roi me dit qu'il venoit d'expédier cet ordre, il ne put s'empêcher de lui dire en ma présence. “ Permettez-moi, SIRE, de représenter à votre majesté que cette modération ne changera rien au système de la cour de Londres. Les Anglois ont résolu de courir sur nous, & de nous enlever

“ tous les vaisseaux sur lesquels ils se  
“ croiront de la supériorité : il faut user  
“ de représailles & leur enlever à notre  
“ tour tous les navires qui seront infé-  
“ rieurs en forces à ceux qui pourront les  
“ rencontrer.”

Monfieur le Comte d'Argenson disoit qu'il n'y avoit qu'un moïen à la guerre, qui étoit “ de bien battre les ennemis & “ de leur prendre beaucoup.”

Les marins me faisoient régulièrement leur cour ; car les escadres devoient faire les honneurs de cette guerre. Il y eut une promotion d'officiers, & je m'intéressai à l'avancement de quelques uns, sur le rapport qu'on me fit de leur capacité & de leur bravoure.

Je fais qu'on s'est souvent plaint en France du choix que j'avois fait de certains personnages, soit pour les armées soit pour l'administration : mais ceux qui m'ont condamnée ne connoissent pas Versailles. Chaque courtisan y a un parti  
qui

qui vante ses talents & son génie. Au-travers de ces éloges outrés il est impos-sible de reconnoître le vrai mérite. Tous ceux qui ont intérêt qu'un courtifan s'a-vance à la guerre ou dans le gouverne-ment, cachent ses deffauts & le montrent par ses bonnes qualités; tar tous les hom-mes ont leur point de vuë favorable.

La mort de Madame fille de Monsieur le Dauphin vint encore affliger Louis XV. J'ai souvent ouï vanter le bonheur des rois, en vérité ils sont plus à plaindre que le reste des hommes. Un citoiën n'a gueres que quelques chagrins domes-tiques, un monarque joint aux inquié-tudes de sa famille celles de l'état.

A peine Louis avoit-il essuié ses larmes qu'il apprit la nouvelle d'un combat qui s'étoit donné en Amérique près de l'Ohio, entre ses troupes & celles d'Angleterre, dans lequel le général Braddock avoit été tué, & dans lequel la France avoit eu un avantage complet. L'acharne-

ment de cette premiere affaire, dont on trouve le détail dans les annales de l'Europe, fermoit toutes les portes à un accommodement. Le seul parti qui restoit à prendre en Europe étoit celui de se deffendre, & c'est celui qu'on ne prit pas. Les Anglois enleverent autant de vaisseaux marchands qu'ils en trouverent sur les deux mers. Les commandants de ces navires avoient ordre de se rendre sans faire aucune résistance. Je priai le Roi de m'expliquer le motif de cette politique, & il me répondit comme auparavant, *qu'il ne vouloit pas rompre les traités & faire la guerre en tems de paix.*

Les Anglois proffiterent de cette modération, ils devinrent les maîtres absolus de la mer & remplirent leur isle de prisonniers François.

Dans le tems-même que la cour de Versailles se piquoit de tenir ses engagements, celle de Londres lui reprochoit d'y manquer. Le rétablissement des ouvrages de Dunquerque passoit pour une  
in-



infraction à ces mêmes traités, pour lesquels la France sacrifioit ce qui lui restoit de puissance sur mer. C'est ainsi que chaque gouvernement voudroit justifier ses vuës, & que l'ambition se déguise sous toutes sortes de formes pour arriver à ses fins.

Monfieur le Maréchal de Noailles, qui n'étoit pas d'avis que la France laiffât abimer le reste de la navigation & de son commerce, pour faire voir à toute l'Europe que les Anglois faisoient la guerre en pirates ; disoit que ces dehors de modération ne trompoient personne, qu'il n'y avoit que la cour de Versailles qui prit le change.

Ceux qui étoient de l'avis du Roi, prétendoient que toutes ces prises faites sans déclaration de guerre seroient restituées ; mais les véritables politiques pensoient qu'elles ne le seroient pas, & l'expérience fit voir par les suites qu'ils ne se trompoient pas.

On réitéra les ordres dans tous les ports de mers & on se prépara à une guerre de terre : mais il n'y avoit pas assez de fonds dans le tresor roïal pour subvenir aux frais extraordinaires. Le controlleur-général dit au Roi ; SIRE " les fermiers-généraux offrent de l'argent à " votre majesté, il faut le prendre. Ils " prêtent soixante-millions à la couronne " à raison de quatre pour cent, l'état " dans la position présente ne sauroit acheter de l'argent à meilleur marché."

On croiroit peut-être que les financiers touchés de l'état de la France faisoient cette avance par un esprit de patriotisme : mais la postérité saura que c'étoit par le même vil intérêt qui les gouverne toujours qu'ils se montroient ainsi généreux. Une des premières conditions fut que le bail des fermes seroit renouvelé. Ensuite ils exigèrent qu'il n'y auroit plus de sous-fermiers, c'est-à-dire, que le profit sur les fermes ne seroit plus partagé

tagé & qu'ils seroient eux seuls les maîtres des finances. Ils vouloient encore disposer de tous les emplois des fermes.

On dit ouvertement dans Paris que j'avois moi-même dressé ce plan d'emprunt. Il est vrai que quatre fermiers-généraux vinrent à moi pour m'en faire la proposition de la part de leur corps, & que j'en parlai au Roi. Louis XV. la fit examiner dans son conseil & ceux qui le composoient la trouèrent convenable : voilà toute la part que j'eus dans cette affaire. Ceux qui imaginent qu'un roi de France peut faire des levées d'argent par le seul acte de sa volonté particuliere, ne connoissent point le gouvernement. Il s'en falloit de beaucoup que cette somme suffit pour mettre en mouvement toutes les machines de guerre dont on prevoïoit avoir besoin. Il fallut avoir recours à d'autres expédiens. Le Roi fit un emprunt de trente-millions sur les postes à raison de trois pour cent : mais cela ne

suffisoit pas encore. Les secrétaires du roi tant du grand que du petit college furent taxés, & cet impôt, peut-être le moins onéreux de tous parcequ'il tomboit sur des gens qui avoient acheté leurs charges par ostentation, produisit une ressource de quarante-cinq millions.

Avec ces fonds on se mit en devoir de s'opposer aux desseins des Anglois sur mer & à ceux des puissances ennemies de la France sur terre.

Je vois le Roi à l'ordinaire. Il soupoit presque tous les soirs chez moi ; & m'y faisoit part de tous ses desseins & de tous ses plans. Les difficultés ne l'étonnoient pas. Louis XV. est lent à prendre son parti : mais lorsqu'il l'a pris une fois, il est ferme dans sa résolution. Il paroissoit même plus gai qu'à l'ordinaire ; peut-être que la tranquillité intérieure dont jouissoit alors l'état y contribuoit beaucoup ; car les brouilleries avec la cour d'Angleterre avoit produit un si-  
bon.

bon effet pour le dedans du roïaume qu'on n'entendoit plus parler de schisme. Les curés administroient les malades, ainsi le clergé & le parlement étoient tranquilles.

On apprit à Versailles que George II. qui avoit fait un voïage dans ses états de Hanovre, étoit de retour à Londres. Sa présence y étoit nécessaire pour hâter les opérations militaires. On fut en même tems qu'il s'étoit tenu plusieurs conseils à Kensington où la guerre avoit été décidée. Elle l'étoit déjà depuis long-tems, & les conseils ne se tenoient que pour délibérer sur les moïens. Les Bretons avoient déjà enlevé à la France deux-cents cinquante-vaisseaux marchands & fait plus de quatre-mille matelots prisonniers de guerre.

Les deux-nations se reprochoient l'injustice de leurs procédés. Les Anglois accusoient les François d'être les infracteurs du traité de paix, & les François

disoient hautement que les Anglois faisoient la guerre en pirates, & ils ajoutoient qu'on pouvoit comparer le parlement d'Angleterre au divan de Constantinople, & le roi George II. au Dey d'Ager.

Le Duc de Belleisle disoit que les reproches étoient de trop, que les deux nations avoient des griefs pour se battre pendant cinq-cents ans sans déclaration de guerre.

Monsieur le Comte d'Argenson demanda à un ministre étranger en ma présence, lequel des deux partis étoit le plus équitable? “ Ils sont injustes tous les deux, reprit l'étranger. La France a tort de s'être avancée sur le domaine de la Grande-Bretagne dans l'Amérique, d'avoir rétabli Dunquerque; & l'Angleterre a mal fait de s'être emparée des vaisseaux de cette nation & d'avoir fait des prisonniers de guerre en tems de paix.”

Je

Je rendis ce discours au Roi, qui me dit que la plûpart des ministres étrangers ignoroient les premiers ressorts de cette division, & qu'ils ne jugeoient des choses que par les apparences & sur les idées qu'ils avoient de leur país.

Ces discours particuliers ne changeoient rien aux dispositions générales. On continuoit les armemens de terre & de mer, & on se préparoit à la guerre. Le Pape offrit sa méditation, c'étoit Benoit XIV. On auroit pu s'en rapporter à lui, s'il avoit été possible qu'il négociât cette affaire en personne: mais il falloit la confier à des Nonces, hommes pour l'ordinaire aussi ambitieux qu'ignorants, & qui ne connoissent d'autre politique que celle du vatican.

Le Roi de Portugal offrit aussi ses services: mais, comme il n'avoit pas de quoi faire pancher la balance il ne changea rien aux desseins formés de soutenir la guerre.

Monfieur le Duc de Noailles difoit qu'il étoit furpris que de petits princes fans pouvoir vouluffent devenir les arbitres de la puiffance des premiers états de l'Europe.

Je ne cacherai point ici à la poftérité qu'il y eût entre les deux-cours des propofitions pacifiques ; mais elles étoient fi éloignées de leurs vuës refpectives qu'on peut préfumer qu'elles ne furent annoncées que pour allumer d'avantage le feu d'une guerre qu'on affectoit de vouloir éteindre.

La France exigeoit beaucoup & l'Angleterre demandoit trop : c'étoit le moïen de réuffir dans le deffein qu'on avoit formé de ne pas s'accorder.

Pour augmenter les troupes & rendre les armées plus nombreuses, on eut recours à un expédient qui étoit bien peu confidérable. Il fut ordonné aux invalides qui avoit aquis l'hôtel par leurs services & leurs bleffures, de prendre les  
armes.



armes pour combattre les ennemis de l'état.

Un homme d'esprit dit à ce sujet que "c'étoit avoir recours aux morts, pour "faire la guerre aux vivants."

A mesure que la division entre la France & l'Angleterre augmentoit, Louis XV. me donnoit plus d'ascendant. On avoit imaginé dans le monde que j'étois l'arbitre de cette nouvelle révolution. Il est vrai que le Roi me demandoit mon avis sur bien des choses : mais je me gardois bien de prendre sur mon compte les événements qui auroient pu donner une nouvelle tournure aux affaires générales. Je les renvoïois au conseil d'état, lui laissant par-là tout le blâme, s'il y en avoit à encourir.

Les ministres me voïoient plus régulièrement, & les officiers généraux qui vouloient commander les armées me faisoient leur cour avec une assiduité plus marquée.

Pendant

Pendant qu'on recevoit des relations avantageuses des nouveaux mondes, la cour étoit fort inquiète sur deux-escadres qu'elle y avoit fait passer : mais elle apprit leur retour à Brest. Le Roi vint lui-même m'annoncer cette nouvelle, dont il témoigna beaucoup de joie. Il étoit naturel de penser que les vaisseaux qui les composoient tomberoient entre les mains des Anglois qui avoient fait passer des flottes considérables en Amérique.

Le premier avantage que les François avoient remporté dans le Canada, en produisit un second. La nation des Iroquois offrit de s'allier avec la France.

Monsieur le Comte d'Argenson me fit voir le discours que les députés de ces peuples sauvages adresserent à Monsieur de Vaudreuil qui commandoit les troupes du Roi. Ils s'exprimoient ainsi :

“ Que le grand esprit conserve le capitaine des François & ses vaillants guerriers ! Que l'étendue de leur courage

“ rage

“ rage puisse se mesurer avec le nombre  
 “ de leurs blessures ! Nous, qui som-  
 “ mes des nations aussi anciennes que  
 “ les astres, & les plus courageuses qu’il  
 “ y ait sur la terre, venons t’offrir le  
 “ bras droit de nos guerriers. Les robes  
 “ noires, qui sont parmi nous, ont eu  
 “ soin de nous faire connoître ta nation  
 “ comme la nation la plus vaillante qu’il  
 “ y ait après la nôtre, parcequ’ils ont vu  
 “ que ces guerriers pouvoient apprendre  
 “ des nôtres ce qu’ils ne savoient pas en-  
 “ core. Notre nation, qui compte plus  
 “ de dix-mille lunes, vient donc s’unir à  
 “ tes forces pour t’assister, afin de réga-  
 “ der nos femmes & nos enfants des  
 “ corps morts des ennemis du capitaine  
 “ des François. Reçois le *calumet* de  
 “ paix & en signe de joie pousse trois-  
 “ cris vers le soleil qui s’est levé pour é-  
 “ clairer nos nations.”

Cette lettre étant publique à Versailles,  
 un courtisan, qui en avoit fait la lecture,  
 dit

dit au Roi: “ SIRE, il faut nous allier avec les Iroquois, car ils mangeront autant d’Anglois qu’ils en trouveront. Ces gens-là sont si affamés de gloire qu’ils dévorent leurs conquêtes.”

Quelques jours après le retour des escadres de Brest, le Roi me dit: “ Le Parlement d’Angleterre voudroit la paix, mais le peuple Anglois demande la guerre. Je ne ferai aucune démarche pour obtenir la première: mais si on me la propose à des conditions honorables, je l’accepterai.”

Monsieur de Belleisle me dit qu’on n’en feroit aucunes & que tous les bruits qu’on faisoit courir en Angleterre ne tendoient qu’à amuser la France & à surprendre le gouvernement.

“ Monsieur le Maréchal, *lui-dis je*, il est impossible que nous soions surpris; car il y a plus d’un an qu’on nous avertit que nous devons l’être.”

Tandis qu'on se préparoit de part & d'autre à faire la guerre, les Ministres recevoient souvent des Mémoires des particuliers, qui indiquoient l'endroit par où il falloit la commencer.

Depuis quelque tems les François se sont beaucoup adonnés à la politique. On prétend que cette maladie nous est venue d'Angleterre, & qu'elle est entrée en France par le pas de Calais. Un homme de beaucoup d'esprit me disoit un jour à ce sujet, que depuis cette contagion une infinité de gens, dont le travail & l'industrie auroient pu être très-avantageux à l'état devenoient des spectateurs oisifs. En Angleterre cette manie n'est pas si dangereuse. Là les citoïens s'occupent de leurs affaires particulières & de l'administration générale. Mais en France un homme qui se livre à la politique passe sa vie à parler système.

Monfieur le Comte d'Argenson me fit voir un Mémoire qu'il avoit reçu d'une  
main

main inconnue qui avoit ce titre: *Avis important au Gouvernement.*

“ Il ne faut faire la guerre, *disoit l’au-*  
“ *teur anonime*, ni en Allemagne, ni  
“ dans l’Amérique. La marine An-  
“ gloise est supérieure à la nôtre. A la  
“ fin les Bretons auront l’avantage sur  
“ nous. En nous oposant à leurs forces,  
“ nous ne ferons qu’achever de ruiner  
“ les nôtres.

“ Il faut entrer en campagne par un  
“ coup hardi.

“ Depuis quelque tems il semble que  
“ nos Ministres soient paîés par le Gou-  
“ vernement Anglois pour donner dans  
“ tous les pièges qu’il leur tend. Il suf-  
“ fit que la Cour de Londres trace un  
“ plan pour que celle de Versailles le  
“ suive. Ce coup hardi est de s’allier a-  
“ vec l’Espagne, & d’envahir le Portu-  
“ gal provisionnellement. Les Portugais  
“ sont les alliés des Anglois, & cela suffit  
“ pour les subjuguier. Je dis que cela suf-  
“ fit ;

“ fit ; car il y a longtems que les Princes  
 “ n’ont pas même besoin de prétexte  
 “ pour se faire la guerre : il suffit qu’une  
 “ invasion serve à leurs desseins.

“ Le roïaume est aisé à envahir. Le  
 “ Portugal n’a ni armée, ni officiers ;  
 “ car on ne doit pas compter pour une  
 “ troupe quelques nationaux mal disci-  
 “ plinés, qui n’ont jamais vu le feu, &  
 “ des commandans qui n’ont jamais ser-  
 “ vi. Il faut plusieurs mois avant que  
 “ les Bretons lui aient fait passer des mi-  
 “ lices, & des généraux. Lisbonne sera  
 “ prise avant que la flote Angloise se soit  
 “ mise en chemin pour la défendre.

“ Une fois le Portugal entre les mains  
 “ des François, les Anglois ne com-  
 “ menceront rien, ou à la paix ils ren-  
 “ dront tout.

“ Pour juger de l’importance de cette  
 “ invasion, il suffit de jeter les regards sur  
 “ les avantages que la Grande-Bretagne  
 “ retire du Portugal.

“ Toute-

“ Toute l’Europe fait que cette Mo-  
“ narchie n’a point de manufactures, &  
“ que les Anglois lui fournissent non  
“ seulement tout ce qui sert à son luxe ;  
“ mais même à ses besoins phisiques.  
“ Quarante-mille artistes dans toutes for-  
“ tes de métiers sont continuellement oc-  
“ cupés pour elle. Le Portugal donne  
“ à vivre à quarante-mille sujets du Roi  
“ George. Ceux-ci contribuent à l’en-  
“ tretien d’un pareil nombre d’autres ci-  
“ toïens ; & comme cette premiere in-  
“ dustrie est la source d’une infinité d’au-  
“ tres subalternes, la cessation de toutes  
“ ces manufactures causeroit une dimi-  
“ nution dans la circulation générale.

“ Huit-cens vaisseaux marchands sor-  
“ tent toutes les années de la Tamise pour  
“ entrer dans le Tage, vingt-mille mate-  
“ lots Anglois sont donc entretenus par  
“ cette seule branche de commerce.

“ Les mines du Brésil fournissent tous  
“ les ans une nouvelle richesse à l’An-  
“ gleterre,



“gleterre, d'autant plus avantageuse,  
 “qu'elle lui fournit les moïens d'ache-  
 “ter des alliances, & de païer des sub-  
 “sides. C'est en partie avec l'or du  
 “Portugal que la Grande-Bretagne en-  
 “tretien des flotes & leve des armées.

“Il est vrai que les richesses du Por-  
 “tugal sont en Amerique, & que les  
 “flotes de l'Angleterre se rendroient  
 “maîtresses des mines; mais les An-  
 “glois ne tireroient pas de grands a-  
 “vantages de cette conquête.

“L'extraction de l'or est une manu-  
 “facture, qu'il faut faire valoir pour  
 “en tirer avantage; & cela n'est pas  
 “donné à tous. Les Portugais naturel-  
 “lement sobres, & à qui il faut peu de  
 “besoins peuvent seuls en tirer parti,  
 “les Anglois plus dispendieux dans leurs  
 “travaux y perdroient. La Grande-  
 “Bretagne au lieu de s'enrichir par les  
 “mines s'apauvreroit.

“ Regle

“ Regle générale : les mines ruinent  
“ toujours leurs propriétaires : témoins  
“ l’Espagne, & le Portugal qui se font  
“ continuellement apauvris dans la pro-  
“ portion que leurs mines sont devenues  
“ abondantes. Il n’y a que les nations  
“ qui échangent leur industrie contre  
“ leur produit qui s’enrichissent.

“ L’invasion du Portugal changeroit  
“ tous les systèmes de l’Europe. Elle  
“ causeroit une révolution générale dans  
“ les cabinets. Les affaires d’Allema-  
“ gne changeroient de face. Le Roi  
“ de Prusse altéreroit ses plans. Les  
“ Puissances Belligérantes qui se prépa-  
“ rent à une certaine guerre, seroient  
“ obligés d’en faire une autre ; ce qui  
“ mettroit bien des puissances en défaut.

“ La France par ce début épargneroit  
“ de grandes armées, & de plus gran-  
“ des sommes. Le Portugal ne seroit  
“ pas plutôt pris que les Anglois pense-  
“ roient à le reprendre ; cette guerre qui  
“ les

“ les occuperoit d'abord entierement, les  
“ distrairoit de toutes les autres.

“ Le Ministère Breton est préparé à  
“ tout, excepté à l'invasion du Portugal.  
“ Toutes ses opérations sont calculées  
“ pour la guerre d'Allemagne & celle  
“ de l'Amérique; il n'y a rien de prêt  
“ pour la défense du Portugal.

“ Mais il faut que le secret & la  
“ promptitude accompagnent cette ex-  
“ pédition : c'est par tout l'ame de  
“ la réussite. La plupart de nos opé-  
“ rations échouent parcequ'elles sont  
“ lentes & publiques. L'ennemi est  
“ presque toujours informé de nos des-  
“ seins dans le moment même que nous  
“ les formons; ce qui est un moïen sûr  
“ pour les faire avorter. L'Angleterre  
“ à la vérité n'a rien de prêt pour s'op-  
“ poser à cette invasion; mais si elle en  
“ est informée à propos, elle décompo-  
“ sera ses autres plans, pour s'opposer à  
“ celui-ci. On fait que la promptitude

“ & la pénétration sont les deux qualités  
 “ distinctives de ce Gouvernement.

“ Il faut informer la Cour de Madrid  
 “ de ce projet par un courier extraordi-  
 “ naire, & lui demander son secours, ou  
 “ pour mieux faire, il faut lui proposer  
 “ de lui remettre le Portugal après l’in-  
 “ vasion.

“ Si la Cour de Madrid a refusé jus-  
 “ ques ici de s’allier avec la France, c’est  
 “ qu’on lui proposoit une guerre dispen-  
 “ dieuse, qui ne lui faisoit entrevoir que  
 “ des dépenses, & point de conquêtes ;  
 “ mais lorsque pour le fruit de son alli-  
 “ ance, on lui offrira un Roïaume qui est  
 “ à sa portée, & sur lequel elle prétend  
 “ avoir d’anciens droits, elle ne balan-  
 “ cera pas un moment.

“ Il faut faire avancer les troupes qui  
 “ sont dans le Rouffillon, le Languedoc,  
 “ la Provence, & ainsi de proche en  
 “ proche ; la marche de celles qui sont  
 “ plus éloignées découvrira le projet.”

FIN DU SECOND TOME.

## TABLE des MATIERES

Contenues dans le II. TOME.

## A.

**A**FFAIRES ETRANGERES (Etat des) à la re-  
traite de M. de Puisieux, p. 28.

*Albemarle* (La vie du Comte d') n'auroit-elle pas  
maintenu la paix entre la France & l'Angleterre ?  
p. 185.

*Ambassadeur* (Sentiment de l') de Venise sur le secours  
donné par la France aux Génois contre les Corfes.  
p. 12.

*Angleterre* (L') trouve dans ses sujets des ressources  
volontaires pour la guerre, p. 197. Ce qu'on en  
doit penser, p. 198.

*Anglois* (Parallele du génie des) & de celui des Fran-  
çois, p. 134. Source de l'inclination que les uns  
& les autres ont pour la politique, p. 233.

*Anglois* (Plainte des) au sujet de l'Amérique, p. 177.

*Aquitaine* (Naissance du Duc d') p. 133. Il meurt,  
p. 149.

*Archevêque* (L') de Paris prétend diriger l'hôpital  
général, p. 24. Fait refuser les sacrements,  
p. 72. Demande que le Parlement lui fasse ré-  
paration, p. 108. Est exilé à Conflans, p. 179.

Tome II.

M

1<sup>re</sup>ansferé

transféré à Lagni, p. 188. Il écrit au Roi une lettre téméraire, p. 192.

*Argenson* (Sentiments de M. le Comte d') sur les réformes faites à la Cour, p. 215.

*Aumônes* (L'administration des) trouble l'Etat, p. 23.

*Auteur* (Idée d'un) critique, p. 122.

## B.

*Baillages* (Les) suivent l'exemple du Parlement en s'opposant à la Cour, p. 140.

*Belleisle* (Le Maréchal de) fournit au Roi un état de l'Europe, p. 2. Sentiment de ce Général sur la guerre des Corfes & des Génois, p. 10. Sur le traité entre les mêmes, p. 15. Sur l'idée de marier des filles, p. 32. Sur la pacification de l'Italie, p. 55. Sur les lettres de cachet, p. 122. Sur les Anglois, p. 198. Sur les réformes de la Cour, p. 216. Il veut anéantir le Parlement, p. 144.

*Bellevue* (Le château de) est bâti, p. 175.

*Benoît XIV.* (Caractere de) Pape, p. 213.

*Berry* (Naissance du Duc de) p. 160.

*Billets* (L'affaire des) de confession rend les membres du Parlement prédicateurs, p. 78.

*Bonac* (M. de) est nommé à l'Ambassade de Hollande, p. 36.

*Bonbeux* (Origine du) p. 35.

*Boscawen* (L'Admiral) s'empare de l'Alcide, p. 201.

*Bourgogne* (Naissance du Duc de) p. 33.

*Braddock* (Le Général) est tué, p. 219.

*Bretagne* (La noblesse de) se montre indocile, p. 122.

*Buffi* est envoié à Hanovre: son caractere, ses talens, p. 195. Il échoue en tout ce qu'il entreprend,

prend, p. 196. Il reçoit ordre de rentrer en France, sans prendre congé, p. 201.

## C.

*Camps* (On forme trois) en France, p. 216.

*Chatelet* (Le) refuse de reconnoître la Chambre-Roïale, p. 144.

*Chauvelin* (M. de) ministre en Corse, p. 13.

*Chevert* (M. de) obtient du commandement, p. 217.

*Clergé* (Le) paroît remettre au Pape la décision de ses différens, p. 213.

*Colbert* détruit l'agriculture, pour multiplier les fabriques, p. 49.

*Comédiens* (Les) font des remontrances pour obtenir la permission de donner des ballets, p. 132.

*Conférences* du Roi avec les différens Ministres sur les moïens de faire la guerre, p. 202.

*Congrès* (Histoire du) tenu en Corse, p. 14.

*Conti* (Le Prince de) croit que les Italiens souhaitent la guerre par nécessité, p. 56. Il veut en vain faire un accommodement entre le Roi & le Parlement, p. 130.

*Curé* (un) puni par amende pour avoir refusé d'administrer les sacrements, p. 73.

*Curés* (Des) décrétés, p. 75. S'énoncent singulièrement dans l'administration forcée des sacrements, p. 108.

*Cursay* (Le Marquis de) commande les troupes Françoises en Corse, p. 14.

## D.

*Dauphin* (M. le) est attaqué de la petite vérole, p. 101.

*Déclaration* préliminaire du Roi sur les affaires de religion, p. 120.

*Diversité* (La) d'opinions qui partageoient le Conseil lors de la déclaration de guerre, p. 207.

*Dunquerque* (Rétablissement de) résolu, p. 205.

*Duplez* (Monsieur) est fait en même tems Général des Marattes & Plénipotentiaire du Naboth, p. 16.  
Son caractère, p. 17.

## E.

*Eloge* que le Roi fait du Controleur Général, p. 204.

*Encyclopédie* (L') trouble le Roi & la Cour. Idée de ce Dictionnaire, p. 62.

*Estampe* singulière sur les disputes de religion, p. 119.

*Etat* de la Marine de France, p. 65.

*Evêque* (Mandement téméraire de l') de Montauban contre le Parlement, p. 137.

*Evêques* (Les) d'Orléans & de Troies exilés, p. 180.

## F.

*Fabriques* (Utilité des) en France, p. 49.

*Fait* singulier arrivé à Montpellier au sujet des refus de sacrements, p. 194.

*Femmes* (Les) de la Cour sont sans cesse occupées du soin de surprendre le cœur du Roi, p. 51. Moyens de plusieurs pour y parvenir, p. 52.

*Fermiers* (Les) généraux offrent des secours au Roi, mais à quelles conditions ? p. 222.

*Financiers* (Les) doivent être forcés à restituer : Comment y parvenir ? p. 43. Ils sont craints par le besoin qu'on en a. p. 46.

*Fouquet* (Parallele de) & de son petit-fils, p. 127.

*France* (État de la) au commencement de la guerre, p. 205.

*Frégate*



*Frégate* (Une) Angloise prise avant la déclaration de guerre & rendue par ordre du Roi, p. 217.

*François* (Le) pleurt la perte du roi, & non celle de la personne qui occupe le trône, p. 62.

*François* (Parallele du génie des) & de celui des Anglois, p. 134.

## G.

*Génois* (Guerre des) avec les Corſes, p. 10.

*Guercbi* (Regnier de) donne une fête au Roi pendant le camp de Compiègne, p. 131.

## H.

*Henriette* (Madame) meurt. Effet que cette mort opere sur la Cour, p. 61.

*Hersford* (Conduire du Comte d') à Paris, p. 186.

*Hennurs* accordés aux officiers de marine, p. 159.

*Hôpital Général* (La direction de l') cause une brouillerie dans l'Etat, p. 24.

## I.

*Jansénistes* (Les) contradictoires dans leur conduite & dans les principes qui fondent leur doctrine, p. 118.

*Imprimerie* (L') doit être protégée en France; & pourquoi? p. 67.

*Inconnu* (Un) conseille à la France de commencer la guerre par l'invasion du Portugal, p. 234.

*Industrie* (L') supplée à tout, p. 51.

*Invalides* (Les) reçoivent ordre de prendre les armes: plaisanterie à ce sujet, p. 228.

*Jouissance* (La) d'une femme en dégoûte le Roi, p. 69.

*Iroquois* (Les) s'allient avec la France: discours qu'ils font à ce sujet, p. 130.

*Italie* (L') est un climat dangereux pour les François, p. 54.

*Jugement* porté sur le discours de M. de Maupeou au Roi, après le rappel du Parlement, p. 172.

## L.

*Lettres de cachet*, par qui expédiées ? p. 28. Sont des spécifiques contre la défobéissance, p. 123.

Leurs abus, p. 123. Leurs avantages, p. 124.

*Lettres patentes* pour le rappel du Parlement, p. 161.

*Londres* prend ombrage de la marine Française, p. 9.

*Louis XV.* (Goût de) pour les amours de passage, p. 1. Il veut avoir un état de l'Europe, p. 5.

Son sentiment sur les Génois, p. 13. Son goût

pour la religion, p. 19. Il écrit en maître au

Parlement, p. 24. Il a des moments de foiblesse,

leur origine, p. 26. Son amour pour ses en-

fants, p. 102. Il cede au Parlement, p. 150.

Il se résout à la guerre, p. 202. & réforme sa

maison, p. 215.

*Lowendabl* (Le Maréchal de) meurt, p. 196.

## M.

*Macbault* (M. de) veut arranger les finances, p. 40.

Il obtient la direction de la marine. Son caractere,

p. 157.

*Mariages* du Prince de Condé & du Comte de Gisors,

p. 127.

*Marigni* (La terre de) est érigée en Marquisat en faveur de Vandiere, p. 177.

*Marine* (D'où dépend la) en France, p. 57.

*Marsan* (Mad. de) est nommée Gouvernante des Enfants de France, p. 148.

*Maupeou* (Discours du Président de) sur l'embaras où

se

se trouve ordinairement le Parlement, p. 76. Il fait avec le Roi la paix du Parlement, p. 151. Son discours au Roi après le rappel, p. 167.

*Maurepas* (Sentiment du Comte de) sur le Ministre de la marine, p. 56. Il obtient de revenir à Pontchartrain, p. 115.

*Mémoire* sur les financiers, p. 41. Sur la librairie, p. 63.

*Militaires* (Les) sont peu propres aux ambassades, p. 38.

*Ministres* (Les) étrangers ne considèrent la puissance auprès de laquelle ils résident, que suivant les idées de leur Cour, p. 227.

*Mirepoix* (Le Duc de) se plaint de ce que les Anglois enfreignent la paix, p. 32. Il amuse le Roi, p. 174. Il annonce enfin la guerre, p. 184. Il reçoit ordre de quitter la Cour d'Angleterre sans prendre congé, p. 201.

## N.

*Négociations* pour terminer l'affaire de la Bulle *Unigenitus*, p. 107 & 120.

*Nivernois* (Portrait du Duc de) p. 127.

*Noailles* (Sentiment de Monsieur de) sur l'état de l'Europe, p. 3.

## O.

*Opposition* entre la conduite du Roi & celle du Parlement au sujet des billets de confession, p. 100.

*Or* (Les mines d') appauvrissent leurs propriétaires, p. 238.

*Orgueil* (D'où naît l') du Parlement? p. 117.

*Orleans* (Mort du Duc d') & son caractère, p. 59.

## P.

## P.

- Paix* conclue avec les Corfes, p. 14.  
*Paix* (La) de l'Etat donne toujours en France lieu à la guerre de l'église, p. 22.  
*Paulmi* (M. de) donné pour adjoint à M. D'Argenson. Son caractère, p. 112.  
*Pompadour* (La) craint le goût du Roi pour la guerre p. 2. Ce qu'elle fait pour l'amuser, p. 18. Son idée pour augmenter la population, p. 31. Elle encourage les manufactures, p. 51. Fête qu'elle donne au Roi, au sujet de la convalescence de Mons. le Dauphin, p. 103. Pourquoi ne se mêlât-elle pas des affaires de la Bulle? p. 110. Elle a envie de quitter la Cour & pourquoi? p. 113. Elle tombe en langueur, p. 129. Souhaita t-elle la guerre? p. 200.  
*Portugal* (Le Roi de) offre sa médiation entre la France & l'Angleterre, p. 227.  
*Poupeliniere* (Qualités de la) fermier général, p. 46.  
*Pourquoi* les Rois accordent ou refusent-ils? p. 105.  
*Prêtres* (Les) de Montpellier abandonnent la ville pour ne point administrer un moribond, p. 194.  
*Procès* (Comment finir le) entre Rome & Versailles, p. 71.  
*Projet* (Avantage du) tendant à unir les deux-mers, p. 58.  
*Projets* (Les) qui réussissent en France, ne sont pas les meilleurs, mais les plus protégés, p. 67.  
*Puisieux* (M. de) se retire, p. 28. Son caractère, p. 29.

## R.

- Refus* (Un) conduit à l'indifférence, p. 116.  
*Reine* (Sentiments de la) sur le rappel du Parlement, p. 153.

- Réjouissances* (Les déniers des) publiques employées à la génération, p. 31.
- Religion* (Les disputes sur la) sont la source de tous les crimes, p. 107.
- Remontrances* du Parlement sur les billets de confession, p. 78. Idée qu'on en doit avoir, p. 99.
- Richelieu* (Caractère du Duc de.) p. 135. Sa disgrâce, p. 147.
- Robinson* (Le chevalier) amuse M. de Mirepoix, p. 199.
- Roiiale* (La chambre) est établie, p. 141. Est supprimée, p. 161.
- Rois* (Plaisir des) à la vuë de leurs descendants, p. 34.
- Rouillé* (M.) est nommé Ministre. Son caractère, p. 27.

## S.

- Sacrements* (Les) sont refusés à un malade, parcequ'il ne veut pas nommer son confesseur, p. 72.
- Saint Contest* (M. de) est fait Ministre, p. 30. Il meurt, p. 155.
- Saint-Florentin* est nommé Ministre. Son caractère, p. 27.
- Seybelles* (M. Moreau de) nommé Controleur Général, p. 158. & fait Ministre, p. 184.
- Siam* (Ambassade de) à Paris, p. 16.
- Soubise* (Sentiment du Prince de) sur l'ambassade de Hollande, p. 36. Il est chargé du rétablissement de Dunquerque, p. 205. Il commande en Hainaut, p. 217.
- Source* de la puissance des Rois de France, p. 145.
- Subordination* (La) fuit la violence, p. 11.

## T.

*Talard* (La Duchesse de) meurt, p. 147.

*Théologiens* (Idée des) pour rappeler le Roi à la religion.

## V.

*Vandreuil* (M. de) fait alliance avec les Iroquois, p. 230.

*Vingtième* (Le) sur le clergé & la recherche de ses biens tranquillisent les ecclésiastiques, p. 111.

*Unigénitus* (La Bulle) fait mourir Louis XIV. p. 73.

*Voier* (M. de) obtient la grace de commander un camp, p. 217.

## Y.

*York* (Le Cardinal d') est nommé à l'Abbaïe d'Anchin, p. 39.



